



ASSEMBLEA DI  
CORSICA

# RESUCONTU IN EXTENSO 2024 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2024



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**2<sup>da</sup> SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA  
28 è 29 di NUVEMBRE di u 2024**

**2<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
28 et 29 NOVEMBRE 2024  
2<sup>da</sup> ghjurnata / 2<sup>ème</sup> journée**



**2<sup>da</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2024**  
**28 è 29 di NUVEMBRE DI U 2024**  
 2<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2024  
 28 et 29 NOVEMBRE 2024

**SUNTA di u VENERI u 29 di NUVEMBRE di u 2024**  
**SOMMAIRE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024**

<p><b>Reprise de la séance à 10h45</b>  <b>Secrétaire de séance : M. Don Joseph LUCCIONI</b></p>	
<p><b><u>SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</u></b></p>	
<p><b>Raportu n<sup>u</sup> 302 : Prugettu di una sucetà cuuparativa d'interessu cullettivu (SCIC) per u sfruttamentu di a surgente territoriale d'Orezza</b>  <b>Rapport n<sup>o</sup> 302 : Projet de création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) pour l'exploitation de la source territoriale d'Orezza</b>          Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse</p>	12
<p>Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n<sup>o</sup> 2024/O2/038) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i></p>	30
<p>Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n<sup>o</sup> 2024/O2/036) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i></p>	34
<p><b><i>Prise(s) de parole :</i></b>          Mme Paula MOSCA</p>	37
<p>Mme Vanina LE BOMIN</p>	39

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	43
M. Pierre GHIONGA	46
M. Paul-Felix BENEDETTI	46
M. Jean-Paul PANZANI	48
<i>12h34 Mme Nadine NIVAGGIONI préside la séance</i>	
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	53
<i>12h51 La Présidente MAUPERTUIS préside</i>	
M. Jean-Felix ACQUAVIVA	53
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	56
M. Jean-Christophe ANGELINI	58
M. Paul-Felix BENEDETTI	61
M. Gilles GIOVANNANGELI en réponse	62
M. le Président Gilles SIMEONI en complément	64
<i>Explications de vote :</i>	
M. Paul-Felix BENEDETTI	70
M. le Président Gilles SIMEONI	71
<b>Suspension de la séance à 13h44 / Reprise de la séance à 14h15</b>	
M. Jean-Christophe ANGELINI	72
M. Jean-Felix ACQUAVIVA	73
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	73
<b>VOTE RAPPORT</b>	74
<b><u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u></b>	
<b>Raportu n° 309 : Cunvenzione custitutiva di un gruppamentu di cumande per mette in opera un accumpagnamentu per l'avvicinera di a Camera di cummerciu è d'industria di Corsica è di a Camera regionale di i mistieri è di l'artisgianatu di Corsica apressu à a Cullettività di Corsica, in appiigazione di l'articulu 46 di a lege n° 2019-486 di u 22 di maghju di u 2019 relativa à u sviluppu è a trasfurmazione di l'impresu, detta lege PACTe</b>	
<b>Rapport n° 309 : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la mise en place d'un accompagnement pour le rapprochement de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse</b>	

(CCI) et de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Corse (CRMA) auprès de la Collectivité de Corse en application de l'article 46 de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi PACTe	
<b>VOTE sur l'urgence</b>	75
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Monsieur Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse	76
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2024/O2/039) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	80
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Jean-Michel SAVELLI	81
M. Paul-Felix BENEDETTI	84
M. Jean-Christophe ANGELINI : son groupe s'abstiendra	85
Mme Valérie BOZZI	86
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	87
M. le Président Gilles SIMEONI	87
<b>Suspension de la séance à 14h58 / Reprise de la séance à 15h15</b>	
<b>VOTE RAPPORT</b>	90
<b>Suspension de la séance à 15h20 / Reprise de la séance à 17h16</b>	
<b><u>EUROPA È INTERNAZIONALE</u> / <u>EUROPE ET INTERNATIONAL</u></b>	
<b>Raportu n° 265 : Raportu pè a messa in ballu di a strategia di cuuperazione internaziunale di a Cullettività di Corsica - Acchisu 2 : a cuuperazione territoriale europea</b>	
<b>Rapport n° 265</b> : Rapport pour la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale de la Collectivité de Corse - Axe 2 : La coopération territoriale européenne	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive en charge des Affaires Européennes et Internationales	92
Avis de la Commission des Affaires Européennes, des Relations Internationales et Méditerranéennes (rapport n° 2024/O2/003) par Mme Paula MOSCA, <i>rapporteure</i>	97

<b><i>Prises de paroles :</i></b>	
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	98
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	99
En réponse pour le CE, Mme Flora MATTEI	100
<b>VOTE RAPPORT</b>	103
<b><u>BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ</u></b>	
<b>Raportu n° 297 : Scumpartera di u Fondu dipartimentale di perequazione di a tassa addizionale à i diritti d'arrigistramentu 2024 - Pumonti</b>	
<b>Rapport n° 297 : Répartition du Fonds départemental de péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement (TADE) 2024 - Pumonti</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, conseiller exécutif	104
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2024/O2/040) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	105
<b><i>Prises de paroles :</i></b>	
M. Paul-Félix BENEDETTI	106
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	107
M. Xavier LACOMBE	108
En réponse, M. Gilles GIOVANNANGELI	110
<b>VOTE RAPPORT</b>	111
<b>Raportu n° 298 : Scumpartera di u Fondu dipartimentale di perequazione di a tassa addizionale à i diritti d'arrigistramentu 2024 - Cismonte</b>	
<b>Rapport n° 298 : Répartition du Fonds départemental de péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement (TADE) 2024 - Cismonte</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, conseiller exécutif	112
<b>VOTE RAPPORT</b>	112

<b>Raportu n° 299 : Scumpartera di u fondu dipartimentale di perequazione di a taxa professionale FDPTP 2024 - Cismonte</b>	
<b>Rapport n° 299 : Répartition du fonds départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle FDPTP 2024 - Cismonte</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, conseiller exécutif	113
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	113
<i>Prises de paroles :</i>	
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	114
En réponse, M. Gilles GIOVANNANGELI	115
<b>VOTE RAPPORT</b>	115
<b>Raportu n° 310 : Decisione mudificativa n° 2 di u Bughjettu annessu di u laboratoriu d'analisi Pumonti di a Cullittività di Corsica par l'annu 2024</b>	
<b>Rapport n° 310 : Décision modificative n° 2 du Budget annexe du laboratoire d'analyses du Pumonti de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, conseiller exécutif	116
Vote de l'urgence	117
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	117
<i>Prises de paroles :</i>	
M. Xavier LACOMBE	117
M. Saveriu LUCIANI	118
En réponse, M. Gilles GIOVANNANGELI	119
<b>VOTE RAPPORT</b>	120
<b>Raportu n° 311 : Decisione mudificativa n° 2 di u Bughjettu annessu di u laboratoriu d'analisi Cismonte di a Cullittività di Corsica par l'annu 2024</b>	
<b>Rapport n° 311 : Décision modificative n° 2 du Budget annexe du laboratoire d'analyses du Cismonte de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, conseiller exécutif	121

<b>VOTE de l'urgence</b>	122
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	122
M. Paul Félix BENEDETTI	122
<b>VOTE RAPPORT</b>	123
<b>Raportu n° 312 : Decision mudificativa n° 2 di u Bughjettu Primitivu di a Cullittività di Corsica</b>	
<b>Rapport n° 312 : Décision modificative n° 2 du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024</b>	
<b>VOTE de l'urgence</b>	123
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI et conseiller exécutif	124
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	127
<i>Prises de paroles :</i>	
M. Xavier LACOMBE	127
<i>18h49 Mme Nadine NIVAGGIONI préside la séance</i>	
M. Jean-Christophe ANGELINI	131
<i>18h53 Mme la Présidente MAUPERTUIS préside la séance</i>	
M. Pierre GHIONGA	132
M. Paul-Félix BENEDETTI	132
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	133
En réponse, M. Gilles GIOVANNANGELI	135
En réponse, M. Julien PAOLINI	137
<b>Explication de vote :</b>	
M. Paul-Félix BENEDETTI	139
M. Xavier LACOMBE	139
M. Jean BIANCUCCI	140
M. Pierre GHIONGA	142
<b>VOTE RAPPORT</b>	142

<b><u>MUZIONE / MOTIONS</u></b>	
<b>POINT D'ORDRE SUR LA PRÉSENTATION DE LA RÉSOLUTION SUR LA LANGUE CORSE</b>	
Mme Valérie BOZZI	142
Mme la Présidente MAUPERTUIS	143
M. Romain COLONNA	143
Mme la Présidente MAUPERTUIS	143
<b>Suspension de la séance à 19h26 / Reprise de la séance à 19h35</b>	
<b>Motion N° 2024/O2/022</b> déposée avec demande d'examen prioritaire par Mmes Anne-Laure SANTUCCI et Juliette PONZEVERA pour le groupe « Fà Populu Inseme » : Demande de garanties sur le projet d'extraction de nickel au sein du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate.	
Présentation de la motion par Mme Anne-Laure SANTUCCI	145
Avis du Conseil exécutif	146
<b>VOTE MOTION</b>	146
<b>Motion N° 2024/O2/025</b> déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Avanzemu » : Novembre 2024 : les rapports entre la Corse et Paris	
Présentation de la motion par M. Saveriu LUCIANI	147
Mme Antonia LUCIANI, Avis du Conseil exécutif	148
<b>VOTE MOTION</b>	149
<b>Motion N° 2024/O2/024</b> déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse : Soutien aux régions espagnoles affectées par les récentes inondations meurtrières	
Présentation de la motion par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	150
Avis du Conseil exécutif	150
<b>VOTE MOTION</b>	150

<b>Motion N° 2024/O2/019</b> déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Avanzemu » : Soutien à la demande de coofficialité du créole et du français par l'Assemblée de Martinique Présentation de la motion par M. Saveriu LUCIANI	151
M. Romain COLONNA, présentation amendement	152
Mme Antonia LUCIANI, avis du Conseil exécutif	153
<b>Vote amendement</b>	153
<b>VOTE MOTION</b>	154
<b>Motion N° 2024/O2/020</b> déposée avec demande d'examen prioritaire par M. François SORBA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien à la demande d'asile de Paul WATSON Présentation de la motion par M. François SORBA	154
Mme la Présidente MAUPERTUIS	155
Mme Antonia LUCIANI, Avis du Conseil exécutif	155
<b>Vote amendement</b>	156
<b>VOTE MOTION</b>	156
<b>Motion N° 2024/O2/021</b> déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Françoise CAMPANA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Non à la suppression de postes d'enseignants en Corse Présentation de la motion par Mme Françoise CAMPANA	157
Avis du Conseil exécutif	158
<b>VOTE MOTION</b>	158

<b><u>RÉSOLUTION SUR LA LANGUE CORSE</u></b>	
Mme la Présidente MAUPERTUIS, présentation de la résolution	159
<b>Prise de parole :</b>	
Mme Marie-Claude BRANCA	161
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	161
M. Pierre GHIONGA	161
<b>VOTE RESOLUTION</b>	162
 <b>La séance est levée à 20h11.</b>	

*La séance est ouverte à 10 h 49 sous la présidence de Madame Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.*

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Dunque ci sò dui gruppi chì ùn ci sò micca, què ghjè u prim'affare, allora dumandu à l'assistenti di sti gruppi di pudè chjamà li, ghjè a prima cosa.

Dopu ci sò invitati. Salutu a Presidente di u Cunsigliu Economicu, Suciale, Ambientale, Culturale di Corsica. Site a benvenuta cara Presidente. Nurmalamente ci sò dinò travagliadori di l'impresa Orezza, ùn i vecu micca. Si sò forse persi ind'è i curridori di l'Assemblea di Corsica è di a Cullettività. Serebbe unpecchevule. Dunque circate à chjamà tutte ste ghjente perchè chì avemu da cumincià.

Salutu dinò u Merre di Pedicroce. Salute.

È pè piacè chì nimu ùn mi dumandessi à chì ora avemu da compie. Oghje, pè piacè. Ùn mi mandate micca... SMS... ùn mi dumandate micca à chì ora avemu da compie. Vi ringraziu.

Le quorum est atteint, il n'y a pas de soucis.

Des groupes ne sont pas là. Oui, il y a une représentante du groupe « Avanzemu » et par ailleurs, un certain nombre de personnes qui étaient invitées ne sont pas encore là, mais on débute.

Je vous en prie donc, Monsieur le Président, le premier sujet comme prévu...

**Madame Françoise CAMPANA**

Madame la Présidente, étant maire di a Campana, je vais sortir pour Orezza. Merci, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, c'est un déport de Madame Campana, merre di a Campana, què ghjè a classa ! Ùn ci hè nulla à dì.

Allora cum'è n'emu decise in cummissione permanente l'altru ghjornu, emu da principià cù issu rapportu nant'à a surgente territoriale d'Orezza. Ghjè Gilles Giovannangeli, u presidente di l'uffiziu idrolicu.

Avete a parolla.

## SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**Raportu n° 302** : Prugettu di una sucetà cuparativa d'interessu cullettivu (SCIC) per u sfruttamentu di a surgente territoriale d'Orezza

**Rapport n° 302** : Projet de création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) pour l'exploitation de la source territoriale d'Orezza

### **M. Gilles GIOVANNANGELI**

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Comme vous l'avez fait, Madame la Présidente, je me permettrai à mon tour de saluer les personnes présentes à la tribune, le maire de Pedicroce, les salariés, les représentants des salariés, saluer aussi Madame la Présidente du CESEC où nous avons eu un débat la semaine dernière, y compris sur le sujet d'Orezza très constructif, j'y reviendrai à la fin de mon intervention, les représentants aussi du STC.

Vulariu dinò chè no t'avessimu una pinsata cumossa pà Eric SOLER, chì era un impiegatu di a noscia cullettività. Hè partitu troppu à bon'ora è chì era in carica di issu cartularu. Hà fattu un travaddonu chì ci hà sirvutu è po ci serva sempri.

Avè dinò quachì ringraziamenti pà i nosci servizii, Mme PECKLE a DGA, ma dinò Carine BALLI chì ci hà aiutatu monda iss'ultimi sittimani.

Je voudrais d'abord faire un retour un petit peu sur l'historique de l'exploitation de ces 30 dernières années des eaux d'Orezza parce que je pense que c'est important qu'à travers ce retour, on comprend bien la trajectoire qui est la nôtre et la proposition aujourd'hui que l'on va vous faire en termes notamment de forme juridique.

Les eaux d'Orezza, au milieu des années 90, suite à des péripéties économiques, sociales et autres, avaient cessé leur activité et donc le Conseil général de Haute-Corse à l'époque en 1998 a confié la concession de l'exploitation de ces eaux à la société SNEEMO, représentée par Monsieur François-Xavier Moracchini, dit Mora.

Monsieur Moracchini, c'était un Monsieur qui, Corse de la diaspora, avait une grande expérience déjà dans l'entrepreneuriat, propriétaire de Marne et champagne, donc dans un secteur d'activité déjà voisin à celui des eaux, qui avait réussi dans cette activité et qui voulait mettre toute son expérience au

service du développement des eaux et puis aussi, parce que comme souvent les Corses de la diaspora, il souhaitait mettre ses compétences, son expérience aussi au service d'Orezza, son territoire, qu'il aimait tant.

Donc, il faut le reconnaître, dès l'entrée de la présentation de ce rapport, Monsieur Mora, il a construit un projet industriel, une vraie réussite industrielle, ce qui est aujourd'hui même un fleuron industriel pour la Corse. Il l'a fait avec une vision de développeur, de chef d'entreprise. Il est important de le signaler, d'en prendre acte et de le remercier pour ce travail important qui a été fait.

Mais la concession qui lui a été confiée pour 15 ans plus 3 ans, c'est-à-dire 18 ans, elle a bien sûr, comme tout contrat, un début et une fin. Et en 2018, en même temps que se terminait ce contrat de concession, il y avait l'apparition de la Collectivité de Corse, fruit de la fusion des deux départements et de la Collectivité territoriale de Corse. Et dès l'origine, les élus de la nouvelle Collectivité de Corse se sont interrogés d'une part en fin de concession, sur la sécurité juridique qu'il fallait apporter à l'exploitation et puis aussi, puisque nous étions propriétaires de la source, de la nécessité de se projeter en termes de pilotage public de la future activité.

Donc la première des choses qui a été faite, ça a été de prolonger la concession d'un an pour pouvoir étudier notamment les nouvelles possibilités d'exploitation en intégrant un aspect de dominante public. Nous avons étudié les formes aussi diverses que la DSP, le contrat administratif, la SEMOP et même la régie.

Il s'est avéré relativement rapidement en tout cas, c'est ce que nous ont conseillé nos conseils, que cette exploitation sous dominante publique, n'était pas possible dans ce cadre-là parce que tout simplement, la commercialisation d'eau et des eaux, elle ne relevait pas des compétences institutionnelles de la Collectivité de Corse.

Donc, une fois cette piste-là qui n'était pas activable, refermée, on est allés résolument vers l'allocation gérance qui semblait le contrat le plus adapté et le plus sécuritaire qui allait permettre aussi une gestion aussi limitée dans le temps, de cette exploitation.

Nous sommes à l'époque, en 2018. On prolonge la concession d'un an et on arrive en 2019 et là, on, on repart vers une location gérance pour 18 mois avec 2 niveaux de problématiques à gérer. Le premier, c'est celui d'une problématique foncière puisqu'on s'aperçoit à l'époque que les cuves de stockage utiles à l'exploitation de l'eau minérale d'Orezza, elles se situent sur un espace foncier qui n'est pas la propriété de la Collectivité de Corse. Donc, on a à gérer

avec la SNEEMO et la nouvelle gérante qui est Madame Mora, je pense que c'est important de le dire à l'époque, malheureusement, son époux est décédé et donc, c'est elle qui a repris la gérance, et nous avons donc à gérer avec elle cette acquisition voulue par la Collectivité de Corse du foncier où sont situées les cuves. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point pour être aussi transparent, nous sommes dans une époque de turbulences sociales. Nous sommes en 2019, il y a un mouvement social sur des questions souvent de gestion de la ressource humaine, de management, mais peut être et surtout déjà, je crois, sur une nouvelle vision, en tout cas sur une vision que perçoivent les salariés, d'une orientation différente qui a été donnée à l'activité de SNEEMO puisqu'on avait un projet industriel qui a longtemps été porté, notamment par Monsieur Moracchini et là, on est sur quelque chose qui est en train de muter, de changer, où on se dirige plus vers une recherche de rentabilité, de financiarisation aussi de l'activité avec une logique d'export qui est plus marquée, notamment de commercialisation et d'export qui est plus marquée.

Il ne s'agit pas d'être dans une critique, il s'agit d'être dans un constat d'une orientation stratégique qui a été donnée à l'entreprise à cette époque et qui produit en son sein, y compris des questionnements de la part notamment des salariés. Nous sommes donc en 2019 et nous avons à gérer l'acquisition du foncier et une situation sociale.

On décide donc de prolonger le contrat à l'époque de 18 mois pour travailler sur ces aspects-là et nous arrivons à trouver un compromis, en tout cas un accord avec la SNEEMO et Madame Mora.

Cet accord comporte d'abord la volonté de prolonger la location gérance de 4 ans. C'est un aspect important, ça nous conduit à février 2025, c'est-à-dire la date que nous avons aujourd'hui en perspective. Mais dans cet accord, nous affirmons d'une part, que la location gérance, elle a un caractère non renouvelable, je crois que c'est important, ça prouve aussi que nous avons une volonté de se projeter dans l'avenir de manière différente. Deuxième point, que dans cet accord aussi, il y a un engagement ferme de la vente des parcelles, propriété à l'époque de la SNEEMO, au profit de la Collectivité de Corse.

Donc, une volonté de sécuriser, une volonté aussi de se projeter. C'est ce qu'on fait puisque le 3 juin 2021, nous avons acheté les parcelles nécessaires à la maîtrise publique totale par la Collectivité de l'emprise des eaux d'Orezza.

En même temps, nous avons fait l'acquisition des biens, ce qu'on appelle les biens dits de reprise, à peu près pour 3 M€ à l'époque, financés par la Collectivité de Corse. C'est l'acte fondateur. Moi je le dis, cette action de 2021

poursuivie par une délibération de la Collectivité de Corse, c'est l'acte fondateur qui nous projette dans la proposition que l'on fait aujourd'hui. Pourquoi ? Parce qu'en même temps que l'on signe ce contrat de location des gérances, on affirme déjà la vision politique de notre Collectivité sur l'exploitation d'Orezza.

Cette vision politique, elle se traduit par 3 aspects : la première, la volonté d'affirmer notre maîtrise publique sur l'exploitation, j'y reviendrai. La deuxième, ce sont les grands principes du développement économique, bien sûr, parce que depuis le départ, nous avons affirmé la nécessité d'être dans une logique économique et enfin mais aussi, une logique de développement durable, c'est-à-dire celle qui consiste à être dans une logique de préservation et de protection de la ressource. Enfin, le troisième point, c'est celui de l'ancrage territorial puisque nous avons un débat avec les acteurs du territoire, les maires, les associations sur la nécessité de faire que ce fleuron industriel qui a développé son activité dans la vallée d'Orezza, qui rayonne aujourd'hui sur l'ensemble de la Corse mais bien au-delà à travers y compris l'export, puisse avoir des retombées économiques efficaces sur le territoire. Il doit être un levier tout simplement de développement du territoire.

Donc ces trois aspects : maîtrise publique, développement économique et durable, ancrage et développement territorial sont la base de la délibération de 2021. Et cette vision-là, elle a animé l'ensemble des démarches qui vont suivre et qui ont été portées par la Collectivité de Corse et son conseil exécutif.

Pour faire cela, qu'est-ce qu'on décide ? On décide la mise en œuvre d'un COPIL, comité de pilotage, qui réunit un certain nombre d'acteurs, des élus de la Collectivité de Corse, les acteurs du territoire, les maires, les associations, et je crois que c'est important de rappeler les fonctions de ce COPIL parce que dans les débats, je crois qu'il y a eu des échanges et peut-être des incompréhensions. Mais dès l'origine, le COPIL, il n'avait pas vocation à construire le projet de la future exploitation d'Orezza, il avait vocation, lui, de suivre et d'émettre un avis sur le cadre contractuel, ce qui veut dire que c'était à la majorité, au conseil exécutif, bien sûr, de travailler, en appui avec les services, en appui bien sûr avec des conseils externes et de venir régulièrement devant le COPIL présenter le résultat de ces travaux et de faire valider les orientations. Donc le COPIL a été construit de cette façon, il a fonctionné de cette façon-là.

Trois réunions d'ailleurs, vous le voyez dans le rapport. Première réunion, celle du 11 octobre 2022. Lors de cette réunion du COPIL, il a été affirmé la stratégie, il a été proposé et acté par l'ensemble du COPIL, la stratégie de la Collectivité de Corse, celle que nous proposons avec deux niveaux de

travail : le premier, l'éventuel appel à candidature ouvert, c'est important. Pourquoi à l'époque nous avons proposé cette piste ? Pour deux raisons essentielles. La première, c'est celle qui consiste à dire que depuis le l'origine jusqu'à aujourd'hui et certainement demain, nous n'avons pas fermé la porte à Madame Mora, jamais ! Nous avons toujours souhaité avoir une discussion avec l'exploitant actuel en lui disant, « nous, on est sur une réflexion » dont je rappelle les motivations et les objectifs, confère la délibération de 2021, « mais nous sommes prêts, bien sûr, à être dans un sociétariat large dont vous avez votre place ».

Donc on a, dès l'origine, proposé à Madame Mora, de s'associer aux travaux, à la réflexion, à la construction comme acteur au même titre que les autres acteurs que nous avons contactés, les communes, les associations et bien sûr en premier niveau, les salariés, mais j'y reviendrai. Donc ça c'était important. On voulait pouvoir continuer, à l'époque, y compris de laisser la SNEEMO et Madame Mora, être force de proposition.

Deuxième aspect, et c'est important et pas contradictoire, je vous ai parlé des turbulences sociales qui existaient dans cette entreprise depuis 2019, les salariés qui n'étaient pas en phase sur la ligne et le projet de développement qui étaient menés, eux-mêmes en se concertant, ont réfléchi, ont souhaité porter leur propre projet d'entreprise, et c'était complètement légitime d'ailleurs qu'ils le fassent, en s'organisant en SCOP, société coopérative ouvrière de production. Donc, eux-mêmes souhaitaient pouvoir, en cas d'appel à candidature, présenter un projet de reprise en SCOP.

Donc ça, c'était la première piste ouverte à l'époque en 2022. Nous pensions qu'il fallait à la fois continuer à discuter avec les privés, en l'occurrence en premier lieu la SNEEMO, Madame Mora, mais qu'il fallait aussi permettre aux salariés d'exprimer leur choix en termes d'organisation et de proposition d'entreprise.

La deuxième proposition, la deuxième piste, c'était déjà une piste de synthèse sur laquelle on commençait à réfléchir. C'était évidemment celle d'une reprise d'activité sous la forme d'une SCIC, société coopérative d'intérêt collectif qui, j'y reviendrai aussi, offre la possibilité, à travers un large sociétariat, de faire converger les intérêts à la fois du privé et ceux des salariés.

Donc après avoir étudié, après avoir travaillé avec nos conseils, nous sommes arrivés au deuxième temps du COPIL le 30 mai 2023, à la deuxième réunion où là, nous sommes revenus devant le COPIL en disant, « nous avons affiné ». Pourquoi ? Parce que nous discussions toujours avec Madame Mora, bien sûr, à l'époque, mais nous avons discuté avec les salariés, nous nous sommes rencontrés, ils nous ont expliqué leur projet de SCOP et on leur a

proposé le projet de SCIC et les convergences qu'il pouvait y avoir entre les deux projets. Je pense que rapidement, les convergences, elles se sont trouvées, l'intérêt commun on l'a vite trouvé ensemble et le rapprochement s'est fait naturellement.

Alors on a toujours eu des débats et j'en parlerai tout à l'heure sur le poids de la participation, mais rapidement, on s'est aperçus que la bonne formule, c'était celle-là parce que nous, nous considérons qu'il ne fallait pas non plus faire prendre un risque démesuré aux salariés, notamment au regard du besoin d'investissement et du besoin de financement du fonds de roulement de démarrage et que c'était plus raisonnable de travailler ensemble dans un espace plus large, un sociétariat plus large où ils auraient toute leur place.

Donc, la discussion a eu lieu. Elle a pris, entre octobre et mai, le temps qu'il fallait et on est revenus devant le COPIL au mois de mai 2023 où nous avons proposé tout simplement d'écarter la mise en concurrence et d'aller vers le travail approfondi d'une société coopérative d'intérêt collectif.

6 novembre 2024, le temps du travail, le temps du travail et de la construction juridique mais aussi partenariale de la SCIC. Troisième COPIL et là, nous avons rencontré l'ensemble des sociétaires dont je vais vous parler dans les minutes qui viennent, pour pouvoir leur faire des propositions, pour pouvoir trouver un accord de participation, pour construire le projet de démarrage de la SCIC.

Donc bien entendu, je vous en ai parlé, les salariés, les communes et la communauté de communes Casinca/Castagniccia, les associations et les partenaires privés et les partenaires financiers, ce qui nous a emmenés naturellement au COPIL du 6 novembre 2024 où nous sommes revenus devant l'ensemble des membres, appuyés par la Fédération des SCIC et des SCOP qui nous a accompagnés tout au long de cette démarche pour présenter la formule juridique, le mode de fonctionnement d'une SCIC et l'application à notre projet de ce mode de fonctionnement et du principe des SCIC. Nous sommes le 6 novembre 2024. À la fin du mois donc, aujourd'hui, on vous présente le rapport de constitution de choix de la SCIC comme organisation de la future exploitation des eaux d'Orezza.

Donc, vous voyez, un parcours qui a peut-être été considéré comme long ou pas assez long, un parcours que nous considérons, nous, fructueux du point de vue de la concertation, certains diront que ce n'était pas assez, mais un parcours aussi qui a permis à plusieurs étapes d'avoir des validations de l'ensemble du COPIL.

Alors pourquoi nous avons choisi la SCIC ? D'abord, affirmer ce principe-là, la SCIC, c'est une société commerciale, avant d'être une coopérative, avant d'avoir un intérêt collectif, c'est une société commerciale. On n'est pas là dans une entreprise publique, il faut que les choses, elles soient claires. Ce n'est pas parce que la Collectivité de Corse est à l'initiative du projet, qu'on construit une entité publique. On est dans l'entrepreneuriat et on est sous une forme juridique qui est une forme commerciale avec une inscription au registre du commerce et des sociétés, avec un fonctionnement d'entreprise traditionnelle, tout à fait traditionnelle ou de société tout à fait traditionnelle. Ça, c'est important de le dire.

Mais, qu'est-ce qui fait l'originalité et la différence ? Eh bien, c'est le projet commun, d'abord. On est dans une logique qui est une logique de performance de résultats économiques, mais dans le projet simple, c'est que les résultats, les bénéfices qui doivent être réalisés par la société, ils n'ont pas vocation à venir alimenter les revenus de l'exploitant et ils ont vocation à servir au projet de développement de la SCIC, en premier niveau au projet de développement de la SCIC.

Donc ça, c'est important de le comprendre parce que c'est ce qui fait le projet commun et ce qui fait qu'un certain nombre d'acteurs se sont réunis pour pouvoir construire ce projet. Donc, société commerciale.

D'ailleurs, le projet commun aussi permet de dire à ce stade que la SCIC, elle a aussi cette particularité, c'est qu'elle n'est pas vendable, on ne peut pas vendre une SCIC. C'est important, ça prouve aussi notre volonté de pas être dans une attitude spéculative, il n'y a pas de possibilité de vente. Il y a la notion bien sûr de maîtrise publique, je l'ai précisé tout à l'heure, il y a la notion de sociétariat, on est dans le projet commun, ce n'est pas une personne qui va construire dans une démarche réduite, je dirais, un projet économique, c'est un ensemble de sociétaires, un ensemble de personnes ou de structures qui se réunissent autour du projet commun. Et là, le sociétariat, il est composé de la Collectivité de Corse, des communes et de la communauté de communes Castagniccia/Casinca qui a été associée à cette démarche et qui a été volontaire dès le départ pour accompagner cette démarche, - le président Toni Poli n'est pas là, mais il m'a chargé de dire qu'il était au soutien de cette démarche -, les salariés bien sûr, j'en ai parlé tout à l'heure, important, et qui vont avoir, vous le verrez, à la fois une fonction de production, de commercialisation, de participation à la vie opérationnelle quotidienne de la SCIC, mais qui aussi seront associés dans une instance de gouvernance pour aussi participer aux grands choix stratégiques de cette SCIC.

La démocratie, c'est aussi ça le fonctionnement de la SCIC, c'est la démocratie, c'est-à-dire que cette organisation en collège va permettre à tout cet ensemble de sociétariat de s'exprimer et de pouvoir peser sur les choix.

Enfin, je l'ai abordé tout à l'heure, la question des réserves impartageables puisque les dividendes, les résultats de l'exploitation sont pour grande partie affectés à une réserve impartageable qui doit servir au projet de développement de la SCIC.

De manière plus approfondie, il y a peu de possibilités pour les actionnaires ou les sociétaires de toucher des dividendes. Les dividendes qui pourront être versés aux actionnaires, aux sociétaires, ils sont très encadrés par des règles, ce qui fait que globalement, ils sont réduits à une toute petite fraction parce que l'idée, justement, c'est de se prémunir contre tout risque de spéculation.

Voilà pour le grand fonctionnement général d'une société coopérative.

Après, cette SCIC sera sous forme de SAS (société par actions simplifiée). Pourquoi avons-nous choisi la SAS ? Parce que c'est aussi une formule juridique qui est assez souple dans son fonctionnement et qui permettra notamment, on le verra tout à l'heure, à la Collectivité de Corse d'assurer dans un premier temps la présidence de la SCIC.

Maintenant, je vais rentrer un peu plus dans le fonctionnement de la SCIC, il est important qu'à ce stade, vous en soyez informés.

D'abord pour ce qui est de la gouvernance. Deux niveaux : le niveau de la gouvernance stratégique de la gouvernance aussi, je dirais, juridique et le deuxième niveau, celui de la gouvernance opérationnelle.

Pour celui de la gouvernance stratégique, comment est organisée cette gouvernance ? Elle est organisée sur le principe des coopératives, d'abord, un sociétariat, principe des coopératives, qui est un homme, une voix, sauf que dans les SCIC, et c'est cela aussi qui est intéressant, cette idée, elle a été pondérée par la possibilité de s'organiser en collège, et que donc le droit de vote, il est au sein des collèges et non pas de manière globalisée sur l'ensemble des sociétaires. Ce qui veut dire que le choix que nous avons fait, nous, c'est d'avoir des collèges avec un droit de vote plus important et d'avoir des collèges avec forcément un droit de vote moins important dans la philosophie que je vous ai exprimée tout à l'heure, c'est-à-dire que nous, on l'affirme, on ne se cache pas derrière notre volonté qui a été celle de dire, « il faut qu'il y ait une maîtrise publique aujourd'hui de la future exploitation ». Nous avons choisi que le

premier collège, celui de la Collectivité de Corse, en termes de droit de vote, il représente 50 % des droits de vote.

Le deuxième collège, celui des salariés, j'en ai parlé tout à l'heure, il représentera 20 % du droit de vote, ça veut dire que les salariés qui seront unanimement pratiquement je crois, actionnaires, sociétaires de la SCIC, c'est important de le dire parce qu'on a lu et vous avez certainement lu, y compris dans la presse, qu'il y aurait des réserves des salariés par rapport à la participation à cette SCIC, ce n'est pas la vérité. Moi, j'ai souvenir du dernier COPIL que nous avons organisé à Rapaghju, je salue Madame le maire qui n'est pas là aujourd'hui, mais qui a depuis toujours soutenu ardemment cette démarche, eh bien, les salariés, ils sont venus en fin de séance nous remettre un engagement écrit, une signature comme quoi ils étaient volontaires pour participer de manière unanime au sociétariat de cette SCIC. Ils seront donc dans un collège qui pèsera 20 % des voix lorsque les choix seront proposés à la délibération. Ils auraient souhaité plus, pour être clair, dans un premier temps. On a trouvé cet accord à 20 % parce qu'il fallait laisser la place à tout le monde et parce que nous avons la volonté affirmée que la Collectivité de Corse, elle soit, en tout cas dans cette première phase-là de démarrage, en situation de maîtrise.

La communauté de communes et les communes, 10 %. La communauté de communes, c'est naturel, au titre de sa compétence développement économique, c'était normal qu'elle soit là et nous le souhaitions. Les 14 communes orezzinche aussi, c'était un souhait fort depuis le début, au regard aussi de l'idée qu'elles avaient de l'utilité de cette exploitation, des retombées économiques qu'elles devaient avoir sur le territoire et de manière plus générale, du fonctionnement qui devait être le sien. Donc, on les a associées. Elles sont donc toutes parties prenantes dans la gouvernance et elles pèseront 10 %.

Les associations du territoire aussi, bien sûr. Nous les avons rencontrées, elles souhaitaient avoir un droit de regard dans le fonctionnement pour les mêmes raisons parce qu'on a affaire à des acteurs dans un territoire où vous le savez, la déprise est forte, qui maintiennent la vie et font vivre le territoire, et que donc naturellement, elles considéraient qu'elles devaient bénéficier d'une part des résultats de cette exploitation, mais qu'elles devaient être partie prenante, y compris sur les choix de gestion, de fonctionnement et de développement.

Enfin, un dernier collège qui pèsera aussi 10 % de droit de vote, c'est celui des partenaires financiers. J'en ai un peu parlé tout à l'heure. À ce stade, ce

sera la CADEC qui viendra rejoindre le partenariat financier, j'y reviendrai aussi quand on parlera du capital, uniquement la CADEC.

Nous avons eu la réflexion sur l'intégration d'un partenaire ou de partenaires privés dès le démarrage de la SCIC. Nous avons fait le choix d'une démarche par étape, évolutive. On a l'avantage d'être sous une forme SAS, je vous le disais, qui a cette particularité aussi de pouvoir permettre, c'est une SAS à capital variable, de pouvoir permettre l'entrée de nouveaux actionnaires. Donc nous, nous avons pensé que la base de démarrage, celle qui était des sociétaires, qui étaient les acteurs en tout cas du projet initial, qui avaient exprimé leur volonté depuis l'origine de participer à construire ce nouveau mode d'entreprise, devaient être privilégiés.

Donc, on voulait partir sur ce format-là, mais en conscience qu'on est dans une logique évolutive et que fondamentalement, il faudra proposer à un moment donné, l'intégration de forces privées, de partenaires privés. Mais, nous n'avons pas voulu le faire à ce stade. Nous avons aussi considéré que ce choix-là, ça devait être le choix de la SCIC et pas de l'Assemblée de Corse, ça devait être le choix de la société constituée, de l'ensemble de ces sociétaires qui devaient définir ensemble les critères et les conditions d'entrée éventuelle de partenaires privés. Et ça se fera bien sûr, parce ce qu'on appelle un dispositif de portage qui permettra aux partenaires financiers de sortir progressivement du capital pour laisser la place à un ou des partenaires privés.

C'est un point important, comme il était important d'aborder la question du collège de la Collectivité de Corse. On va le dire comme ça, une des faiblesses de l'organisation en SCIC, c'est que dans le collège de la Collectivité de Corse siège la personne morale, c'est-à-dire la Collectivité de Corse représentée par son président ou par la personne qu'il désignera, le conseiller ou la conseillère qu'il désignera. C'est un point de faiblesse parce que nous, nous aurions souhaité que l'Assemblée de Corse, dans sa diversité, puisse être représentée dans ce collège. Ce n'était pas possible, légalement, ce n'est pas possible.

Donc ce que nous proposons, c'est que cette Assemblée décide de constituer une instance néanmoins, qui pourra et qui sera saisie avant chaque assemblée générale de la SCIC des points de l'ordre du jour et qui pourra débattre et donner un avis pour que ce soit en quelque sorte l'avis du collège qui sera porté par le représentant de de la Collectivité de Corse. Donc ça, je crois que c'est important de le dire parce qu'il faudra réfléchir comment nous l'organisons et il faut véritablement que ce fonctionnement soit souple et efficace et qu'il ne soit pas bien sûr un frein pour la fluidité et l'efficacité. Je

vous rappelle quand même qu'on est dans une démarche entrepreneuriale et qu'il faut à tous les moments, garantir cette rapidité de décision importante.

Premier niveau donc, cette gouvernance-là

Deuxième niveau, la gouvernance opérationnelle. Et là, je l'ai dit précédemment, on reste dans un fonctionnement d'entreprise traditionnelle. Il y aura une direction générale, il y aura un encadrement intermédiaire, il y aura des agents, il y aura un secrétariat et une comptabilité, comme dans une entreprise traditionnelle qu'il faudra faire fonctionner et que le directeur général aura mission de faire fonctionner et de développer l'activité de la SCIC.

Je vous rappelle qu'on n'est pas bien loin de ce qui se fait aujourd'hui. On n'est pas bien loin de ce qu'il fait aujourd'hui, si ça peut rassurer. Mme Mora n'est pas présente au quotidien sur le site des eaux d'Orezza. Aujourd'hui le site, il fonctionne parce qu'on a des salariés engagés, parce qu'il y a une direction efficace et que les process sont déjà établis et bien en place.

Donc, il y a de ce côté-là, pas d'inquiétude particulière à avoir, certainement qu'il faudra, mais ce sera à la SCIC de l'établir, renforcer, notamment le développement commercial, on est à peu près d'accord tous là-dessus, mais ce sera une décision de SCIC dans le projet d'activité et de développement qui sera préparé et voté en assemblée générale.

Donc ce niveau-là, il était important de le préciser et de le garantir. Ce n'est pas le président élu qui va venir s'occuper du quotidien, ce n'est pas le président élu qui va venir s'occuper des recrutements, qui va venir s'occuper de la gestion de la ressource humaine. Il y a des instances, il y a un fonctionnement d'entreprise et ça fonctionnera de cette façon en toute transparence. Ça garantit aussi l'efficacité de la démarche.

La constitution du capital social, c'est une différence des SCIC. On a à la fois la gouvernance et le capital social qui peuvent être différenciés, ce qui veut dire très clairement et très simplement que vous pouvez avoir un droit de vote de 50 % et ne pas avoir une mise en capital social de 50 % du capital social. Ça permet une ouverture du sociétariat plus large. Pourquoi ? On le voit dans notre cas précis des associations qui auront 10 % de la gouvernance mais qui n'auront que 3 % du capital social. Pourquoi ? Parce que sinon, elles n'auraient pas eu les moyens d'abonder pour pouvoir participer à la vie de la société.

Donc ça, c'est à la fois une différence, mais une opportunité qu'offrent les SCIC. Ça se traduit comment dans notre organisation ? Mais tout simplement, la Collectivité de Corse qui a 50 %, je vous disais, du droit de vote,

apporte 40 % du capital social, c'est 156 000 €. Je vous expliquerai tout à l'heure pourquoi, 40 % du capital.

Les collectivités, comités de communes et collectivités, 10 %. Alors là, y a une règle de droit aussi qui s'imposait à nous, c'est-à-dire que l'ensemble des collectivités réunies dans une SCIC ne peuvent pas détenir plus de 50 % du capital social. Donc c'est aussi comme ça que nous avons articulé la constitution du capital social.

Les salariés, 20 % de la gouvernance, 20 % du capital social et moi, je le salue parce que c'est un effort que font les salariés, c'est un engagement, ça veut dire que chaque salarié va apporter 2 888 €.

2 880 € quand vous travaillez aux eaux d'Orezza, ça vous montre le niveau d'engagement des salariés dans ce projet qui est tout à fait remarquable.

Les associations, je vous l'ai dit aussi, je l'ai pris en exemple, 3 % du capital social alors qu'elles ont 10 % de la gouvernance. 1 300 € d'apport par association, donc ça reste aujourd'hui atteignable. En tout cas, c'est ce qu'elles souhaitent.

Enfin, les partenaires financiers, ce sera la CADEC, 27 % du capital social et là, c'est normal, 105 300 €. On est allés aussi les chercher pour cette raison-là, ils sont là pour venir consolider le projet, donner de la sécurité et permettre aussi l'effet levier pour obtenir ou mettre autour de la table un certain nombre d'autres partenaires financiers qui seront mobilisés pour le financement à la fois de l'activité et du développement.

Ce qui nous fait un capital social global de 390 000 €. Nous l'avons calculé et nous l'avons organisé, construit en fonction du besoin de financement de l'entreprise. Ça représentera la couverture de 20 % du besoin de financement de l'entreprise la première année.

Ce qui me permet de basculer sur le modèle économique et financier de la future SCIC, en deux temps. D'abord, le démarrage, la transition. C'est un moment important pour nous. On sait, je disais tout à l'heure avec des élus, que c'est le point qu'on peut tous avoir d'inquiétude, c'est normal, on est dans une logique d'entreprise, un chef d'entreprise, il est toujours dans le défi et l'inquiétude du projet qu'il va devoir porter. Donc là, même si on est dans la continuité, c'est important, il y a tous les acquis de la continuité qui font qu'il y a une sécurité. Reste que nous créons une nouvelle entreprise et que donc, il va falloir organiser cette transition avec des besoins, notamment des besoins financiers qui ne sont pas négligeables dès le départ puisqu'on ne pourra pas profiter de la bonne santé de la SNEEMO.

Donc sur l'immédiat, il faut qu'on organise la transition, puis après, le projet de développement, j'y reviendrai.

Qu'est-ce que l'on a comme chiffres aujourd'hui ? Très peu. Ça a été très difficile avec la SNEEMO d'avoir l'ensemble des données financières, notamment les chiffres de 2023. Donc, nous avons construit nos éléments sur les éléments financiers que nous avons de 2022 et de 2021, et surtout sur le travail que nous avons mené avec les salariés qui ont pu nous donner toute une série d'informations nécessaires sans qu'elles soient confidentielles, mais nécessaires à construire le modèle économique et la proposition que l'on vous fait, notamment sur les volumes produits, sur les ventes, sur la distinction entre les ventes qui sont réalisées en Corse et celles qui étaient à l'export, l'expert comporte la France, Europe et Monde. L'export aujourd'hui globalement, lissé sur les 3 dernières années, ça représente à peu près 20 % des ventes des eaux d'Orezza, ce qui n'est pas négligeable. Mais j'y reviendrai en fin d'exposé.

Donc, pas forcément beaucoup de données de collaboration de la SNEEMO sur ce sujet-là, mais assez d'informations pour construire à la fois une prévision en termes de chiffre d'affaires. Vous l'avez sous les yeux, la première année, nous, on a estimé notre chiffre d'affaires, c'est-à-dire 2025 à 7,6 M€, un peu plus de 7,6 M€. Nous sommes dans une attitude prudentielle qui prend en compte à la fois les 10 mois d'activité et effectivement, qui intègre aussi une vision prudente notamment des ventes, avec une augmentation prévue de ce chiffre d'affaires pour atteindre les 9 M€, globalement ce que l'on réalise aujourd'hui, un peu plus de 9 M€, ce qui est réalisé aujourd'hui, en 2027.

Vous voyez quand même que dans ces projections, le résultat net reste important puisque même en 2025, on se projette sur un résultat net de 830 000 €. Donc, ce n'est pas neutre pour une entreprise qui réalise, enfin pour ceux qui connaissent l'entreprise, on est au-delà de 10 %, si on le rapporte au chiffre d'affaires. Donc, ce n'est pas neutre pour ce type d'entreprise industrielle.

Une progression de ce résultat net à 1,2 M€ en 2026 et un peu plus de 1,3 M€ en 2027.

On voit donc à travers cette projection, le niveau à la fois d'activité, le niveau de chiffre d'affaires, donc de vente, et le niveau de rentabilité de la future SCIC. Et, qui nous fait dire que ça va nous permettre à la fois, bien sûr, d'avoir une politique de redistribution vers le territoire, c'est notre souhait, sous forme de mécénat, forte, qui pourra être, en tout cas dans la continuité, mais qui pourra être augmentée, orientée vers les associations du territoire mais aussi les communes, à partir des projets d'intérêt collectif qui seront portés, qu'on pourra avoir, et c'est évident et c'est la volonté de la SCIC, une politique sociale de haut niveau, politique d'intéressement, politique de participation, politique d'emploi

local réaffirmée et amplifiée et aussi, politique de rémunération qui soit aussi au niveau de l'engagement.

Enfin, troisième point et peut-être le premier qui va nous permettre ce résultat-là, de financer le développement de l'entreprise ou de cofinancer le développement de l'entreprise. Et ça, c'est essentiel puisqu'à ce niveau de dividende, on peut penser que chaque année, 600 ou 700 000 € seront dédiés au financement de l'entreprise, ce qui nous permettra facilement de convaincre nos partenaires financiers.

Donc, le besoin de financement au démarrage, je vous en ai parlé tout à l'heure, qui comporte à la fois les besoins d'investissement la première année, de l'ordre de 300 000 €, on est plus, je vous le disais tout à l'heure, sur des travaux de mise aux normes, des travaux de petits investissements qui sont nécessaires, mais qui ne sont pas très importants. Pourquoi ? Et c'est un point aussi essentiel parce que là aussi, on a pu le lire, on a pu l'entendre, sur l'état du matériel existant et de la capacité de production de l'entreprise. Mais aujourd'hui, c'est clair, on a quand même des machines qui sont vieillissantes, mais pour autant et grâce notamment à l'entretien qui est fait et à la qualité technique de l'ensemble des salariés, en tout cas ceux qui interviennent sur ces aspects-là, ça fonctionne. On n'a pas d'inquiétudes de fonctionnement sur les deux ou trois prochaines années. On sait très bien que ça va continuer à fonctionner bien les deux ou trois prochaines années. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas faire des investissements, mais ça veut dire qu'on sait qu'on a cette garantie-là. Et ça, c'est fort dans la continuité, ça veut dire qu'on n'aura pas de problèmes de capacité de production.

Donc la première année, le financement, c'est 300 000 € d'investissement sur le courant et le nécessaire, puis après bien entendu, un besoin de 1,570 M€ pour financer le besoin en fonds de roulement puisque là, on part de 0, on aura bien sûr les 390 000 € du capital, mais il nous faudra 1,570 M€ pour venir financer au moins les 2 mois et demi, les 2 premiers mois et demi d'activité de l'entreprise avant que le mouvement de recettes et de ressources s'enclenche.

Donc, le total du besoin c'est 1,950 M€ la première année, couvert par 390 000 € de capital social, ce qui fait un besoin d'un 1,560 M€. Comment on le finance ? Je l'ai dit tout à l'heure, on a la garantie d'avoir un partenaire financier déjà au capital, ça sécurise, mais en même temps, on a déjà fait le tour d'un certain nombre d'autres partenaires financiers au premier rang desquels nous sommes accompagnés, je vous le disais, par la fédération des SCIC et des SCOP qui a elle-même des outils financiers pour financer cet entrepreneuriat-là, qui seront mobilisés. Ce qui nous est dit aujourd'hui à travers les premiers tours de

table, c'est qu'ils pourraient aller facilement à 600 000 €. Ça, c'est le premier niveau de négociation et de discussion.

On a Corse active pour l'initiative CAPI qu'on connaît tous ici, outil de financement de l'économie sociale et solidaire, qui sera partie prenante et qui nous a écrit pas plus tard que ces jours-ci pour nous affirmer sa volonté de s'engager dans le financement des eaux d'Orezza. Donc là, il propose 300 ou 400 000 € avec leurs partenaires. Donc vous voyez qu'on a déjà bouclé le million. On a la banque des territoires qui sera aussi, le directeur nous l'a confirmé, autour de table du financement et bien sûr, la CADEC qui apporte déjà au capital et qui pourra aller au-delà et le réseau bancaire traditionnel avec lequel on a peu discuté aujourd'hui parce que généralement, ils arrivent aussi avec les partenaires dont je vous parlais. Donc, pas de soucis.

Pas de soucis, ça veut dire quoi ? Ça veut dire d'abord la confiance, ça prouve que ce projet-là, et c'est normal, ce n'est pas un projet qui donne méfiance aux financeurs. Au contraire, ils sont très allants sur le fait de venir participer au financement, mais au-delà, à la vie de l'exploitation des eaux d'Orezza.

Pour la suite, il y aura des besoins de renouvellement des machines, il y aura des besoins d'investissement. Moi je n'ai pas de chiffres précis, c'est plusieurs millions qu'il faudra injecter dans les eaux d'Orezza dans les prochaines années pour développer l'outil. Mais je ne veux pas rentrer aujourd'hui dans ce débat-là parce que ce n'est pas le débat de l'Assemblée de Corse, je le réprecise, c'est le débat de l'entreprise. Demain, créée, elle devra réfléchir sa stratégie de développement, sa stratégie commerciale et sa stratégie d'investissement et elle pourra le faire avec la garantie d'avoir des ressources puisqu'avec le système de réserve impartageable, chaque année, il y aura au minimum, si on garantit l'exploitation, 500 000 € qui seront injectés dans la politique d'investissement. Donc, on est là dans un système qui est, à mon avis, très sécurisé et très sécurisant pour le développement de l'entreprise.

Donc, je vous l'ai dit, un système juridique très adapté, commercial mais en même temps collectif, un projet de développement économique et financier sécurisé et un calendrier qui est là aussi, maîtrisé, je vous ai relaté tout le travail qui avait été fait, notamment ces derniers mois, à travers le COPIL et la construction que nous avons eue avec l'ensemble des sociétaires.

Nous sommes à la fin du mois de novembre et vous êtes appelés à voter ce rapport. Derrière, de décembre à janvier, il y aura la finalisation des partenariats, on va finaliser l'ensemble des partenariats, notamment les partenariats financiers. À la mi-janvier, on proposera une réunion du COPIL pour présenter le travail abouti bien sûr, comme on l'a toujours fait. Il y aura

donc le COPIL qui sera réuni pour qu'on présente le projet abouti et on reviendra bien sûr devant l'Assemblée de Corse pour cette fois-ci, vous présenter les statuts de la SCIC. On ne pouvait pas le faire aujourd'hui, on s'est questionné, mais on ne pouvait pas le faire aujourd'hui. Aujourd'hui, la présentation des statuts, le vote des statuts, c'est une prérogative de la société, de l'entreprise, de la SCIC. Ils seront d'abord votés par la SCIC et ils seront après présentés à l'Assemblée de Corse, globalement aussi, les modalités que je viens de vous présenter parce qu'après, on est dans des statuts traditionnels de sociétés coopératives ou de sociétés commerciales. Les sujets qui seront particuliers, c'est ceux de la gouvernance, du capital social, d'un certain nombre de fonctionnements dont on a parlé.

En résumé, vous le savez, je vais le réaffirmer, nous, on a considéré que la SCIC, c'était non seulement la meilleure solution, le meilleur projet juridique, c'était, pour nous, surtout le seul qui garantissait à la fois de maintenir une activité économique rentable, performante, profitable, mais que cette activité économique, elle était créée, elle vivait dans un but qui a un intérêt collectif et commun fixé par les sociétaires, que le résultat de cette activité économique, il devait profiter prioritairement à l'entreprise, qu'il devait profiter à la force de travail, aux salariés et qu'il devait profiter aux territoires. Ça, c'est la garantie et donc, ça coche toutes les cases y compris de notre vision politique de cette économie-là, et ça fait écho à un certain nombre de délibérations qu'il y a eu dans cette Assemblée, je n'étais pas là dans la mandature précédente, je regarde Jean-Christophe Angelini, celle sur l'économie sociale et solidaire. On est dans une démarche qui est celle de l'économie sociale et solidaire. Ce n'est pas péjoratif, ce n'est pas une économie péjorative, c'est une économie qui est très performante et ce projet-là peut le démontrer.

Enfin, la délibération qui a été prise il y a quelques semaines sur l'économie mixte où là aussi, on démontre que dans les enjeux stratégiques, sur les secteurs stratégiques, aujourd'hui pour la Corse, face aux enjeux stratégiques de la Corse, il faut aussi réfléchir différemment. Il faut aussi savoir être dans une logique hybride, publique, privée. On n'est pas là dans un enjeu de transport ou un enjeu d'énergie ou un enjeu de logement, mais on est quand même dans un outil stratégique de la Collectivité de Corse, sur un outil qui est un levier de développement territorial qui a une importance majeure pour l'avenir de ce territoire, de la Castagniccia en général, je crois qu'on en est tous conscients et que, à ce titre-là, la puissance publique, elle ne pouvait pas ne pas être partie prenante de cette démarche.

Donc, on est dans une logique économique, on est dans une logique sociale, on est dans une logique territoriale et nous sommes aussi dans une logique très politique.

Terminer simplement pour rappeler l'avis du CESEC, Madame la Présidente, vous êtes là. Le CESEC a donné un avis positif sur ce rapport et sur ce projet. Il a fait part aussi de ses inquiétudes légitimes, qu'on partage aussi, j'en ai parlé tout à l'heure, on est dans un défi entrepreneurial, il est évident que, comme tout entrepreneur ou comme tout groupe d'entrepreneurs, on se pose un certain nombre de questions. On peut aussi avoir des inquiétudes. La question pour le management de cette entreprise et la direction, ce sera de rassurer régulièrement les sociétaires sur ces inquiétudes.

Inquiétudes sur l'export, le CESEC nous interpelle sur la politique d'export. Ce n'est pas une faiblesse, l'export aujourd'hui, on va le dire aussi comme ça, C'est bien et c'est souhaitable qu'on continue d'avoir une politique d'export. Il faudra certainement la développer, l'encadrer sous réserve aussi bien sûr de la capacité totale de production et sur les choix qui seront faits par la SCIC. Mais nous avons vocation à continuer à exporter.

Aujourd'hui, l'organisation de cet export est fait dans une logique complètement d'économie privée et profitable, il faut bien le reconnaître, avec une organisation dissociée, la SNEEMO, aujourd'hui, la société de production et une société dédiée, externe, contrôlée par Madame Mora et qui donc réalise la vente à l'export de manière, on va se le dire même si on n'a pas les chiffres, relativement de notre point de vue, profitable. C'est de l'organisation capitalistique habituelle, je ne suis pas dans la critique, c'est une forme d'organisation, c'est comme ça que ça a été fait.

Il faudra continuer l'export et nous l'avons toujours dit sur ce sujet-là, nous avons entendu, y compris Madame Mora hier dans son intervention, qui, aujourd'hui, avait l'air de nous dire qu'elle était prête à continuer la discussion. On le voit d'un bon œil, nous n'avons jamais été dans une situation de rupture, de volonté de rupture. Au contraire, le président pourra le préciser tout à l'heure puisque c'est lui qui a discuté régulièrement avec Madame Mora, on est dans cette logique-là de partenariat. On n'a pas de vocation à être dans une logique de rupture. Bien sûr, après, les conditions des contrats, elles doivent être discutées. Nos intérêts, nous les défendrons, je parle par anticipation, mais je fais confiance au sociétariat, aux dirigeants et au directeur général pour défendre les intérêts demain de la SCIC pour que dans ces politiques-là, on soit dans des logiques de gagnant-gagnant.

Sur le prix, une inquiétude sur le prix. C'est vrai qu'aujourd'hui, Orezza se vend plus cher sur nos tables que les autres eaux de Corse qui ne sont pas de même niveau puisqu'on a souvent des eaux plates, sauf maintenant une apparition d'une autre eau aussi pétillante, mais en général, les autres eaux venant y compris de France ou d'ailleurs.

Donc, il y a une question, on ne va pas y répondre aujourd'hui, c'est la question du projet stratégique que devra aborder la société constituée. L'idée, c'est qu'on regarde la formation des prix et qu'on regarde comment on peut, bien sûr l'objectif est de faire en sorte que l'on soit plus compétitifs tout en préservant les marges de l'entreprise. Je vais vous dire des choses qui sont évidentes, ici, encore une fois, pour les chefs d'entreprise, on a vocation, nous, à être compétitifs parce que ça permet d'avoir une politique commerciale offensive et d'être plus présents et en même temps, on a vocation aussi à dégager les marges suffisantes qui vont permettre de financer, y compris le projet d'investissement dont je vous parlais. Donc, il y a un travail à mener, nous allons le faire.

Et puis, c'est la force du sociétariat là, parce que là on va être tous autour de la table, les salariés, les communes, les associations, les consommateurs. Donc, on pourra avoir me semble-t-il un débat riche qui pourra nous emmener certainement à avoir des progrès, en tout cas c'est l'objectif.

L'objectif, c'est très clair, c'est que le consommateur, le Corse en tout cas, puisse payer demain l'eau d'Orezza moins cher que ce qu'il la paye aujourd'hui. C'est un objectif en tout cas que nous, politiques, nous soumettons et qui devra être porté par le sociétariat.

Enfin, le troisième point d'inquiétude c'était la politique sociale.

J'ai essayé de l'expliquer, la politique sociale, le CESEC nous informe ou nous demande d'avoir une politique sociale qui soit, je crois, au niveau de la forme juridique que l'on propose.

Je vous l'ai dit, c'est aussi une forme de l'économie sociale et solidaire. Je ne crois pas que dans ces démarches-là, les salariés peuvent être délaissés. Au contraire, je l'ai dit, c'est la force de travail, ils seront associés à la gouvernance, ils seront bien sûr la force de la production et ils seront bien sûr bénéficiaires aussi de la profitabilité que nous souhaitons tous et que nous devons construire de cette entreprise.

Une part de cette profitabilité doit revenir à la force de travail, c'est évident et c'est ce que nous allons faire, et ça s'appelle justement cette vision sociale du développement.

Donc, j'espère rassurer le CESEC sur ces points-là. Mais depuis l'origine, depuis le début du travail qui a été mené, depuis l'origine des discussions que nous avons eues avec l'ensemble des acteurs, ce point-là n'a jamais été négligé et nous n'allons pas le négliger.

Donc je terminerai par ces deux mots : le défi et la confiance.

Je le reprends, oui, c'est un défi aujourd'hui. C'est un défi d'impulser une démarche économique à part entière. C'est un défi pour les élus, on n'y va pas seuls. On va créer une société commerciale, il n'y aura pas que la Collectivité, il y aura un ensemble de partenaires et de sociétaires. Mais c'est un défi, mais on va l'aborder avec confiance et détermination, parce qu'on sait très bien nous que, au-delà du projet économique, il y a derrière un territoire, il y a des femmes et des hommes salariés de l'entreprise, il y a des femmes et des hommes qui vivent encore dans ce territoire et qui attendent de ce levier économique qu'il irrigue le territoire et qu'il soit aussi exemple de nos possibilités de développement des zones montagnardes.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, Presidente.

Per u CESEC, n'avete parlatu, ghjè fatta.

Ci sò dinò 2 raporti : un raportu di a CDENATE è un raportu di a cumissione di e finanze.

Andate puru.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

**La présidente NIVAGGIONI** a souligné le caractère exemplaire de ce rapport, dans le droit fil de la démarche politique entamée depuis plusieurs décennies, notamment de par son caractère collectif.

Elle a estimé indispensable d'en mesurer les risques et les opportunités que cela représente pour ce territoire rural en termes de développement.

Rappelant qu'une entreprise fonctionne grâce à ses employés, elle a salué la participation de ces derniers aux décisions et au capital ; salariés qui ont eu le temps d'appréhender la gestion et le fonctionnement de l'entreprise, notamment lors des absences de la gérante actuelle.

Plus que jamais, elle a estimé que les salariés et le monde associatif étaient prêts pour relever le défi au côté de la CDC et faire de ce projet une réussite exemplaire.

A ce stade, et en présence du président de la communauté de communes concernée, elle s'est interrogée sur la perception des élus dans leur ensemble quant à la réalisation du projet présenté.

La présidente de l'Assemblée de Corse, **Madame Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est dit ravie de la présentation de ce rapport, rappelant qu'un travail important a été mené par la majorité, depuis 2018, afin de trouver un dispositif juridique et économique permettant de continuer à valoriser la ressource, l'Eau d'Orezza, qui est à la fois un bien économique et patrimonial et revêt un intérêt stratégique au moment où l'eau devient un réel enjeu de société.

Elle a souhaité saluer le travail du COPIL, sachant que le dossier a mobilisé de nombreux acteurs avec la mise en œuvre d'une logique *bottom-up* (qui vient du territoire) et des acteurs de terrain convaincus de la nécessité d'une maîtrise publique de la production et de la distribution des Eaux d'Orezza.

Elle a estimé que la constitution d'une SCIC permettait de répondre à deux enjeux, à savoir assurer la maîtrise publique (CDC principale actionnaire) tout en associant les salariés et les acteurs de Castagniccia.

Selon la Présidente, il est clair que le processus n'est pas terminé, un changement est engrangé, il constitue une étape qui connaîtra des évolutions.

Elle s'est montrée confiante dans l'action de la SCIC pour atteindre les objectifs fixés.

**Monsieur Antoine POLI** a fait état d'un sentiment partagé sur ce dossier.

Il a, en premier lieu, rappelé que la Communauté de Communes qu'il préside s'était très tôt positionnée sur ce dossier souhaitant s'investir fortement et a regretté que ses démarches soient restées sans réponse de la part du président de l'exécutif pendant trois années, laissant penser que la majorité en avait fait un dossier politique, d'autant que des discussions avaient été menées avec les acteurs locaux à l'exclusion de la Communauté de communes.

Pour autant, il a reconnu que le président de l'Office Hydraulique de la Corse l'a, pour sa part, associé aux discussions dès que possible.

Sur la question de la SCIC, il a précisé ne pas être demandeur pour en faire partie, tout en acceptant cependant d'y participer en marque de soutien aux agents de la société et aux élus de l'Orezza.

Estimant qu'il était désormais demandé un soutien politique, il a précisé qu'il y répondrait favorablement et inviterait la Communauté de Communes de la Castagniccia-Casinca à s'exprimer en ce sens.

Enfin, il a indiqué avoir été destinataire d'un courrier de la part de Madame MORA, supposant qu'il en est de même pour l'exécutif, et a proposé que celui-ci soit transmis à l'ensemble des membres de l'Assemblée de Corse.

A ce titre, il a espéré que le dossier était bien borné sur le plan juridique, craignant que la gérante actuelle n'entreprenne des démarches de contestation devant les tribunaux induisant un arrêt de la production.

Concernant le ressenti des élus du territoire, il a indiqué que certains s'étonnent de l'intégration d'une seule partie des communes de l'intercommunalité, d'autant que celle-ci dispose de la compétence « développement économique ». Les élus de l'Ampugnani lui ont d'ailleurs fait connaître leur mécontentement à ce sujet.

**La présidente NIVAGGIONI**, après avoir remercié Monsieur POLI pour sa franchise, a regretté le manque de conviction pour intégrer une démarche de cette envergure au bénéfice du territoire.

En réponse, **Monsieur POLI** a confirmé son soutien sans faille au projet lui-même, estimant qu'il était en revanche regrettable que la Communauté de communes ait été écartée pendant trois années de la construction dudit projet.

Se montrant très directe, **Madame Marie-Thérèse MARIOTTI** a indiqué constater beaucoup de frustration sur ce dossier et s'est étonnée que, souhaitant impliquer le territoire, l'exécutif n'ait pas mobilisé l'ensemble des forces vives locales.

Membre du COPIL, elle a rappelé que celui-ci ne s'était réuni qu'à trois reprises (lancement, présentation sommaire des montages juridiques possibles et conclusion) et a regretté qu'aucun document informatif n'ait été transmis aux élus alors qu'ils existent.

Intéressée à double titre du fait de sa proximité géographique et de ses compétences économiques et entrepreneuriales, elle s'est montrée très critique à l'égard d'un comité de pilotage qui ne l'a absolument pas intégrée et pour lequel elle a le sentiment d'avoir servi uniquement d'alibi.

Estimant que ses interrogations ne pouvaient être traitées (organigramme, représentativité de la CDC, risques d'exploitation...), et rappelant qu'elle n'avait aucune opposition de principe sur ce projet, elle a

proposé qu'une réunion ad hoc soit organisée après communication aux élus de l'ensemble des documents, afin que le bienfondé de ce montage juridique soit partagé par tous.

**La présidente NIVAGGIONI** favorable à cette proposition, a souhaité que les groupes fassent remonter en amont l'ensemble de leurs interrogations, afin que l'exécutif puisse y répondre de manière la plus complète possible.

En réponse à Monsieur POLI, **Monsieur Gilles GIOVANNANGELI**, *Président de l'Office Hydraulique de la Corse*, a confirmé qu'il s'agissait bien de la mise en œuvre d'une vision politique de la Corse, mais s'est défendu de toute action politicienne dans la gestion de ce dossier. Il a rappelé que le démarrage de la structure se ferait dans une configuration arrêtée, mais que pour autant il sera possible de la modifier par la suite pour, éventuellement, y intégrer d'autres communes, notamment parce qu'il est possible de faire évoluer le capital d'une SCIC.

Plutôt que de constater un éventuel blocage, il s'est montré confiant en la capacité des acteurs à le surmonter.

Il a répondu favorablement à la demande de **Madame MARIOTTI**, consistant à communiquer l'ensemble des documents et à organiser une nouvelle réunion en présence de la Fédération des SCOP et des SCIC.

Estimant que l'on pouvait toujours faire mieux en termes de concertation que les trois réunions qui ont toutefois été organisées par le COPIL, il a reconnu que l'exécutif avait fait le choix de privilégier les discussions avec les futurs sociétaires, les acteurs de terrain initiateurs de cette démarche (communes, associations).

Il a enfin souhaité retenir de ces échanges le point positif d'un projet globalement partagé par tous et dont le bienfondé est reconnu malgré l'existence de quelques risques inhérents à chaque projet entrepreneurial.

**Monsieur Jean-Paul PANZANI** a souhaité que l'on ne se disperse pas de l'objectif central et s'est dit étonné par la critique de Monsieur POLI quant au caractère politique de ce dossier, d'autant plus que les communes sont au cœur du débat et des préoccupations. L'enjeu essentiel étant selon lui d'impliquer le plus grand nombre des acteurs de terrain, même s'il existe dans la gouvernance sans doute des points à préciser.

Il a insisté sur la forme d'organisation économique et sociale de ce projet qui en fait un enjeu majeur et patrimonial pour la Corse.

Souhaitant préciser ses propos, **Monsieur POLI** a indiqué que ses reproches ne concernaient pas les aspects du projet de SCIC, mais plutôt le fait d'avoir été écarté des discussions il y a trois ans quand le problème s'est fait jour.

En conclusion, **la présidente NIVAGGIONI** a demandé, notamment à Madame MARIOTTI et Monsieur POLI, de communiquer les interrogations et les besoins de précisions afin qu'il puisse y être répondu lors de la commission qui sera programmée en amont de la séance publique.

**La commission a émis un avis favorable. Non-participations des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et de Madame Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non inscrite) ; absence du groupe « Core in Fronte ».**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Ci hè un raportu di a cumissione di e finanze.

**M. Joseph SAVELLI**

Remerciant les services pour la présentation très claire du rapport, **M. Jean-Michel SAVELLI** s'est interrogé sur l'aspect commercial du projet présenté.

Revenant sur les projections de résultat à l'horizon 2027, il a fait observer que cela lui paraissait osé, notamment concernant un secteur très concurrentiel.

Il a indiqué que les Eaux d'Orezza représentaient un produit rare, qui était par conséquent plus cher que les autres et a fait observer que s'installaient de façon globale sur le marché, des produits disposant d'un rapport qualité/prix plus intéressant et faisant concurrence aux produits de luxe.

Sur ce point, il a appelé à être vigilant sur l'aspect commercial et concurrentiel par un renforcement des outils de production et de la force commerciale et éviter également que la collectivité ainsi que les petites communes soient appelées à intervenir financièrement dans le projet.

Indiquant que l'on pouvait dans la globalité partager les observations faites par M. Jean-Michel SAVELLI, **M. Jean BIANCUCCI** a toutefois souhaité pondérer la notion de vigilance.

Il a en effet indiqué qu'il s'agissait d'une entreprise en milieu rurale, portée par une démarche collective très forte et impliquant à la fois les populations et les communes.

Il a précisé que la forme retenue avait fait l'objet d'un large consensus parmi les principaux intéressés et notamment les employés.

Il a par ailleurs fait observer que la notion de risque était intrinsèquement liée à celle de commerce, sans lien avec la conjoncture et à plus forte raison concernant les eaux minérales, produits à risque, au regard notamment de la faible volumétrie.

Sur ces bases, il a sensibilisé les commissaires sur le fait qu'Orezza était aussi une partie de l'image de la Corse et de la Castagniccia. Il s'agit d'une marque qui existe, qui est reconnue et sur laquelle en tout cas pour un temps, nous pourrons compter.

En propos conclusifs, il a fait observer qu'il s'agissait d'un choix politique, voire d'un pari dont le projet était soutenu par la majorité.

Sur ces observations **M. Jean-Michel SAVELLI** est intervenu pour indiquer qu'il était d'accord sur l'essentiel. Précisant qu'un tel projet dans le rural, permettant de revitaliser des territoires comme la Castagniccia avec un niveau de désertification élevé, relevait du monde idéal.

Pour autant, il a souhaité que puisse être étudiée l'idée d'étoffer la gamme de produit et éventuellement créer un produit qui soit un peu moins haut de gamme et qui puisse apporter une diversification afin de limiter au maximum les risques.

**Mme Carine BALLI**, *Chargée de mission auprès de la Direction Générale des Services*, a souhaité apporter les précisions suivantes en indiquant qu'à l'issue du vote de ce rapport par l'Assemblée de Corse, sera initié le processus de création, qui devrait être effective au 1<sup>er</sup> février 2025.

Par ailleurs, elle a indiqué qu'au mois de janvier 2025, préalablement à ce démarrage, l'Assemblée de Corse sera à nouveau saisie dans le cadre d'un rapport relatif à la mise en place d'un contrat de location gérance.

En effet, la Collectivité de Corse étant propriétaire à la fois du foncier, mais également des biens meubles et immeubles, ce contrat portera sur la mise à disposition de ce fonds au bénéfice de la SCIC avec en contrepartie la perception d'une redevance d'un montant de 240 000 €.

Aussi, afin de répondre à la préoccupation de M. Jean-Michel SAVELLI, elle a fait observer que la collectivité n'avait pas vocation de financer à nouveau et qu'au contraire existeront des recettes issues de cette redevance mais également la possibilité de faire financer tous les investissements à venir directement par la SCIC et non plus par la collectivité.

**La Commission des Finances a émis un Avis Favorable sur le rapport. Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu » et « Core in Fronte » ; absence du groupe « Avanzemu ».**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Je rappelle que pour ce rapport et ce projet, nous avons donc un déport de Madame Campana, comme ça a été dit tout à l'heure, mais aussi de Tony Poli.

Je rappelle également que la commission permanente organisationnelle a prévu un doublement des temps de parole, que vous n'êtes pas obligé d'activer ou de mobiliser, c'est à votre appréciation.

Paola MOSCA a demandé la parole.

Madame la Présidente de la CDENATE.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Excusez-moi, Madame la Présidente, simplement une précision.

La commission s'est tenue, comme ça a été mentionné dans le rapport, une seconde fois, en présence du Président Giovannangeli et des services, et toutes les réponses ont été apportées aux questions qui ont été posées par notamment l'opposition.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, merci. Effectivement, il y avait des questions très techniques, très pointues et il y a eu une deuxième réunion qui a été mise en œuvre et vous avez tout à fait raison de le préciser.

Merci. Donc, la parole est à Paola MOSCA. Et veuillez vous inscrire, s'il vous plaît.

**Mme Paola MOSCA**

À ringrazià vi.

È puru ci simu !

Hè tempu è ora chì l'acque d'Orezza sianu ammastrate da fà ch'elle sianu à prò di l'Orezza, di a Castagniccia è di a Corsica sana.

Sgiò Presidente,

L'acque d'Orezza facenu parte di u patrimoni cumunu di tutti i Corsi è sò à a punta d'un'ecunomia isulana in andà, di fattu a so maestria publica hè una sfida strategica maiò.

Dapoi a vostra presa di respunsabilità, a gestione di st'acque hè stata in core di parechji dibattiti à spessu passiuati ind'è st'Assemblea.

V'aviamu dumandatu di ripensà a filosofia chì seria quella di a Cullettività di Corsica micca solu pè organizà a spluttazione di a surghjente chì ghjè un bè publicu ma dinù pè permette à l'acque d'Orezza di cuntribui à u sviluppu suciale, economicu è culturale di a Valle d'Orezza.

Stu cartulare hè cumplessu pè via d'una lascita carca di prublematiche è cù unepoche di trappule tecniche, ghjuridiche, economiche è finanziarie.

Tutte ste difficoltà sò state puntellate è studiate soprattuttu a natura di a duminialità è a regularisazione di u fundariu.

Vogliu quì ringrazià è salutà u travagliu è l'impegnu di i sfarenti servizii è attori chì si sò investiti assai.

Anu operatu cun voi, pè permette in cunfurmità incù l'ingagiamenti pigliati, di fà u giru di tutte e pussibilità ghjuridiche pè fà ci e guarantee necessarie di pettu à a perennità di a spluttazione è a scumpartera in ghjusta regula di e ricchezze chì a nostra terra ci rigala.

Si tratta dunque di truvà un pattu trà spluttazione, cù una logica di rentabilità ma dinù cù una logica d'interessu publicu pè via di a scumpartera di i benefizii è l'incasci nant'à u territoriu, assicurendu a cuntinuità di a spluttazione.

L'interessu cullettivu si scumparte trà :

- A creazione è u mantenimentu di l'impieghi
- U sustegnu è u sviluppu di a reta economica, suciale è associativa

- A prutezzione è a preservazione di a surgente

A ricerca di a gestione a più addattata à e nostre primure avia a brama di piglià in contu a filosofia economica chè no vuliamu incurasgì pè scumparte cù ghjustezza stu bè scarsu chì appartene à u nostru patrimoniu.

Sta ricerca di gestione hè oghje un aspettu puliticu è simbolicu chì traduce, pè via di e so scelte, u nostru prugettu.

Aghjunghje dinù una dimensione suciale chì piglia in cunsiderazione l'aspirazione di tutti l'attori cuncernati da l'avvene di l'acque d'Orezza.

Sbocca oghje nantu à a creazione d'una Sucietà Cuoperativa d'Interessu Cullettivu, una SCIC, pè a spluttazione di l'Acque d'Orezza aprendu a via di l'innuvazione chì permette d'assicurà à a surgente un avvene durevule è solidariu.

E missione di sta SCIC ùn sò micca sole pè a gestione di l'acqua.

U so splendore li deve permette d'esse u veru mutore economicu di l'Orezza è di a Castagniccia.

Stabilisceremu insieme e regule di a so gestione rispettendu u nostru ambiente è preservendu u nostru patrimoniu.

Ghjè una scelta, l'affermazione di a vulintà di difende tuttu ciò chì ghjè cumunu.

V'accumpagneremu pè cunstruì è mette in ballu sta dimarchja solidaria è muderna, una dimarchja addattata pè preservà è valorizà una parte impurtante di u patrimoniu di a Pieve d'Orezza è di a nostra identità.

Sta scelta pulitica testimuneghja di a nostra vulintà di difende l'interessu generale à prò di i Corsi è di a Corsica.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Avà aghju da passà a parolla à Vanina Le Bomin pè « Avanzemu ».

**Mme Vanina LE BOMIN**

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Monsieur le Président de l'exécutif, Monsieur le Conseiller exécutif,

Merci pour la présentation de votre rapport.

Nous arrivons au bout d'un long processus qui a été initié pour la Collectivité de Corse en 2018, lorsqu'elle devient propriétaire de la source.

Il y a eu, avant 2018 déjà, des péripéties au sein du Conseil départemental. La Collectivité de Corse va rencontrer les mêmes difficultés, vous l'avez évoqué, pendant plusieurs années, et ce jusqu'à aujourd'hui, puisque vous nous dites n'être en possession d'aucun document comptable, alors que la SNEEMO est dans l'obligation de vous les fournir.

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui, une page se tourne et vous nous proposez d'acter le principe de constitution d'une SCIC.

Sur le cheminement qui a abouti à cette proposition, je dois dire que j'avais espéré que tous les élus de notre Assemblée concourent, avec leur sensibilité politique et leurs compétences respectives, à la construction d'un projet commun, étant donné la nature de ce dossier, et c'était le sens de ma demande de la création d'un comité de pilotage lors d'une question orale que j'avais posée ; demande à laquelle, Monsieur le Président, vous aviez répondu favorablement.

Malheureusement, ce comité de pilotage est resté, non pas un alibi, comme a dit Marie-Thé, mais plutôt une coquille vide, en tout cas en ce qui concerne les élus territoriaux.

Vous l'avez évoqué, Monsieur Giovannangeli, nous n'avons pas tout à fait la même vision du comité de pilotage. Dans « comité de pilotage », il y a « piloter ».

Vous nous dites dans le rapport que sa mission, je cite, « outre le suivi et le contrôle des obligations relevant du contrat de location gérance est d'émettre un avis sur le futur cadre contractuel ». Donc, nous n'avons rien suivi et rien contrôlé.

3 réunions en 3 ans, c'est très peu.

Nous n'avons reçu aucun document annexé aux convocations qui auraient pu servir de base de travail avant d'arriver aux réunions.

Nous n'avons reçu aucune sollicitation de contribution écrite et nous n'avons reçu aucun compte rendu ou PV des copils.

En revanche, vous avez mené des réunions avec certaines mairies en parallèle et avec les représentants des salariés qui ont peut-être été plus productives, en tout cas je l'espère. Mais je regrette sincèrement que sur un dossier aussi sensible et symbolique, nous n'ayons pas pu apporter une contribution plus importante.

Ceci étant dit, nous pourrions revenir au fond sur les possibilités qui s'offraient à vous. Vous avez écarté l'option d'appel à projets qui aurait pu amener de grands groupes, tel que Nestlé, à se positionner, ce que personne ne souhaitait bien entendu.

Vous avez aussi écarté l'option d'un contrat de location gérance à un repreneur que vous auriez choisi.

Vous avez fait le choix de la SCIC sur la base d'arguments que nous pouvons entendre, à la fois idéologiques et pragmatiques. Et il faut reconnaître que c'est certainement la forme la plus satisfaisante pour tous les partenaires qui vont en être membres.

Orezza est un bien commun et il est normal que la communauté des communes, les communes, les associations locales et enfin les salariés soient impliqués dans la gestion et l'exploitation de la source, et que l'on sorte d'une logique de profit au bénéfice d'un seul opérateur.

Nous sommes tous d'accord pour dire que les retombées économiques doivent profiter à l'ensemble du territoire.

Attention cependant à ne pas perdre l'esprit d'entreprise. Et d'ailleurs, nous pensons qu'à très court terme, la société ne pourra pas faire l'économie de se tourner vers des partenaires privés, vous l'avez évoqué, qui ont l'expertise et la connaissance du marché, ainsi que les réseaux nécessaires, mais aussi la culture d'entreprise que n'ont pas forcément les membres, tels que la Collectivité, les communes ou encore les associations.

Néanmoins, nous avons des inquiétudes sur la mise en œuvre de ce projet, et c'est normal puisque vous l'avez-vous-même évoqué, nous n'avons pas tous les éléments.

Premièrement, sur la temporalité. A 3 mois de l'échéance, nous n'avons droit à aucun faux pas, pour la continuité de l'exploitation et pour les salariés.

Deuxièmement, sur les capacités de la SAS qui va être créée à être opérationnel immédiatement et notamment en termes de ressources humaines. C'est un point que j'ai soulevé en copil, je n'ai pas eu de réponse. Quelles sont exactement les ressources humaines de l'entreprise ? Nous n'en savons rien. Sachant que certains services sont actuellement externalisés, vous en avez parlé, notamment l'exportation, la SAS sera-t-elle en capacité d'assurer une continuité ? 20 %, c'est beaucoup, il faudra que les choses se mettent en place très rapidement.

Vous citez dans le rapport, au paragraphe 2, page 8 du projet politique, 2 types de postes à créer : community manager et commerciaux. Cela nous semble nettement insuffisant au regard des enjeux économiques et des défis à relever. À moins que vous ne nous confirmiez qu'il y a déjà un directeur marketing, un chargé d'affaires export, un directeur financier, un directeur de la communication, etc. Comme nous n'avons pas d'informations à ce sujet, il est légitime de s'inquiéter.

Concernant les retombées économiques sur le territoire, dans ce même paragraphe, vous parlez, je cite, « de l'installation de plus d'une trentaine de familles qui générera des flux économiques supplémentaires ». Est-ce à dire que vous comptez créer une trentaine d'emplois supplémentaires ? Ou parlez-vous des salariés actuels ? Auquel cas ces familles sont pour la plupart déjà installées dans la région, donc il n'y aura aucun flux supplémentaire. Est-ce que vous pouvez nous préciser ce point ?

Vous citez également la fréquentation de la source par les locaux et les touristes comme facteur de développement du territoire. Comment comptez-vous les attirer ? Parce qu'actuellement, le lieu n'est pas franchement attractif et je vous invite à aller voir les avis laissés sur Tripadvisor par les quelques touristes qui se sont déplacés sur le site.

Là encore, on est dans une autre branche de l'activité, une autre branche que la production et qui va également nécessiter des compétences nouvelles si on veut la développer.

En résumé, avez-vous évalué les besoins en création de postes nécessaires à maintenir l'activité au niveau actuel, mais aussi à développer de nouvelles activités ? Les ressources humaines existantes sont-elles suffisantes ou pas ?

Enfin, troisième inquiétude, la situation actuelle de l'entreprise sur le marché de l'eau.

Tout le monde a pu se rendre compte du prix exorbitant de l'eau d'Orezza dans les commerces et le consommateur a, sur un même rayon, des eaux italiennes ou françaises à moitié prix ; en ces temps de crise économique, il ne va pas hésiter une seconde.

Même chose dans les bars et restaurants, les professionnels font de plus en plus appel à une autre eau, vous l'avez cité, une autre marque parce que moins chère, certes corse, mais qui à l'origine n'était pas sur ce segment de l'eau pétillante.

Ce sont des parts de marché qui, quand elles sont perdues et que les habitudes de consommation commencent à changer, sont très difficiles à regagner. Sans oublier qu'il faudra conserver les marchés à l'export qui participent à la santé financière de l'entreprise, mais aussi au rayonnement de l'image de la Corse.

Donc pour conclure, beaucoup d'interrogations et d'incertitudes.

Nous aurions aimé avoir, en documents annexés au rapport présenté aujourd'hui, des projets de statuts, le projet de location gérance avec la SCIC, (durée, conditions financières, etc.), un business plan même simplifié, un organigramme futur avec les postes à pourvoir, quelques détails sur les associations ou au moins leur objet, des documents qui nous auraient permis d'avoir une vision globale et aboutie du projet, non pas pour les discuter puisque ce n'est pas de notre compétence, vous l'avez souligné, mais au moins pour prendre une décision et prendre position en toute connaissance de cause.

Ce n'est pas le cas et nous le regrettons.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora avà, passu a parolla à Marie-Thérèse Mariotti.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais tout d'abord saluer les salariés qui sont en tribune et j'en ai rencontré certains lors du copil, mon collègue élu, le maire de Piedicroce.

Et je voulais également saluer, puisque Vanina, tu en as parlé, depuis 2018, le long chemin sur ce dossier, avec entre autres les travaux qui ont été initiés par Jean Pinelli et ensuite, effectivement, le reste des équipes et Carine Balli qui vient de reprendre le dossier.

Alors effectivement, c'est un dossier qui nous occupe depuis plusieurs années avec toutes les péripéties, entre autres juridiques, que l'on connaît.

Je me suis longuement exprimée lors de la commission du développement, vous l'avez vu, avec critique ; l'objectif n'est pas de reprendre dans cet hémicycle ce que nous avons déjà dit.

Nous avons quand même prévu de déposer une question orale lors de la session précédente, parce que nous étions extrêmement préoccupés par le dossier des eaux d'Orezza puisque, je vous le rappelle, le 23 février 2025 prend fin le contrat de location gérance avec l'exploitant actuel.

Vanina, je te rejoins à 100 % sur ce que tu as dit sur le comité de pilotage. Je m'en suis longuement entretenue avec le président de l'Office hydraulique. C'était un comité de pilotage et de suivi que tu avais réclamé, qui a été installé en octobre 2022. Il devait préparer l'après février 2025, je cite, « pour valider le modèle juridique, économique et social le plus adapté pour une pérennisation de l'activité ». Il devait se réunir 2 fois par an, voire plus, puisqu'il était même prévu des réunions ad hoc sur des sujets précis pour impliquer l'ensemble, non seulement des élus locaux, mais également élus territoriaux.

Il s'est réuni le 11 octobre pour son installation, le 31 mai 2023, je vais être directe, pour pas grand-chose, et enfin 18 mois plus tard, le 6 novembre dernier, pour valider le modèle de la SCIC, ce que vous avez appelé un comité conclusif. Donc, nous étions un peu étonnés parce que conclusif de quoi ? Nous n'avions à ce stade aucune information précise pour être capables de prendre une décision.

Donc, nous regrettons de ne pas avoir été associés, alors que quand même, élus de cette Assemblée, la Collectivité devrait entrer pour 40 % dans le capital et 50 % dans les droits de vote. C'est un peu nous quelque part.

Mais le moment n'est plus à la polémique. Nous avons d'ailleurs pris l'initiative, devant tant de questions sans réponse et d'inquiétudes, de réclamer l'organisation d'une réunion de la CDENATE ad hoc durant laquelle nous avons déroulé... Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir accepté cette réunion et à Madame Balli d'avoir répondu avec précision plus de 3 à 4 pages de questions extrêmement précises, mais qui sont des questions quelque part qu'un actionnaire ou qu'un chef d'entreprise est en droit de se poser. Et ça a surtout démontré non pas notre esprit de polémique, nous n'en faisons pas un dossier politique, mais surtout notre intérêt et notre implication sur ce dossier.

Je vous l'ai dit, ce sont plusieurs pages de questions très précises qui ont été posées par notre groupe, qui relevaient surtout des modalités de la constitution de la SCIC, des délais très contraints, parce que je vous rappelle quand même qu'on est à 3 mois de la fin du contrat de location gérance, du rétroplanning, du capital, de sa variabilité, de la transition entre la SNEEMO et la SCIC avec ses conséquences non seulement sur l'activité mais sur les salariés. On était quand même en droit de se poser la question s'il y avait un risque de rupture d'activité et auquel cas que ce serait-il passé pour les salariés ?

Nous avons évoqué les partenaires financiers, les entreprises qui étaient dans le capital et celles qui pourraient y rentrer, le stock, les clients, les fournisseurs, l'organigramme, les besoins en trésorerie qui sont importants... Bref, et la liste n'est pas exhaustive.

Le planning et le timing, même si les services se sont vus rassurants, nous apparaissent toujours comme étant très contraints, avec toujours des risques et nous le disons, il est dommage, une fois de plus, que notre assemblée ou que notre collectivité se prononce encore dans l'urgence, parce qu'on est encore dans l'urgence. On est à 3 mois de la fin de la location gérance.

Alors, Monsieur le Président, pas vous, Monsieur le Président Giovannangeli en particulier, mais en tout cas, cette collectivité a une tendance naturelle à tout vouloir contrôler, à tout ramener à de la gestion publique, alors qu'aujourd'hui vous n'en avez plus les moyens.

Je ne vous cacherais pas que ça a été l'objet de discussions en interne. Vous connaissez un peu l'ADN de notre groupe. Des discussions, mais nous en sommes arrivés à la conclusion que ce cas était différent, que la Collectivité de Corse n'arrivait pas sur ce montage, puisque c'est à la mode aujourd'hui, par l'opération du Saint Esprit.

Notre collectivité est propriétaire de la source et désormais de toutes les infrastructures. Nous en avons parlé, nous avons tous été associés aux épisodes, et des biens de retour, etc. Nous sommes donc déjà partie prenante.

Donc, pour nous, même si les bruits ont circulé sur la position du groupe de droite, il n'est pas absurde, au contraire, que nous restions dans le capital.

De plus, les Eaux d'Orezza ont la chance d'avoir des salariés expérimentés, compétents, investis et motivés, qui ont souvent dû d'ailleurs prendre des décisions par eux-mêmes, et ça, nous le saluons.

Donc nous vous accompagnerons dans cette aventure, même si, comme l'a dit Vanina, il reste encore des points à clarifier, entre autres sur l'organisation future, sur la stratégie commerciale et financière, sur le positionnement marketing avec la réflexion urgente, et mon collègue Jean-Michel Savelli l'a dit en commission des finances, sur la politique produits et prix.

En tant qu'élus responsables, et personnellement élue du territoire, nous serons très vigilants, je vous l'ai dit. D'ailleurs, vous avez pris soin de marteler que la SCIC était une SAS et une société commerciale. Nous serons très vigilants sur ce qui relève de la gouvernance et de la gestion.

Nous savons qu'il peut y avoir un risque d'ingérence et ça, nous ne le voulons pas.

La nouvelle entité doit demeurer une société commerciale indépendante. C'est une façon élégante de vous dire que ça ne doit pas être un outil politique. C'est une entreprise qui doit conserver sa vocation d'entreprise et sa culture d'entreprise.

Les Eaux d'Orezza sont une société prospère. Elle véhicule l'image d'une Corse qui travaille, d'une Corse qui innove. C'est un fleuron de notre économie et nous le savons, qui peut encore se développer. C'est un challenge extrêmement intéressant. Nous en sommes persuadés, il faut que ça le reste.

Et c'est enfin pour ça, Monsieur le Président de l'Office hydraulique, que notre groupe veut continuer à accompagner cette nouvelle société et c'est la raison pour laquelle nous demandons à être associés aux décisions qui seront prises en amont (vous nous expliquerez comment) dans le cadre de l'assemblée générale.

Nous vous remercions.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora, Pierre Ghionga.

**M. Pierre GHIONGA**

Madama a Presidente, vi ringraziu.

O Sgiò Presidente di u cunsigliu esecutivu,

Cari culleggi,

Cum'è omu di manca, sò felice di vutà per un ammaistrenza publica di a gestione di l'acqua d'Orezza, chì ghjè più ch'un acqua, ghjè u patrimoniu di a Corsica.

À un epica induve u liberalisimu economicu hà u ventu in poppa, per stu mondu certi diceranu chè no simu à contr'à storia cù issu mudellu di SCIC. Ma a magiurità ùn face micca a verità, è ci tocca à noi, di fà a prova chì issa gestione serà una riesciuta è spergu chì avemu da sbuccà.

È di più, issa gestione in SCIC si scrive in a filusufia di u nostru PADDUC. Ghjè un sviluppu à long'andà. N'avemu parlatu eri sera, simu ind'è l'esempiu oghje di ciò ch'ellu hè u PADDUC. Ùn hè micca semplicemente una cartugraffia.

Dunque, iè à a gestione ambiziosa, ammaistrata da a putenza publica.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Paul-Félix Benedetti.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Nous avons proposé, lorsqu'il avait été envisagé la prolongation des contrats temporaires, dès le début, une mise en régie, une exploitation directe, en associant bien entendu les personnels au niveau juridique des possibilités légales.

Avec satisfaction, je prends acte que c'est cette option qui globalement a été retenue, avec un dispositif de gouvernance qui, bien entendu, associe les collectivités du territoire, ce qui est naturel, et la Collectivité de Corse.

Je pense que l'équilibre qui est proposé est cohérent, avec un mélange entre les quantums réglementaires obligatoires et la logique de la responsabilité maximale de la gouvernance à celui qui assume, je dirais, la part prépondérante du risque financier, puisque bien entendu, il s'agit d'une société commerciale.

Là-dessus, je pense que tout est correct. Les salariés sont montés à 20 %, ce qui leur fera au final un disponible de 8 % sur les bénéficiaires, puisque bien entendu les 52 sont obligatoirement réinvestis sans impôt dans la société, ce qui est l'avantage de ces sociétés coopératives d'intérêt collectif, et ce qui n'est pas le cas des SCOP.

Là où je pense qu'il faut que vous continuiez, pas à travailler, mais à réfléchir à un changement d'option, c'est sur l'organe de gouvernance globale.

Vous avez parlé d'associer les élus de la Collectivité de Corse, à travers une petite chambre basse informelle pour faire participer aux décisions, en expliquant que juridiquement, aujourd'hui, il ne pouvait y avoir qu'un représentant moral et un seul. On est en collège, les votes dans les collèges sont à la proportionnelle, c'est-à-dire que les décisions qui seront prises par la trentaine d'élus des représentants des communes et communautés de communes seront reportées au conseil d'administration proportionnellement à leurs votes.

Les 25 salariés, ou les 24, ou les 30 de demain, eux aussi auront un vote proportionnel.

Par contre les 50 % de droit de vote de la Collectivité territoriale, ils sont représentés par un seul homme, mais c'est le fait d'un choix. C'est parce que vous avez choisi de faire votre société coopérative sous forme d'une SAS et pas sous forme d'une société anonyme. Et vous avez expliqué que le choix de la SAS était préféré, parce que ça vous permettait de faire que le représentant de la Collectivité de Corse, ou le président, serait une personne morale.

C'est vrai que dans les sociétés anonymes, le représentant est une personne physique. Mais est ce que le représentant légal de la Collectivité de Corse ne sera pas toujours un homme ou une femme ? Après, il y a une autre clause, il faut qu'il ait moins de 65 ans. Ça a été le cas à la CCM à l'époque.

Donc quand vous voulez faire cette petite chambre, il y a un cadre législatif, c'est de constituer la société en société anonyme avec conseil de surveillance. C'est tout.

Donc moi, je vous demande de regarder cette voie qui est la voie légale et normative pour que les membres de l'Assemblée de Corse puissent participer sciemment, consciemment, de manière transparente à la vie de cette société.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Jean-Paul Panzani pour « Fà populu in seme ».

**M. Jean-Paul PANZANI**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Monsieur le Conseiller exécutif, Madame la Présidente du CESEC, dont la présence aujourd'hui sur un dossier aussi important et symbolique de ce que le mouvement associatif de l'économie sociale apporte comme vigilance aux décisions qui seront prises par notre assemblée. Et également la bienvenue aux représentants des salariés qui sont des acteurs majeurs également de cette entreprise.

Donc, moi aussi, quelques éléments de réflexion.

C'est effectivement un projet à travers la trajectoire et la longue histoire qu'a rappelé le conseiller exécutif en charge de ce dossier. On s'aperçoit évidemment que dans un contexte économique, social, politique qui a été bouleversé tout au long de ces derniers mois, de ces dernières années, la construction de ce projet ne peut être que complexe. On ne peut pas s'étonner du temps qui a été mis pour apporter aujourd'hui à notre Assemblée un projet dont on aura décidé tout à l'heure.

À sa lecture aussi, il faut être lucide, effectivement que nous sommes au début d'un processus. Nous ne sommes pas la fin d'un processus. Nous sommes au début d'un processus, qu'une dynamique est enclenchée, qu'une dynamique est lancée, mais qu'il y aura d'autres étapes à franchir. Mais ces autres étapes que nous allons franchir ensemble, je pense qu'elles pourront également montrer le sérieux de ce projet, mais également répondre à quelques interrogations et inquiétudes qui se font jour.

L'essentiel, c'est qu'effectivement, on n'entre pas dans un projet d'intérêt général de cette nature à reculons. Même si on a des interrogations, même si les uns et les autres avons le souci de la démocratie et d'entendre toutes les opinions, il faut, quand on porte un projet de cette nature, que nous entrions ensemble et de manière cohésive dans la conduite de ce projet. Surtout que déjà, on s'aperçoit qu'il coche plusieurs cases qui s'inscrivent, et pour « Femu a Corsica » c'est important, dans la stratégie de la collectivité, de cette majorité territoriale qui a été clairement affirmée depuis quelques années, depuis 6 ans par l'exécutif.

Les Eaux d'Orezza, c'est un enjeu. C'est un enjeu qui lie le patrimoine de la Corse, la richesse de nos ressources, de notre terre et la valeur évidemment d'un bien économique qu'il faut valoriser et continuer à valoriser de même, comme l'a expliqué le conseiller exécutif, que l'entreprise qui actuellement gère cette exploitation l'a fait de manière convenable.

Donc, valoriser ce bien à un moment aussi où l'eau est devenue un bien commun de l'humanité et un enjeu de société.

Le rapport nous éclaire sur tous ces points. Il renvoie, par certains aspects d'ailleurs, au débat riche et important que nous avons eu hier sur le PADDUC.

Il exprime de manière claire la mise en œuvre d'une vision politique de la Corse. En ce sens, on ne pourra pas dire qu'il est illisible ce rapport, ou qu'il se perd en conjecture.

Sur la méthode d'abord. Il est un marqueur de la relation qu'a notre collectivité avec les décideurs politiques sur le territoire, ce sont donc des idées, des propositions qui émanent également du territoire. C'est un axe de réflexion important. On est dans une mise en œuvre d'une logique qui remonte justement au territoire, qui s'appuie sur les acteurs locaux.

C'est un projet qui se construit avec les acteurs. Rien ne se fait sans eux. C'est une des forces de ce projet, au moment où la majorité, d'ailleurs, essuie de nombreuses critiques sur un soi-disant éloignement du terrain. Nous avons là la preuve contraire.

Alors, j'ai entendu à la commission, Marie-Thé le rappelait, Vanina également le rappelait, vous le rappeliez tout à l'heure, j'ai entendu des frustrations qui ont été émises sur la non-concertation ou la non-implication des acteurs. Mais le fait d'avoir des associations, le fait d'avoir des élus des communes, au moment où les communes réclament de plus en plus de responsabilités, est-ce que cette méthode qui a été retenue est une méthode qui a privé les différents acteurs de la possibilité de s'exprimer ? Je ne le pense pas et nous ne le pensons pas. Au contraire, cette méthode-là a montré d'autres vertus.

Je pense d'ailleurs, j'écoutais attentivement Marie-Thé tout à l'heure, qu'il y a une confusion qui est en train de s'établir. Il y a une confusion entre le rôle de la Collectivité, de l'Assemblée ici, et la décision que nous allons prendre pour porter un projet dans un mode de fonctionnement entrepreneurial. On demande à la Collectivité de s'ériger en chef d'entreprise. J'ai compris tout à l'heure à travers ton intervention qu'on demandait à la Collectivité de s'ériger en chef d'entreprise. J'écoutais Vanina qui demandait également d'avoir une série d'éléments qui ne sont pas à débattre dans l'Assemblée. Ça ne veut pas dire que l'Assemblée va être dépossédée de ces informations, mais qui ne sont pas à débattre, qui ne sont pas à arbitrer ici, sinon, effectivement, pour ceux en plus qui sont tenants d'une forme d'organisation plus souple, plus libérale qui serait contraire effectivement au respect qu'on doit à l'ingénierie d'une entreprise, au savoir-faire d'une entreprise.

Donc je pense qu'il ne faut pas commettre cette confusion, sinon on va demander à cette Assemblée de se prononcer sur des actes sur lesquels elle ne peut pas se prononcer.

Donc, je pense que c'est un problème, une question, une interrogation qui peut être légitime, mais sur laquelle on pourrait trouver des accords tous ensemble.

La réflexion de Paul-Félix qu'il vient de mener sur la gouvernance. On a fait le choix de l'économie sociale et solidaire. L'économie sociale et solidaire n'est pas un parent pauvre de l'économie, de la sphère économique. Aujourd'hui, dans l'Europe entière, l'économie sociale qui a une place prépondérante et qui a une place prépondérante sur des secteurs stratégiques, elle tient une place prépondérante en termes d'emploi, elle tient une place prépondérante dans le système lui-même. Donc, on n'est pas dans un concept parent pauvre de l'économie en général, on est dans de l'excellence en matière d'économie dans le secteur qui est le sien.

L'économie sociale, comme l'a présentée le Conseil exécutif, est un concept qui équilibre le respect du modèle social, le respect entre la forme économique et entrepreneuriale, et la qualité des résultats de l'entreprise.

Donc, je pense que le choix qui a été fait de cette gouvernance à deux niveaux, gouvernance stratégique et opérationnelle, et y compris le choix de la gouvernance à travers la SAS, par rapport aux responsabilités et à la maîtrise de la Collectivité de Corse, il me semble que le choix de la SAS est plus judicieux que le choix de la société anonyme.

Je préfère qu'on soit représenté par une personne morale sur des décisions importantes que nous avons à prendre, parce que ce sont des choix aussi collectifs qui seront respectés.

Voilà pourquoi en même temps sur la méthode, je pense que des précautions, mais qui doivent effectivement être améliorées, mais des précautions ont été prises pour permettre de fédérer la plupart des acteurs, je crois que ça a été un axe important, mais je crois également que dans le choix qui est fait, avec les sociétaires, d'aller vers une SCIC, parce que d'aller vers une SCIC, il fallait également être certain - être certain - que les acteurs que nous avons consultés, que nous allons consulter, allaient s'engager sur un sociétariat. Parce qu'on est bien dans une phase de sociétariat. Ça veut dire que c'est à eux et à eux seuls de décider à un moment donné de la forme opérationnelle que doit prendre l'entreprise.

Donc les choix qui ont été faits, la méthode qui a été retenue me paraissent indispensables pour qu'on puisse sécuriser aujourd'hui de manière politique, de manière économique et de manière sociale, un dossier qui est effectivement très sensible par les enjeux qui sous-tendent et évidemment très sensible par la forme qu'il va prendre, parce que c'est bien une forme entrepreneuriale que nous allons avoir, avec l'évaluation de la rentabilité de cette entreprise, en sachant qu'effectivement, dans cette rentabilité, la redistribution se fera de manière différente que dans une organisation capitaliste.

Je crois donc qu'on est dans une stratégie qui est défendue depuis 6 ans, qui aujourd'hui trouve sa concrétisation si l'Assemblée l'adopte, une stratégie qui me semble valide et rassurante pour tout le monde.

L'autre élément également rassurant, c'est que cette forme juridique et politique permet une continuité de l'entreprise sans rupture, garantit aux salariés effectivement la continuité de leur activité, garantit leur emploi et en même temps associe les salariés au devenir de cette entreprise. Et nous savons que dans cette entreprise, il y a beaucoup de savoir-faire, un savoir-faire important, un savoir-faire qu'on n'a pas besoin d'aller chercher systématiquement ailleurs et que nous avons les garanties avec ce savoir-faire et avec leur implication à travers ce qui a été présenté tout à l'heure sur leur adhésion au projet. Donc nous avons la certitude d'avoir des salariés qui vont pouvoir porter, dans l'avenir, même s'il y a effectivement des incertitudes sur la commercialisation, des incertitudes sur le modèle qui va nous permettre d'exporter ce joyau que sont les Eaux d'Orezza. Donc nous sommes convaincus que cet apport des salariés va être déterminant dans le savoir-faire et dans la qualité de l'entreprise que nous avons mise en œuvre.

Voilà pourquoi je pense qu'on est tous d'accord pour aller dans le sens d'un projet de cette nature, mais que la manière d'entrer dans ce projet peut effectivement le ralentir ou lui donner une expression plus forte et une qualité plus importante pour l'avenir.

Voilà pourquoi, Monsieur le Conseiller exécutif, en charge de ce dossier, les éléments qu'on nous a apportés sont rassurants.

Je voudrais ajouter un second point sur l'économie sociale.

Comment la Collectivité de Corse pourrait ne pas faire un choix de l'économie sociale ? Vous avez rappelé quelques fondamentaux. Dernièrement dans cet hémicycle, on a débattu sur la politique et la mixité du partenariat public/privé. Aujourd'hui, ce montage juridique, politique et économique, c'est justement l'expression de ce partenariat public/privé.

Je dois dire également qu'une de nos agences, la plus importante, l'ADEC, a mis au cœur de sa politique la reconnaissance de l'économie sociale.

Le vote d'il y a 2 ans du SRDE2I a mis l'économie sociale, les acteurs de l'économie sociale comme des acteurs à part entière du développement économique de la Corse ; développement économique et durable.

Comment pourrait-on, à ce moment-là de l'histoire, faire que la Collectivité ne porte pas un projet de cette nature ? Je crois que c'est tout en notre honneur.

Mais, il y a quelque chose de plus fondamental dans ce raisonnement, c'est que la Collectivité, dans le cadre de ce projet, n'est pas seulement en soutien à des acteurs de l'économie sociale, elle devient elle-même un acteur incontournable, et quelque part, elle donne un signal fort de ce qu'on peut faire, quand on est des décideurs politiques, dans un dispositif de cette nature.

Voilà pourquoi ce projet est un projet avec des défis, avec des risques qui existent, réels, mais qui dans la gouvernance partagée que nous construisons, je pense, peuvent atténuer les risques, comme toute entreprise que nous connaissons dans ce développement. Mais nous avons un défi et nous avons des ambitions. Je pense que les Eaux d'Orezza, avec ce projet et cette proposition qui nous sont faits, doivent rayonner en Corse, dans le territoire rural, pour la Corse entière. Elles sont d'abord issues de la Castagniccia, mais c'est un projet qui concerne toute la Corse et elles pourront rayonner également en Europe et donner une image de notre pays, une image plus que positive.

Voilà, merci.

**Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente, préside la séance en l'absence de Mme la Présidente MAUPERTUIS.**

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Vi ringraziau. Quale hè chì dumanda torna a parolla ?

Cathy Cognetti, è dopu Jean-Félix Acquaviva.

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Madame la Présidente.

Les Eaux d'Orezza, c'est vrai que c'est un point fort pour la Corse et surtout, c'est une réponse attendue pour un territoire.

Le développement territorial, il faut le voir comme un processus volontariste cherchant à accroître à la fois la compétitivité du territoire, en y impliquant les acteurs dans une action concertée. Et en fait, là nous y sommes.

Et je pense qu'on ne peut souhaiter qu'un avenir prospère pour cette entreprise qui fera rayonner la Corse et qui est vraiment ce que l'on peut attendre dans les territoires ruraux.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi. Jean-Félix Acquaviva.

**M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Vi ringraziu, Cara Presidente.

Mi tocca dinù à salutà à i Merri presentì, à l'impiecati, à u Direttore, à l'inseme di l'attori di l'impresa è chì s'impegnanu dipoi anni à nantu à l'attu di pruduzione è di vita di e surgente d'Orezza ma dinù chì s'impegnanu ingiru à l'avvene di issa surgente è di st'impresa pè a Corsica è pè l'inseme di a Valle d'Orezza è di u territoriu di a Castagniccia.

Moi, je voudrais simplement, en complément de ce qu'a dit Jean-Paul Panzani, Paola Mosca et d'autres acteurs aussi, insister sur quelques points qui me paraissent essentiels dans cet hémicycle, et saluer le travail des services et du Président Giovannangeli, en lien avec le comité de pilotage, qui a abouti à quelque chose de responsable et de sérieux, et surtout qui se focalise sur des principes forts, c'est-à-dire que nous sommes dans une transition.

Il est quand même rappelé dans le rapport qu'il y a eu un conflit social.

Il est quand même rapide dans le rapport qui a eu des problèmes de relations non-respectées entre une structure qui avait un contrat de location gérance et le propriétaire qui est garant des intérêts matériels et moraux de la Corse et du peuple corse, et que ces actes-là ne sont pas acceptables, ni ici, ni nulle part et qu'il fallait donc réfléchir à une autre façon de traduire cette

transition pour garantir à la fois la dimension patrimoniale et culturelle, la dimension économique d'abord, au sens de la rentabilité, de la viabilité durable économique de l'entreprise, de l'utilité sociale et de l'attente des acteurs communaux et associatifs, puisque beaucoup d'attentes sur le territoire se sont fait jour durant des années, sur les retombées, sur la participation dans un territoire qui demande à être développé.

Donc moi, je serais tenté de dire que le premier niveau de cette transition, c'est la notion de confiance. Cette SCIC, c'est un acte de confiance proposé par l'exécutif, par nous autre majorité, mais aussi par les acteurs qui vont la voter ici, aux employés, à la direction, à l'entreprise, c'est-à-dire à ceux qui sont le cœur du savoir-faire des eaux d'Orezza, c'est-à-dire que nous disons que nous avons confiance à leur savoir-faire, à leur investissement et à leur capacité compétence, pratique, quotidienne, logistique à maintenir cet acte noble de production au cœur de la vallée d'Orezza.

Donc, c'est un acte de confiance parce que c'est un challenge, je reprends le propos de Marie-Thé Mariotti, oui, et dans le challenge, il y a des atouts et il y a des risques. Mais il y aura toujours des risques, quand on fait des choix en vie économique, en vie politique, comme n'importe quels actes de la vie quotidienne pour les individus, il n'y a jamais la quadrature du cercle. La quadrature du cercle n'existe jamais, nulle part.

Donc oui, nous considérons, et nous sommes d'accord avec vous, pour dire que nous avons confiance dans ce savoir-faire qui a été prouvé, démontré. Et il suffit de regarder les chiffres sur lesquels vous vous appuyez pour montrer qu'il y a une rentabilité de cette entreprise.

Cette confiance, elle se fait aussi avec les acteurs du territoire, les communes et le territoire qui veut faire des eaux d'Orezza le moteur d'un développement territorial.

Et cette confiance, elle doit être aussi libérée avec la Collectivité de Corse pour que nous puissions passer à un autre niveau de développement. Parce qu'en fait, l'investissement de la Collectivité de Corse dans la SCIC, c'est aussi la garantie que par ailleurs, à côté, elle va continuer pour ce territoire à investir. Je rappelle quand même que de manière complémentaire, ce qui va renforcer l'attractivité de territoire, il y a bientôt la rénovation du couvent d'Orezza sur la Strada Paolina, avec une optique à la fois touristique, scolaire, patrimoniale et culturelle. Il y a d'autres actions prévues qui vont pouvoir se renforcer avec une logique partagée, je dirais, liée au choix que nous faisons aujourd'hui.

Ensuite, le choix fait, c'est aussi des garanties qui sont liées aussi au fait qu'on ait confiance dans le savoir-faire, si on a confiance dans le savoir-faire qui démontre déjà une rentabilité de viabilité, c'est qu'il fallait des garanties par rapport à l'aspect peut-être vorace qui pouvait entourer les eaux d'Orezza. On a parlé d'appel à projets avec des grands groupes qui pouvaient se positionner, donc il fallait des garanties. On savait très bien qu'il y avait une très forte attractivité, que ça allait se bousculer au portillon pour aller dans une logique pas simplement économique, mais dans une logique, vous l'avez dit Monsieur le Président, financière.

Donc il faut avoir la viabilité économique, oui, la spéculation financière, non. Et là il y a la garantie du barrage, du filet de sécurité de cette structure qui garantit à la fois que c'est une entreprise, nous sommes dans le droit commercial, donc la nécessité des fondamentaux de la viabilité économique d'abord, mais pas financière au point de faire spolier le patrimoine, spolier l'entreprise à d'autres bénéfices que le bénéfice social, territorial, culturel et en termes d'emploi et de propre viabilité durable de l'entreprise.

Donc, il fallait aussi la notion de garantie et cette structure amène cette notion de garantie.

Donc, je voudrais dire que dans ce cadre-là, ce que dit Jean-Paul Panzani est tout à fait logique. Il y a ce qui doit être de l'ordre de notre rôle, la gouvernance, et c'est très bien expliqué dans les réponses aux questions posées par la droite, je fais un petit clin d'œil à Marie-Thé Mariotti, on ne fait pas de politique, mais un petit peu des fois, la droite a beaucoup insisté sur les questions, mais elle a évité d'insister sur les réponses, tout en saluant le travail des services.

Mais les réponses sont très claires, moi je vais revenir sur les réponses. Les réponses, elles sont claires, qui devraient rassurer tout le monde puisque comme ça, tout le monde est rassuré. La réponse, elle dit quoi ? Elle dit continuité des contrats de travail, juridiquement, sauf à contester cette réponse et il faut le dire ici pour le choix éclairé, c'est notre rôle, soit on acte cette réponse et nous sommes là pour acter cette réponse, juridiquement il n'y a pas de contestation du fait qu'il y a continuité des contrats de travail, qu'il n'y a pas de rupture, soit on a un argument contraire. Si on n'a pas d'argument contraire, passons à autre chose.

La deuxième réponse que je donne pour exemple, on dit : il y a une différence entre la gouvernance et la direction de l'entreprise dans l'acte de vie quotidienne, notamment sur les emplois et ce choix stratégique. C'est très clairement dit dans la réponse.

Donc à partir de là, du moment que les réponses sont établies, regardons devant, il n'y aura jamais de quadrature du cercle. Par contre, sur la confiance, sur la garantie, sur le fait qu'il y a un « main dans la main » qui se fait entre les employés et les fournisseurs, la viabilité économique, la recherche de convergence sur le développement du territoire et le fait d'assumer ensemble les risques inhérents à ce challenge, je crois que c'était la plus haute réponse que peut donner la Collectivité.

Et là où Jean-Paul Panzani a raison, on ne peut pas à la fois dire, on veut que ce soit une entreprise, garantir le fait de sécurité mais en même temps tout faire ici, il y a aussi notre capacité entre collectivités à partager ces décisions avec les autres collèges lors de la vie quotidienne de l'entreprise. Et ça, ça ne sera pas ici, ça sera les personnes morales qui discuteront dans l'entreprise dans le cadre de la vie économique de l'entreprise.

Et l'autre élément évoqué, c'est qu'enfin, nous rentrons dans l'opérationnalité de l'économie sociale et solidaire, au-delà des paroles, au-delà des rapports, on rentre dans les actes et ça, c'est fondamental.

Aujourd'hui par rapport aux eaux d'Orezza, je crois que a ci pudemu dî, è ancu cù una certa fiertà, tutti, micca sola a magiurità, longa vita à l'acque d'Orezza.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

È cusi sia ! D'autres intervenants ? Josepha Giacometti.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Madame la Présidente.

Les péripéties de ce dossier ont été rappelées par beaucoup d'intervenants et c'est vrai qu'on aurait souhaité peut-être avoir un peu d'anticipation, en tout cas sur la forme qui a été choisie et pouvoir se prononcer un peu plus en conscience, je dirais, sur le fond, même si, pour ma part, je me prononcerai comme tous les autres d'ailleurs, en conscience quand même.

Vous savez que de notre côté, nous sommes favorables au principe, plus que favorables. Nous défendons le principe fondamental de la gestion publique des secteurs stratégiques, l'énergie, l'eau, les transports, les déchets. J'aurais souhaité que cette volonté de gestion publique affichée, affirmée, de l'exploitation des outils à la gestion, à la mise en œuvre de toute la chaîne, soit avec la même force pour ce qui relève du périmètre du service public, soit affirmée avec le même engagement sur la question des transports, sur la

question des déchets et sur un certain nombre d'autres questions, sur la question de l'énergie. Et, j'espère que nous garderons cette trajectoire de la confiance et des choix dans ces domaines aussi. Pour l'heure, aspettu !

Il s'agit en effet d'un bien commun, celui de l'eau, celui de la partie patrimoniale que sont les eaux d'Orezza, les bâtiments. Il s'agit aussi d'une activité commerciale et industrielle. Cet équilibre-là, moi j'entends et j'en profite pour saluer d'ailleurs la présence dans les tribunes, les maires, l'association, les salariés qui sont engagés dans la définition, dans la préservation d'un outil stratégique où l'on va garantir les retombées pour le territoire, vous l'avez affirmé à plusieurs reprises et à très juste titre, la reconnaissance, la garantie sociale, mais aussi la reconnaissance de l'engagement des salariés, de leur savoir-faire, et c'est important aussi.

Je suis aussi sensible bien évidemment à ce que vous avez évoqué, la logique hybride public-privé qui peut nous mettre à l'abri pour ne pas arriver à la confiscation d'un bien commun.

Vous ne serez pas étonné, Monsieur le conseiller, que ça trouve écho et que je le partage avec vous et que ce sont des éléments importants, que le choix de la SCIC, évidemment, précise que finalement c'est un bien qui ne peut être confisqué et soumis aux activités spéculatives et puisse faire l'objet d'appétits aiguisés. Tout ça bien évidemment, je ne peux que le partager.

Mais ce souci d'équilibre et le partage de ces principes, fait que j'appellerai à quelques points d'attention parce que c'est une activité commerciale et industrielle et que ce n'est pas le cœur de nos missions. Je le rappelais en préambule de mon propos, quelques inquiétudes à l'aune de la gestion de certains dossiers stratégiques qui sont au cœur de nos missions, même si vous vous êtes attelé à dissocier les rôles de la stratégie d'entreprise et celle du rôle que devra porter notre Collectivité dans la gouvernance. Cette stratégie d'entreprise, il y a aussi une exigence de rentabilité, un développement commercial à l'export en Corse, il faudra très clairement rediscuter, je l'ai entendu aussi, une politique commerciale plus en adéquation avec un certain nombre d'attentes au niveau de la Corse.

Je nourris donc quelques points d'inquiétude dans cette logique d'équilibre, pour porter un projet d'entreprise avec ses exigences et garantir la logique d'un projet commun et de retombées pour la Pieve et pour la Corse.

Je crois que là, il sera important que dans les mois à venir un certain nombre de choses puissent se clarifier, puissent se clarifier véritablement puisqu'il s'agit d'une responsabilité, de la vôtre, mais elle deviendra aussi la nôtre à travers ce vote. C'est une responsabilité et un défi.

Moi j'ai le gout du défi et le goût du risque. Ce n'est pas ça qui me fait peur, mais j'attends là-encore que le gout du risque soit aussi le même dans le cœur de nos missions et que les démonstrations qu'on nous appelle à faire se passent aussi dans ce qui est le cœur de notre mission, parce que je crois qu'il ne faut pas douter là-aussi.

Donc quand même, je vous appelle à clarifier un certain nombre de choses sur les stratégies qui doivent être au cœur d'une activité industrielle et commerciale, sur celle qui relève d'une stratégie, d'une gouvernance de collectivités publiques, sur des équilibres entre la gestion d'un bien commun, mais qui reste aussi un bien industriel. Je crois que ces appels à l'attention, sont indispensables et ce sont des points sur lesquels, pour ma part, et j'ai cru le comprendre avec d'autres, je serai attentive.

Spertimu di sicuru, avemu tutti a primura, ùn ci sò micca quelli chì ùn anu micca a primura di priservà un puntellu patrimoniale è commerciale, pè quelli chì ci stantanu, pè l'Orezza, è per a Corsica sana. Hè perquessa semu esisgenti, pensu chì e scelte si devenu accumpagnà d'una respunsabilità chjara è d'una dimustrazione di sicuru di capacità à purtà e sfide è di fà e scelte bone.

Dunque circhemu à esse chjari, circhemu à esse precisi in ciò chè no vulemu purtà.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Jean-Christophe Angelini.

### **M. Jean-Christophe ANGELINI**

Deux mots, je ne sais pas quel est le temps de parole qu'il nous reste, mais de toute façon, Vanina Le Bomin a dit l'essentiel.

Saluer le directeur, les salariés, les élus, celles et ceux qui ne sont pas là aujourd'hui, mais qui je pense, nous regardent et s'intéressent, ils ont raison, de près au dossier, saluer le travail qui a été conduit, même si on n'est pas d'accord sur tout, loin s'en faut.

On est dans une forme d'hésitation, je dois à la sincérité de le dire. Ce n'est pas un débat, même s'il est légitime, sur les vertus de l'économie sociale et solidaire. Dans d'autres fonctions, ayant été président de l'ADEC, j'ai eu à connaître, comme chacun d'entre vous, d'entre-nous, ces sujets-là La Collectivité, auparavant, avant les nationalistes, dans des proportions peut-être différentes, aujourd'hui encore, avait fait et maintenu le choix d'un soutien actif. Donc là-dessus vous ne nous convaincrez pas, on est déjà amplement

convaincus de la nécessité de soutenir ce secteur mutualiste, syndicaliste, coopératif, associatif, et de l'aider à contribuer, à rendre notre économie à la fois plus durable, plus humaine, mais aussi, ce n'est pas incompatible, plus compétitive et plus résiliente.

Le débat c'est, de notre point de vue modestement : est-ce que ce que vous proposez est compatible avec le maintien de l'attractivité et de la compétitivité de l'entreprise ? À ce stade déjà, Vanina l'a dit, il y a deux absents. Premier absent, pour aller vite à l'essentiel, la Collectivité au sens de la diversité. C'est quand même un peu gênant qu'un format de SCIC qui, par définition, Jean-Paul l'a longuement rappelé, en appelle aux énergies diverses, à la mobilisation de tous etc., exclue en son principe, et pour des raisons de droit, la quasi-totalité des groupes de l'hémicycle, alors même, Paul-Fé l'a dit, que d'autres supports juridiques peut-être, et notamment une société anonyme, seraient envisageables, supports qui nous permettraient d'être associé, non pas au titre d'une vague consultation, mais d'une implication directe, à la gouvernance et à l'exploitation des choses.

Il n'y a pas d'ailleurs d'antinomie entre le fait, Jean-Paul, de choisir une SA et celui de rester dans le périmètre de l'ESS. SA, SAS, c'est la même logique dès lors qu'on est toujours dans le cadre voulu par la Collectivité et sur lequel pour le coup, on est d'accord. Donc, il y a quand même un sujet. Premièrement.

Deuxièmement, je pense, je ne sais pas si c'est politiquement correct, je ne sais pas ce qu'en disent les élus, j'ai eu Toni, vous imaginez, longuement ce matin, il suit nos débats avec attention, je le salue, il est condamné, tout comme il était pour la Chambre, à la logique de déport et donc absent aujourd'hui, mais très intéressé par ce qu'on y raconte, comme tant d'autres.

Donc, je ne sais pas si ce que je vais dire est « accepté », entre guillemets, ou « plébiscité », mais je l'ai sur le cœur et donc, je voudrais le développer. Je me demande si sur la phase de transition, on ne manque pas aussi d'un savoir-faire industriel, en d'autres termes, d'une ou de plusieurs entreprises qui seraient nos partenaires.

Et là, puisqu'on ne fait pas de langue de bois, je vais immédiatement à la question d'après, qui et comment ? Et je me mets 10 secondes à votre place, parce que la Corse est un petit pays et qu'on entend tous des tas de choses, peut-être que si nous avons été à vos côtés en responsabilité et qu'on avait ouvert la boîte de Pandore en disant : « il est possible que... », eh bien, on aurait comme vous, subit les assauts téléphoniques de demandes de rendez-vous etc., d'un nombre incalculable de gens demandant à être partie-prenante. Et donc, peut-être qu'il s'agit là d'un choix par défaut, davantage que d'un choix politique.

Mais on a une petite inquiétude sur le sujet parce qu'on ne passe pas d'une entreprise qui fait 9 millions de chiffre, qui est présente dans des dizaines de pays et sur un certain nombre de niches très particulières, à une SCIC sans que la transition soit, mais on peut trouver un chemin de confiance, extrêmement maîtrisée.

Donc vous l'aurez compris, et j'en aurai bientôt fini, sur l'objectif d'ESS et de SCIC on peut converger. Sur l'exigence d'un développement territorial et social, on est d'accord. Sur l'implication du territoire au sens des élus, du monde associatif, de ce qu'on appellerait communément les forces vives, pas de difficultés. Mais j'ai entendu dans le débat qu'on allait rayonner, etc., il y a des défauts majeurs dans la gouvernance actuelle qu'on a regardée comme vous de près, mais il faut reconnaître qu'il y a eu aussi des acquis. Aujourd'hui, le sujet ce n'est pas celui du rayonnement, le rayonnement il est acquis, c'est celui de son maintien, pas celui de sa perte.

Alors, on va voir ensemble. Moi, je pense qu'on peut y arriver, mais je voulais quand même préciser ces deux ou trois sujets. Un : la question de la SA, mais vous répondrez, je pense, à la question de Paul-Fé. Deux : l'ensemble d'interrogations formulées par Vanina qui font suite à un engagement ancien. On l'évoquait ce matin en préparant la discussion, je me souviens d'une discussion qu'on a eu en 2016 lorsqu'elle était conseillère départementale et que nous venions d'accéder aux responsabilités ici, en disant : attention, il s'y passe des choses et il y a un sujet. Donc on est 8 ans après, le sujet est posé, il est objectivé. Aujourd'hui, il faut qu'on apporte et qu'on construise des réponses.

Donc moi, je termine sur ces quelques idées là. Bien sûr, l'implication de la Collectivité dans son ensemble et dans la diversité de ses composantes politiques.

Deux : l'ensemble des exigences ou interrogations formulées par Vanina et sur lesquelles on attend des réponses.

Trois : un soutien de principe à ce qui fonde le document philosophiquement et pratiquement, ça a été dit, je n'y reviens pas. Mais quand même, une interrogation sur la transition et sur la manière dont les choses vont pouvoir durer, au-delà des déclarations de principe ou des délibérations de l'Assemblée, dès lors qu'on aura fermé la porte et qu'on reviendra aux réalités d'exploitation, on les connaît tous et on sait leur cruauté et leurs difficultés, il faudra qu'on soit armé pour pouvoir les affronter collectivement.

Je ne vous cache pas que c'est à l'aune, sans exercer de pressions quelconques, vous n'avez pas besoin de nous a priori pour obtenir une majorité, pas plus d'ailleurs que d'autres groupes dans l'hémicycle et c'est bien dommage,

mais c'est la démocratie, donc on ne dit pas que ce que nous allons faire ou pas va vous donner une majorité ou non, elle nous semble acquise à ce stade. Mais notre vote à nous, qui importe au moins à nos yeux et aux yeux, je crois, des gens qui nous ont envoyé ici, il est un peu conditionné par les réponses que vous apporterez. Il ne sera pas négatif, en aucun cas, mais pour qu'il soit positif, je ne vous cache pas qu'on a encore besoin de clarifications et de réponses précises à toutes ces questions.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Ma demande, elle tient quand même d'une expertise sur l'économie solidaire. On est quand même un groupe qui est plutôt adossé, je dirais, à une logique collectiviste globale. Et en France, le réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire, RTES, préconise de manière assez forte, que l'association des collectivités publiques à un organe de gestion d'une société coopérative, ne soit pas en lien direct avec un organe de gouvernance, mais avec les systèmes où prévalent les conseils de surveillance. Ça ne vient pas d'une idée farfelue qui m'est sortie de la tête, ça vient d'une logique, d'une logique de gouvernance, de contrôle et d'association du plus grand nombre dans un cadre légal et démocratique. Et, le fait que vous ameniez le projet ne laissait pas entrevoir que vous opteriez pour la SAS. C'est au travers du dernier document fourni que c'est écrit.

Alors, je ne pense pas que ce soit fait par malice, mais je pense que l'expertise elle vaut la peine. Peut-être qu'il y a intérêt à ce que le patron réel de l'entité industrielle, devienne le Président de la Collectivité territoriale ou son délégué. Mais je ne pense pas que ce soit même ça une bonne chose. Je pense que l'industrie, elle appartient à des industriels, elle appartient à des hommes et des femmes compétentes et que la réflexion, elle doit être portée, vous avez largement le temps. Et moi, je vous demande à ce qu'elle soit faite et que vous preniez l'engagement de le faire. Je ne pense pas que ce soit quelque chose qui retarde le projet, mais qui pourra au contraire, dans les années à venir, améliorer sa gouvernance et la rendre fluide.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Altre dumande ? No, dunque tuttu u mondu hà parlatu, mi girgu versu l'eseccutivu.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Merci, Madame la Présidente.

Alors peut-être avant de laisser conclure le président tout à l'heure, quelques réponses. D'abord saluer l'ensemble des interventions, les questions posées, les interrogations, et les réponses aussi, souvent précises, apportées par le groupe « Fà populu ».

Simplement mon intervention, je vais la concentrer, pour ne pas répondre à tout le monde, sur la question de la méthode, la méthode en préparation, la méthode aujourd'hui en phase de constitution et de démarrage et la méthode pour le développement, parce que je crois que ça recoupe aussi, nombre de vos questions.

On va commencer par la méthode sur la préparation. J'entends les oppositions nous expliquer, et c'est leur droit, je dirais presque, c'est de bon ton, qu'elles nous expliquent que la concertation n'a pas été assez importante, assez profonde. C'est la question du verre à moitié vide ou à moitié plein. Nous, on considère, parce qu'on voit le verre à moitié plein, que la concertation, elle a existé à travers un comité de pilotage sur ces principes de validation, parce que c'était sa mission, et à travers une concertation, ça a été rappelé aussi, plutôt territoire parce que ce qui était pour nous essentiel, c'était de travailler avec le territoire sur l'aspect de la constitution du sociétariat.

Donc ça, ça a été le souci premier de nos éléments de concertation avec un retour auprès de l'ensemble des membres de ce COPIL dans les élus de l'Assemblée.

Sur la question du démarrage de l'activité, des inquiétudes, notamment sur les questions de transition. Il n'y a pas d'inquiétudes sur les contrats, ça a été précisé. C'est important de le dire parce qu'on a laissé aussi miroiter des choses sur ce sujet-là. Il y a de fait une reprise des contrats avec tous les droits des salariés, qu'on devra même améliorer, je pense que c'est un objectif fort. Donc sur cette question-là, il n'y a pas de choix.

Sur la question, y compris des stocks et du démarrage d'activité, nous sommes en certitude, nous y travaillons et nous avons aussi des contrats qui sont extrêmement précis là-dessus.

Et, sur la question du démarrage, moi je vous l'ai dit, on est dans une continuité d'activité. La direction, les salariés aujourd'hui préparent déjà la saison 2025. Il n'y a pas de rupture, il n'y aura pas de rupture, donc il n'y a pas

d'inquiétudes à avoir sur la question de la transition immédiate avec un outil de production qui fonctionne bien, qui fonctionne. Donc, c'était important.

Sur la question après du développement et des questions qui ont été autour de la stratégie commerciale, la stratégie d'investissement, la stratégie d'export. On peut considérer qu'aujourd'hui, je peux l'entendre moi même quand je travaillais sur le dossier avec les services, avec l'ensemble des élus, on a toujours tendance après à s'imprégner du dossier, de vouloir aller très loin dans les choix. Mais je pense que ce n'est pas notre rôle, sincèrement, ce n'est pas notre rôle aujourd'hui. Notre rôle aujourd'hui, c'est de mettre en place l'outil, de le préfigurer, de constituer les forces qui vont représenter, qui vont porter stratégiquement cet outil, de garantir à la force de production, la direction générale et l'ensemble des salariés, les moyens de travailler et de produire. Après, ce sera le rôle de la société coopérative, la SCIC, société commerciale, de travailler sur le projet d'entreprise, à 2, à 3, à 4 ans, c'est le travail qui arrive, ça c'est le travail qui arrive.

Je pense qu'il ne faut pas qu'on se substitue parce que sinon on ferait déjà une erreur originelle, ça a été rappelé. Nous sommes des élus, nous débattons aujourd'hui, l'Assemblée, de notre volonté, de notre vision stratégique de ce que doit être le développement économique sur des outils stratégiques pour la Corse, ça a été rappelé par Josepha. Là, on est en ligne, on est dans la concrétisation d'un certain nombre de marqueurs politiques. Ça se traduit aujourd'hui pour Orezza, ça se traduira demain certainement par la création, je regarde mon collègue Julien Paolini, d'une SEM concernant l'énergie, peut-être aussi sur des modèles, il y a une SCIC qui s'appelle Enercoop, regardez, et qui est très intéressante de ce point de vue-là, c'est une SCIC qui fait des choses remarquables en termes de production d'énergie.

Donc, on a des exemples et je crois que c'est un pas vers la concrétisation importante de notre vision à la fois de l'économie mixte et de l'économie sociale et solidaire, puisque là on est à la confluence de cette double vision.

Pour construire ce développement, il nous fallait un outil juridique le plus adapté. La question de la SA, on peut approfondir l'étude SA, SAS. Je l'ai dit moi-même, je crois vous avoir dit que pour nous, on la considérait comme une faiblesse au début, cette difficulté, du fait que dans une SAS, le collège de la Collectivité de Corse était forcément représenté par la personne morale, et donc le représentant de la collectivité. Certainement que la SA peut être de ce point de vue-là, plus adaptée, sauf que la SA d'abord, plus complexe, vous l'avez dit, conseil de surveillance, en rendant des choses qui sont plus complexes, de

de fonctionnement plus lourd, avec des décisions qui sont plus longues. On a répété aussi, je l'ai entendu, la nécessité de l'efficacité, et ça, ça doit primer.

Mais surtout, dans notre vision ce qui fait la différence pour nous, au stade où je vous parle, c'est le capital variable de la SAS. Nous, on se dit qu'on doit pouvoir, et ça a été soulevé et c'est la réponse aussi à Jean-Christophe, on doit pouvoir accueillir certainement d'autres sociétaires. On est dans un processus étagé, on pose les choses dans un sociétariat de confiance aujourd'hui, avec les acteurs qui ont contribué fortement à la construction de ce projet, mais on ne fige pas, on a la perspective évolutive. Et la SAS à capital variable, elle nous permet l'évolution, elle nous permet cette évolution. C'est pour cela, que nous avons fait ce choix prioritaire.

Donc vous avez vu, nous, on considère que la préparation elle a pris le temps qu'il fallait, elle n'est pas rapide, notamment parce que si on avait créé la SCIC, on aurait payé un certain nombre de charges, si on l'avait créé il y a 6 mois, qui auraient été inutiles. Donc, on est dans la bonne temporalité, on a un projet clair sur le lancement de l'activité et on est très clair aussi sur la vision du développement qui devra être fait par le sociétariat avec un certain nombre de garanties.

Mais, ça a été souligné, on est dans une logique de continuité, on est dans une logique où la marque Orezza, est une marque forte en termes de d'attractivité et de possibilité commerciale. Reste maintenant à stabiliser l'outil de démarrage, à le faire évoluer et progressivement à faire confiance aussi à l'équipe de direction pour pouvoir développer ce projet.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. U presidente di l'esecutivo, forse, duie parolle ?

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci pour ce riche, passionnant et exhaustif débat.

Je veux y apporter ma contribution parce que nous avons bien conscience, les uns et les autres, que c'est un dossier stratégique, stratégique comme le démontre la durée sur laquelle nous l'avons traité, mais stratégique aussi à travers les enjeux qu'il véhicule et qui ont été parfaitement identifiés et pour lesquelles nous sommes sur l'essentiel, d'accord, me semble-t-il, concernant les réponses à apporter, même si des réserves et des critiques bien intégrées de notre part, ont été formulées par les différents groupes d'opposition.

Ma contribution, c'est d'abord à mon tour pour saluer celles et ceux qui sont présents, bien sûr la présidente du CESEC, même si je crois qu'elle est allée déjeuner, les salariés de la société, direction comprise, le syndicat majoritaire, le STC, qui était tout à l'heure représenté par son secrétaire national, le maire de Piedicroce. Et, je veux bien sûr aussi avoir quelques mots, forcément empreints d'émotion, pour celles et ceux qui ne sont plus là aujourd'hui et qui ont accompagné fortement ce projet. D'abord des élus bien sûr, Pierre-Jean Stefani, le maire de Piedipartino, qui était notre ami à toutes et à tous ici, nous évoquons avec émotion sa mémoire, bien sûr Michel Sorbara, le maire de Valle, lui aussi engagé pour sa commune, pour la région dans ce projet et bien au-delà. Et puis aussi, avec pudeur, mais je dois le faire et je sais que le conseiller exécutif, président de l'Office hydraulique, ne pouvait pas le faire, et j'espère qu'il ne m'en voudra pas de le faire, mais évoquer aussi la mémoire de Marie-France Giovannangeli, puisqu'elle a fait partie des femmes et des hommes de ce territoire qui souhaitaient que ce projet d'Orezza puisse voir le jour.

Au-delà de ces remerciements, de ces hommages et de cette émotion, je ne reviendrai pas sur l'historique, il a été parfaitement rappelé, je ne reviendrai pas sur les difficultés qu'il y a eu pendant les deux contrats : le premier véritablement transitoire dans l'urgence, le deuxième qui était annoncé pour nous amener vers une situation pérenne des discussions et des relations avec nos notre cocontractante la SNEEMO, représentée par Mme Mora, qui ont été quelquefois difficiles.

Je ne peux pas commencer mon propos sans rendre hommage également à cet opérateur privé, la SNEEMO, mais au-delà des sigles et des personnes morales, il y avait Monsieur Mora qui a fait un pari industriel à l'époque et qui l'a fait par attachement à sa région. Et puis une fois qu'il a malheureusement disparu, son épouse Madame Morat, a pris la suite de son action et j'ai pour elle, et nous avons pour elle, le plus grand respect au-delà des relations contractuelles que peuvent avoir la Collectivité de Corse venue au droit du conseil départemental et son locataire gérant actuel la SNEEMO.

Cela étant posé, je rappelle ce qu'était notre cahier des charges commun. Notre cahier des charges commun, c'était de dire : nous voulons d'abord une activité économique qui réussit, une activité économique qui crée de la richesse. Nous voulons ensuite que cette richesse soit redistribuée et qu'elle soit redistribuée selon une logique économique, sociale et territoriale. Cette richesse à créer, il fallait qu'elle ruisselle, bien évidemment, sur l'emploi, d'abord l'emploi des salariés de la société exploitante parce qu'ils sont engagés, parce qu'ils ont un savoir-faire et parce qu'ils ont contribué de façon décisive jusqu'à aujourd'hui à la réussite de l'outil industriel.

Il y avait également l'emploi direct et indirect dans ce ruissellement, et prioritairement dans la vallée et dans la région de l'Orezza. Il y avait la volonté d'associer très largement dans la conception, et si possible dans la mise en œuvre du projet, l'ensemble des forces vives du territoire, les élus bien sûr, mais également les associations.

Et puis, il y avait la volonté de faire porter, accompagner ce projet par la Collectivité de Corse en synergie avec les communes, la communauté de communes, la Collectivité de Corse, et je le redis, cherchant à commencer à convaincre celles et ceux qui ont exprimé, sinon des réserves, en tout cas des interrogations, bien sûr que ce projet n'aura de sens, en tout cas, n'aura tout son sens que s'il est notre projet à toutes et à tous.

Alors s'il y a eu des imperfections dans la méthode en amont, dont acte, essayons de les corriger et d'avancer ensemble pour la suite.

Et moi je veux dire aussi que la réussite de ce dossier doit beaucoup à l'engagement du Conseil exécutif, de plusieurs de ses membres, et particulièrement et singulièrement à l'engagement de Gilles Giovannangeli qui s'est totalement investi dans ce dossier, avec l'ensemble des services.

Alors une fois qu'on avait posé ce cahier des charges sur lequel nous sommes d'accord, quelles étaient les options ? Il y avait d'abord des options dont nous nous sommes rendu compte qu'elles étaient exclues, y compris au plan juridique. Par exemple, nous ne pouvons pas et nous ne pouvons pas faire de délégation de service public. Exclu. Par exemple, une régie, nous avons pensé effectivement que là, pour le coup, ce n'est pas la compétence d'une collectivité, quelle qu'elle soit, d'exploiter une activité qui est une activité avec une dimension principalement économique et commerciale.

Il y avait les possibilités offertes par les contrats de droit privé, la location gérance ou le contrat de bail, mais l'ensemble des possibilités faisait que les prérequis parmi les plus essentiels, ne pouvaient pas être remplis.

Par exemple, aucune garantie sur les emplois, aucune garantie sur la politique de redistribution, aucune garantie sur la propriété du fonds de commerce en cas de bail commercial, etc.

Et donc à un moment donné, y compris par élimination ou restrictions successives, nous nous sommes aperçus que la possibilité offerte par la loi d'une société coopérative d'intérêt collectif, était celle qui, au moins au plan théorique, cohabitait toutes les cases, y compris par rapport à la SCOP, la société coopérative, qui a été un projet avancé par les salariés et qui était l'expression aussi de leur attachement. Mais il nous semblait que dans cette modalité-là, de coopérative,

ce n'était que des salariés. Et même si pour nous, ils sont indispensables à l'édifice commun, il fallait pouvoir élargir.

La société coopérative d'intérêt collectif, nous est donc apparue comme au plan juridique et au plan opérationnel, la voie la plus utile et la plus efficace, et ce d'autant mieux que nous nous sommes rendu compte que cela marchait et que cela marchait, y compris dans des domaines extrêmement concurrentiels. Par exemple, le domaine de l'énergie où la société coopérative d'intérêt collectif citée par Gilles Giovannangeli, en fait produit, fabrique, commercialise de l'électricité en associant les coopérateurs, ou dans un autre domaine, même s'il y a aujourd'hui des difficultés devant la DNCG, le Sporting Club de Bastia, qui a choisi aussi cette forme.

Mais l'important, c'était de regarder, est-ce que ça correspond à ce que nous voulons faire ? Et ce que nous voulons faire, c'est bien, au-delà des engagements théoriques, permettre à un projet qui présente toutes ses qualités et toutes ses vertus d'éclorre et de prospérer. Le fondement de la société coopérative d'intérêt collectif, c'est le projet auquel adhère l'ensemble des coopérateurs.

Et donc oui, il nous semble que cette option-là est la meilleure parce qu'elle est à la fois une logique d'efficacité économique et une logique d'économie sociale, solidaire, de projets, avec une dernière dimension que je ne veux pas oublier, c'est la dimension de protection de la ressource avec une logique de développement durable qui est intégrée dans le statut de la SCIC.

Est-ce que la proposition que nous faisons aujourd'hui répond à toutes les questions et est-ce qu'elle nous satisfait totalement ? Je le dis et notamment à l'opposition : non. Par exemple, ce n'est que relativement tardivement que nous nous sommes rendu compte que la forme choisie, c'est-à-dire celle de la SAS, avait pour conséquence légale incontournable que la Collectivité de Corse soit en tant que personne morale, représentée par une seule personne. Je vous le dis très directement, au-delà de l'aspect de pluralisme qui nous gênait, nous avons envie, pour des raisons, y compris de partage de la difficulté et du risque, nous souhaitons que tous les groupes de cette Assemblée soient associés et le plus directement possible, vraiment !

Donc, si nous avons fait ce choix, c'est pour une raison essentielle. La lourdeur, elle est importante, mais pour nous, elle n'a pas été décisive. Une raison importante, c'est la question du capital variable, parce que c'est le deuxième aspect qui est très important. Une SCIC, elle a une vie propre, elle a un cheminement et elle évolue en fonction des obstacles qui sont dépassés et de l'orientation que les coopérateurs veulent donner au projet. Et ça a été notamment très clair, par exemple dans la SCIC de la Belle de Mai qui avait pour objet de mettre en valeur cette friche industrielle, et au fur et à mesure de

son développement, la SCIC s'est élargie à de nouveaux acteurs, à de nouveaux partenaires et a fait évoluer très largement son objet.

Et donc c'est cela que nous avons vu, nous aussi, comme possibilité pour la SCIC.

Trois catégories. Par exemple la réserve exprimée par les élus de l'intercommunalité. Nous avons proposé au départ de mettre les communes de la vallée. Nous avons participé à une réunion avec le président Antoine Poli, les vice-présidents de la communauté de communes. Il y a eu une question d'un certain nombre de maires qui ont dit : on ne comprend pas pourquoi ce sont les maires des communes de la vallée et pas tous les maires de l'intercommunalité ou en tout cas toutes les communes de l'intercommunalité qui souhaiteraient participer. Nous avons répondu, c'est un point de départ, la situation n'est pas figée, nous pouvons faire évoluer et les coopérateurs pourront choisir de faire évoluer. Société à capital variable et société à capital variable égale SAS. Premier exemple.

Deuxième exemple, les associations. Certaines voudraient rentrer et frapper à la porte. Je pense que les coopérateurs auront bien sûr à décider.

Troisième et dernière question, m'adressant à Jean-Christophe Angelini, la question des opérateurs industriels. Nous, nous le disons clairement, nous pensons qu'il est souhaitable qu'un ou des opérateurs industriels soient intégrés au capital de la SCIC.

Je rappelle ce qu'a été notre cheminement. Premièrement, nous n'avions pas l'obligation de mettre en concurrence, nous pouvions choisir d'aller vers un contrat de droit privé et y compris de le donner à la SNEEMO. Nous avons dit tout de suite, dès 2019, que si nous allions vers un contrat de droit privé ou quel que soit le contrat, il y aurait un appel à concurrence.

Deuxièmement, nous voulions éviter bien sûr des logiques spéculatives et nous en sommes d'accord.

Troisièmement, dans le droit fil de la logique de dialogue que nous avons voulu promouvoir en toutes circonstances avec Madame Morat, nous avons fait, vous le savez, au stade des discussions préliminaires, la proposition à Madame Mora d'être ce partenaire industriel au départ de SCIC. Et ça nous paraissait acceptable dans la mesure où, sans qu'il n'y ait aucune obligation de notre part, sans que cette proposition préliminaire ne crée quel que droit que ce soit à son bénéfice, c'était pour nous une façon de dire, il y a une continuité, il y a une forme de reconnaissance morale de l'antériorité, venez avec nous dans la SCIC.

Madame Mora nous a dit : non, moi la SCIC, ce n'est pas mon état d'esprit. Moi je suis une chef d'entreprise. Je veux pouvoir décider seule, comme je veux et y compris de mes choix stratégiques, des modalités de redistribution, etc. Dont acte.

Donc qu'est-ce qu'il nous restait à faire ? Je vous le dis aussi parce qu'il a fallu le temps de la discussion, y compris pour l'application du contrat, avec des difficultés, vous le savez, je ne vais pas y revenir.

Donc qu'est-ce qu'il fallait faire ? Allions-nous choisir, et vous l'avez reconnu loyalement, est-ce que nous allions, nous, choisir unilatéralement un ou des partenaires privés ? Nous serions retombés dans une logique qui n'est pas assumable politiquement, ce n'est pas possible. Donc, cette idée d'intégrer un ou des opérateurs industriels, je pense que la société coopérative aura à la porter, selon des modalités, avec un rapport au temps qui sera mieux maîtrisé. Eh bien la SCIC décidera qui pouvons-nous faire rentrer, selon quelles modalités et à un moment où elle aura déjà pris son rythme de croisière.

Sur le reste et je termine, Gilles Giovannangeli l'a dit à la fin de son intervention, oui, c'est un défi. Les inquiétudes que vous avez énoncées, bien sûr que nous les partageons, bien sûr que nous savons qu'il y aura un certain nombre de difficultés. Mais en même temps, c'est un acte fort de confiance, c'est un acte fort de confiance en nous, en ce que nous pensons de notre rapport à l'économique, au social, au territoire de l'intérieur. Il n'y a pas aujourd'hui un exemple en France d'un choix stratégique, juridique, économique, social et sociétal pareil.

Ce choix, nous vous le disons, quels que soient vos interrogations, vos doutes et vos inquiétudes, il est important, y compris pour celles et ceux qui s'apprêtent à devenir des coopérateurs, que nous l'assumions ensemble. Assumons-le ensemble, continuons à travailler sur ce qui doit être travaillé, y compris entre aujourd'hui et le moment de la création. Mais faisons le pas ensemble parce que ce pas là, c'est le pas du pari d'une Corse, parce qu'on n'est plus seulement dans l'enjeu d'Orezza, de commune, des intercommunalités, de l'économique, du social. Ce que nous proposons aujourd'hui, c'est le pas d'une Corse qui se projette résolument dans la réussite, dans la réussite économique, sociale, territoriale et sociétale.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, Presidente. Dunque emu da vutà.

Donc, je sou mets au vote le projet de création d'une société d'intérêt collectif... Oui.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

On est obligés de réfléchir pour bien voter parce que j'ai l'impression que chaque fois qu'on fait une remarque ou une proposition, c'est pris presque comme une agression. Pourtant on est gentils, quand même !

Je pense qu'on se reverra sur la discussion société anonyme ou SAS. D'ailleurs, les statuts sont modifiables à tout moment, mais il ne faut pas dire des contrevérités. Le capital variable, c'est l'opacité dans une SAS, ça veut dire qu'on peut changer le montant du capital mais pas l'actionnariat. On peut uniquement supprimer un actionnaire et re-répartir son capital en augmentation, en diminution avec les restants, sans modification des statuts. Sur une SA, on peut tout le temps modifier le capital, on peut rajouter des actionnaires simplement en faisant une modification des statuts. Ça veut dire de revenir devant la collectivité territoriale.

Dire le contraire, c'est réinventer le droit du commerce et le code du commerce. Premier point.

Ensuite, je ne pense pas et je le redis, que le rôle d'un président d'exécutif se doit d'être l'ordonnateur d'une société commerciale. En tant que syndicaliste, à l'époque je me suis toujours battu pour que les établissements publics de la Collectivité territoriale, qui ont un statut de droit commercial aient un ordonnateur qui soit un professionnel et qui ne soit pas un président politique. On a fait grève, on s'est battu contre Jean Baggioni, et à force d'explication et de persuasion, on a réussi à imposer cette logique qui aujourd'hui prévaut.

Et là, nous qui sommes plutôt d'une mouvance, je dirais, socialisante, vous m'expliquez que le politique doit être un PDG. Je vous dis non, c'est politique.

Après, si ce n'est pas cette vision-là, je pense que c'est l'ivresse et la solitude du pouvoir qui vous attire. Voilà !

Maintenant, explication de vote. Je vais voter pour les salariés, je vais voter pour le système coopératif. Je vous rappelle que c'est quand même en Corse le mouvement indépendantiste qui a créé les SCOP, ça a mal tourné pour certaines, mais l'état d'esprit politique au départ y était. On a mis en adéquation nous, notre vision politique et nos comportements.

Maintenant, moi je vous dis, on va se revoir parce que je ne pense pas que dans un conseil d'administration à 5 membres, un président de conseil exécutif ou son délégué, pourra passer des recrutements, des commandes,

signer des engagements financiers et tout le reste. Oui, c'est ça, dans la SAS, c'est ça, on ne délègue pas la gouvernance, ce n'est pas vrai.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Monsieur le conseiller, vous avez donné votre explication de vote largement étayée, largement argumentée, est-ce que l'exécutif veut répondre ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je considère que Paul-Félix Benedetti est très gentil, je le dis publiquement ! Je ne suis pas enivré par l'Orezza ! Je souhaite qu'il y ait une gouvernance la plus partagée possible, je ne rêve pas d'un président exécutif ou son représentant qui ait les pouvoirs d'un PDG dans la future SCIC, ce qui n'est absolument pas le cas dans le cas de l'option qui vous est présentée.

Nous pensions avoir eu à répondre aux différentes questions qui étaient posées en amont d'aujourd'hui. Je pense qu'aujourd'hui, il faut qu'il y ait ce vote. On peut tout à fait se revoir et je vous en donne acte volontiers, qu'il s'agisse du groupe « Core in fronte », du groupe « Avanzemu », du groupe « Un soffiu novu » ou de la non inscrite Josepha Giacometti, y compris pour travailler aux propositions que nous ferons sur les statuts et pour démontrer pour quelle raison nous somme aller vers cette forme juridique. Et, nous sommes ouverts à la discussion dans un temps qui reste court, il faut avancer, il faut continuer à le faire comme nous l'avons fait, il ne faut pas avoir la main qui tremble. On est aujourd'hui sur le chemin de la réussite sur un passage qui est un passage extrêmement important, où il y a encore des sécurisations à obtenir, y compris avec notre cocontractant pour la fin du contrat en cours et pour que la continuité et le tuilage se fassent de façon naturelle et cohérente.

Donc je pense, je ne vais pas rentrer dans un débat juridique, mais un certain nombre de critiques ou de réserves que vous avez émises ne me semblent pas exactes, je vais le dire comme ça pour essayer de ne pas rouvrir le débat. Et donc, je pense vous avoir donné des éléments de nature à vous rassurer. En tout cas, nous en discuterons.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Pensu ch'avà pudemu vutà.

Explication de vote, c'est ça Jean-Christophe ?

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Si vous le permettez, 10 minutes de suspension de séance.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

C'est de droit.

**La séance est suspendue à 13 h 44 et reprise à 14 h 13.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

La séance est reprise. Emu da ripiglià e nostre spiegazione di vote è emu da fà stu votu, s'è vo site d'accordu.

Donc, nous étions sur les explications du vote au moment où il y a eu une demande de suspension de séance du groupe « Avanzemu ». Est-ce que ce groupe veut s'exprimer ?

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, Madame la Présidente.

Ça a été dit, il y a un cheminement qui est proposé, je ne vais pas y revenir, le débat a eu lieu. Il y a une demande de la part du conseil exécutif à laquelle on répond avec un certain nombre de réserves, je dois dire du débat qu'il n'a pas répondu très sincèrement après que Vanina notamment a eu à intervenir, à tout ce que l'on attendait. Mais on retient l'idée que c'est un point de départ et pas un point d'arrivée, même s'il doit rester ouvert, participatif et bienveillant dans l'approche.

Paul-Fé a dit à plusieurs reprises, et on partage, qu'on pouvait reprendre le cas échéant un certain nombre de sujets, y compris en cours de route.

Dire également, bien sûr qu'on a contacté le président de la ComCom du territoire, rencontré un certain nombre de salariés et leurs délégués. Et in fine, que l'on va soutenir ce rapport en maintenant la plupart des réserves qui ont été exprimées, mais avec l'espoir sincère que les difficultés seront balayées par l'élan commun dont on espère qu'il sera vraiment, vraiment un élan partagé.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y-a-t-il d'autres explications de vote ? Jean-Félix Acquaviva.

**M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Simplement et sans surprise, en ce qui nous concerne, nous pensons que c'est un beau jour pour la poursuite des eaux d'Orezza. C'est un point de bascule important, même si c'est un point de départ, ce point de départ nous paraît solide. Solide encore une fois, parce qu'il repose sur un travail sérieux juridiquement, dans la convergence des objectifs qui sont les nôtres, économiques, sociaux, culturels, patrimoniaux et par rapport au fait que, encore une fois, ça se reposait avec un dialogue avec les acteurs, les employés, la direction et les élus qui fait qu'il y a une confiance qui s'instaure entre la Collectivité et ses acteurs pour poursuivre cette transition.

Bien sûr, un chemin débute, une aventure. Mais c'est un beau jour, c'est un beau jour pour Orezza.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Marie-Thé Mariotti.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Merci, Madame la Présidente.

Sans surprise, nous l'avions annoncé, notre groupe va voter favorablement.

Finalement, on se rend compte que les questions que nous avons déposées, qui étaient légitimes et qui ont démontré notre implication sur ce dossier, n'étaient pas superflues.

Des réponses y ont été apportées. On sait qu'il y a encore des choses à clarifier, mais nous servons bien évidemment notre vote de départ, c'est-à-dire nous assisterons à ce beau challenge, en espérant effectivement y être associés d'une façon ou d'une autre.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Dunque tuttu u mondu hà parlatu, pudemu vutà.

Nous allons donc voter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Eccu !

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

**(Applaudissements)**

À ringrazià vi à tutti quelli chì sò venuti è chì anu aspittatu assai per stu dibattitu. Eccu !

Allora, senza transizione, mi girgu versu l'esecutivu.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je sais que personne n'a faim ! Mais, si on pouvait passer rapidement le rapport sur le groupement de commande sur le SMO, j'ai vraiment une obligation impérative, après.

Est-ce que c'est trop demander aux élus ? On peut le faire s'il vous plaît ? Merci, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Petit point d'ordre avant que des élus ne partent.

Nous allons passer ce rapport après avoir voté l'urgence puisqu'il faut voter l'urgence.

Je me permets de vous rappeler qu'avant la suspension, il y a une délégation de lycéens qui manifestaient ce matin, chì manifestavanu à prò di a difesa di a nostra lingua. Dunque l'emu da riceve dopu avè passatu stu raportu. A delegazione hà da scruntrà u presidente di l'esecutivu, eiu è i presidenti di i gruppi ò un ripresentante à gruppu, cum'è vo vulete, cusì dopu, puderemu passà a risoluzione à prò di a lingua chì va da esse mandata in qualchì minuti.

Eccu. Rapport suivant.

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Raportu n° 309** : Cunvenzione custitutiva di un gruppamentu di cumande per mette in opera un accumpagnamentu per l'avvicinera di a Camera di cummerciu è d'industria di Corsica è di a Camera regiunale di i mistieri è di l'artigianatu di Corsica apressu à a Cullettività di Corsica, in appiigazione di l'articulu 46 di a lege n° 2019-486 di u 22 di maghju di u 2019 rilativa à u sviluppu è a trasfurmazione di l'impresu, detta lege PACTe

**Rapport n° 309** : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la mise en place d'un accompagnement pour le rapprochement de la Chambre de commerce et d'Industrie de Corse (CCI) et de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Corse (CRMA) auprès de la Collectivité de Corse en application de l'article 46 de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi PACTe

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je sou mets d'abord, concernant ce rapport relatif à la constitution du groupement de commandes pour la mise en place d'un accompagnement pour le rapprochement de la Chambre de commerce et d'industrie de Corse et la chambre régionale des métiers et de l'artisanat de Corse auprès de la Collectivité en application de l'article 46 de la loi 2019-486 du 22 mai 2019, la loi PACTe, je sou mets donc cette convention au principe du vote sur l'urgence, parce qu'une réunion au ministère n'a eu lieu que le 31 octobre dernier. Donc, il était difficile de pouvoir avoir une instruction du dossier préalablement.

Qui est contre l'urgence ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**L'urgence est adoptée.**

Donc, examen en urgence de ce rapport.

Je passe la parole au président de l'exécutif.

## **M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci, Madame la Présidente.

Je ne reviens pas sur la genèse de ce dossier que votre Assemblée connaît parfaitement. J'ai essayé, nous avons essayé d'être le plus synthétiques et le plus clairs possible dans le cadre du rapport.

Je rappelle simplement que nous avons voté lors de la session du 24 octobre dernier, le principe et les projets de statut de syndicat mixte ouvert, aéroportuaire et portuaire ayant vocation à déléguer l'exploitation des ports et aéroports de Corse à la CCI, à expiration des contrats de concession actuellement en cours, dans le cadre d'un mécanisme dit de quasi régie ascendante.

L'opposition avait formulé un certain nombre d'amendements. J'avais indiqué qu'il ne me semblait pas opportun, pour des raisons de méthodes, de les aborder, dans la mesure où nous devons avoir dans la semaine suivant notre session de l'Assemblée de Corse, une réunion avec le ministère à l'occasion de laquelle, la ministre Madame Vautrin à titre principal, avec un certain nombre de sachants techniques, devait d'une part, nous exposer ce qu'étaient les réserves juridiques formées par le Gouvernement sur le principe de la quasi régie ascendante et d'autre part, nous préciser les propositions et le calendrier envisagés par le Gouvernement pour l'adoption d'une loi devant venir décliner de façon opérationnelle le principe d'établissement public rattaché à la Collectivité de Corse dans le cadre d'un transfert de tutelle, principe énuméré par l'article 46 de la loi PACTe.

Cette réunion a donc eu lieu comme prévu, je vous en fais une restitution brève dans le cadre de ce rapport.

Que retenir de cette réunion ? Deux choses essentielles. Premièrement, le Gouvernement a continué à émettre des réserves juridiques sur le principe d'un SMO, avec quasi régie ascendante, mais en ne nous exposant pas, lors de la réunion ce qu'étaient ces réserves. Donc il a dit, « on continue à avoir des réserves, mais on n'est pas encore en état de vous exprimer ces réserves ». Le Gouvernement m'avait indiqué qu'il y aurait une lettre aux fins de recours gracieux transmis par le préfet, recours gracieux qui montre bien donc que, y compris sur cette option-là, on est dans une optique de discussion juridique avec le Gouvernement. Donc, pas de formalisation des réserves mais annonce d'un recours gracieux contre la délibération ayant validé le principe d'un SMO et adopter les statuts de celui.

À côté de cela, réaffirmation du Gouvernement de sa volonté d'aller véritablement, à marche très rapide, vers la loi, avec le calendrier suivant : présentation d'une proposition de loi au début du mois de décembre, présentation par la ministre Vautrin lors d'un rendez-vous à Paris, présentation de cette loi. Transmission, après ces premiers entretiens officiels, à la Collectivité de Corse, transmission également au Gouvernement pour une inscription prévue dès le début de l'année 2025, avec en parallèle un travail sur les textes réglementaires et une adoption souhaitée par le Gouvernement en juin 2025 avec entrée en vigueur de la loi probablement dès son adoption ou quelques mois après, à septembre 2025.

Donc ça, c'est la réaffirmation de l'accord du Gouvernement sur le principe de gestion par la puissance publique corse des ports et aéroports, modalités de cette gestion des établissements publics CCI, CMA et une CCI, un CMA rattachés à la Collectivité de Corse dans le cadre d'un transfert de tutelle. C'est le principe de la loi PACTe avec un texte de loi et des décrets d'application qui précisent ce principe.

Vous voyez que c'est important au plan politique, mais il y a un travail considérable à faire et nous avons insisté, je dis « nous », c'est la délégation technique qui était à mes côtés, sur la nécessité d'avoir une interaction entre la Collectivité de Corse et le Gouvernement, en impliquant bien sûr les chambres consulaires puisqu'il y a des questions, et c'est la raison de ce groupement de commande, des questions très pointues en termes de périmètre des missions transférées, de modalités des transferts de la tutelle de l'État vers la Collectivité de Corse, les ressources de ces futurs établissements publics, les questions de gouvernance, les questions de validation juridique, etc.

Donc, c'est un niveau d'expertise que nous ne pouvons pas, ni les uns ni les autres, assumer au plan interne. L'idée a donc été validée en concertation avec la Chambre de commerce et d'industrie d'un groupement de commandes qui nous permettrait d'aller vers une AMO spécialisée en listant l'ensemble des questions techniques qui doivent faire l'objet, non seulement d'une identification, mais également d'un préaccord, sous réserve de la validation de l'Assemblée de Corse, entre la Collectivité de Corse, la Chambre de commerce et industrie et la Chambre des métiers de la Corse. C'est la raison de ce groupement de commandes que je vous propose aujourd'hui d'entériner, avec également une répartition, une clé de répartition du financement de cet appel à maîtrise d'œuvre.

Un dernier mot pour dire qu'entre le moment du dépôt de ce rapport et la session d'aujourd'hui, le préfet de Corse a eu l'amabilité et la délicatesse de m'inviter à une réunion.

A l'occasion de cette réunion, il m'a confirmé à grands traits le calendrier proposé par le Gouvernement et la méthode pour arriver à l'approbation de la loi et des textes d'application, d'une part et d'autre part, il m'a annoncé la transmission du recours gracieux de l'État, un recours en date du 21 novembre 2024.

Je vous rappelle simplement, ce recours formule les réserves juridiques qu'émet l'État par rapport à notre proposition d'un SMO avec quasi régie ascendante. D'abord dans l'état d'esprit, cette lettre d'observation provisoire du contrôle de légalité n'est absolument pas comminatoire. Elle pose les problèmes et elle dit très clairement que l'État attend nos réponses juridiques, y compris pour confirmer ou infirmer sa position. Donc, on est dans un état d'esprit qu'il convient de souligner, que je tiens à souligner publiquement, où on est dans une logique de dialogue, même s'il y a un désaccord au moment où nous parlons sur le plan juridique. Ça, c'est sur la forme.

Sur le fond, quelles sont les réserves ? Je vous transmettrai bien sûr par écrit ces éléments, mais c'est arrivé trop tardivement. Donc, je vous rappelle qu'il y a 3 conditions cumulatives qui doivent être réunies pour caractériser un lien de quasi régie ascendante telle que prévue par les articles 3211-1, 3211-5 du code de la commande publique. Premièrement, le contrôle analogue ; deuxièmement, 80 % de l'activité de la personne morale contrôlée doit être réalisée dans le cadre des tâches qui lui sont confiées par les personnes qui le contrôlent ; troisièmement, la personne morale contrôlée ne doit pas comporter de participation directe de capitaux privés au capital.

Comme nous l'avions pressenti, confère notre discussion, le point 2 et le point 3 ne posent aucun problème pour l'Etat. La seule difficulté, c'est sur celle du contrôle analogue. Je vous rappelle que le contrôle analogue, c'est le contrôle qu'exercent les personnes morales qui font partie du SMO sur la personne morale à laquelle est concédée l'activité. Donc, la réserve que formule l'État est relative à ce contrôle analogue. Elle considère que les statuts que nous avons votés amputent trop les pouvoirs de la CCI, alors même que dans nos statuts, nous avons prévu qu'elle avait un pouvoir de blocage et de décision sur des décisions stratégiques. Nous avons donc pris acte de cette réserve de l'État sur la question du contrôle analogue.

Je vous dis aussi que, en l'état des échanges que nous avons eus avec nos avocats, nous ne sommes pas convaincus par cet argumentaire et nous sommes en train de construire un argumentaire en réponse qui nous semble de nature à emporter la conviction de l'Etat.

Cela étant précisé, je redis ici aujourd'hui, notre plan A, celui que nous souhaitons et celui que nous avons toujours voulu, c'est la mise en œuvre

de la loi PACTe. Nous allons bien sûr, et c'est la raison aussi du groupement de commandes au visa de l'urgence, nous allons nous inscrire résolument dans le dialogue constructif avec l'État, un dialogue incluant la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers, pour que la loi et les textes d'application organisant le transfert de tutelle et donc le rattachement de la CCI et de la CMA et par suite, la possibilité de déléguer in house la gestion des ports et aéroports, nous allons bien sûr nous organiser pour que tout cela aboutisse. C'est le plan A et c'est la priorité.

Ce que j'ai dit à la ministre, c'est que nous croyons tout à fait à la volonté d'aboutir du Gouvernement, mais la vie politique française est faite actuellement, vous le savez, d'aléas qui sont des aléas lourds et donc, je pense que personne ne peut nous garantir aujourd'hui que nous serons dans un contexte politique qui, même si nous avons réussi à toper avec l'État et le Gouvernement sur un projet de loi et des textes d'application, nous ne pourrions pas avoir la certitude absolue qu'une majorité parlementaire viendra voter ce texte, à supposer que le Gouvernement reste le même, dans les délais très courts qui sont impartis.

Donc nous, ce que nous avons dit, et l'État a accepté, le Gouvernement a accepté cet état d'esprit, nous avons dit que nous ne pouvons pas nous priver d'une solution de repli qui est la solution du SMO, à condition que nous vous fassions la démonstration juridique à laquelle nous croyons fortement que cette proposition est conforme aux exigences du code. Donc plan A, on va vers la loi et vers le rattachement avec les décrets d'application, commande publique pour travailler dessus. Plan B, on continue à convaincre et à discuter juridiquement avec l'État dans le cadre du recours gracieux pour expliquer pourquoi, à notre avis, le contrôle analogue tel que prévu par les textes est rempli, les conditions de contrôle analogue sont remplies.

Dernier point, comme souhaité et annoncé par l'État dès le communiqué valant sortie de crise au moment du contentieux et du blocage, le Gouvernement souhaite et constate qu'il y a la nécessité de prolonger les concessions par voie d'avenants pour un délai qui bien sûr soit court, qui intègre le calendrier législatif qui nous est proposé.

Donc, nous allons soumettre à l'Assemblée de Corse, lors de la session des 16 et 17 décembre ou 17 et 18 décembre, ces propositions de prolongation d'avenants pour que vous puissiez en délibérer. Si l'Assemblée de Corse, comme je le pense et comme je le souhaite, vote ces prolongations d'avenants, nous aurons donc un délai court qui nous permettra, soit plan A de mettre en œuvre la nouvelle loi et les décrets d'application qui organiseront le rattachement de la CCI et la CMA et donc une gestion in house des ports et des aéroports, soit de

mettre en place le SMO dans le cadre d'une quasi régie ascendante. A ce moment-là, mais c'est un plan B bien évidemment, nous aurons l'occasion, en intégrant les remarques de l'État telles qu'éventuellement définitivement formulées, de revenir, je me tourne vers l'opposition qui avait déposé des amendements, y compris pour discuter de ces amendements. Ça ne vaut pas approbation de ma part, mais il y aura la discussion sur les amendements que vous aurez l'occasion de déposer pour adopter les statuts définitifs, si nous sommes dans l'option B. Espérons et faisons tout pour réussir l'option de la loi et de textes qui organisent le rattachement tel que prévu par la loi PACTe.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Ci hè un raportu di a cummissione di e finanze.

### **M. Joseph SAVELLI**

M. Jean-Michel SAVELLI, rappelant que le rapport d'Ernst & Young a échafaudé 3 scénarii possibles, a fait observer que sur la base de ce rapport et à la lecture du rapport du Président du Conseil exécutif de Corse, on ne comprend pas le choix de scénario qui sera fait.

Depuis le début des discussions engagées sur ce dossier, il a fait remarquer que l'on allait plutôt vers une tutelle, une régie qui serait beaucoup plus forte que le choix intermédiaire imaginé auparavant.

Il s'est interrogé sur la teneur même du rapport du Conseil exécutif par rapport à ce que le Cabinet Ernst & Young préconisait.

Mme Marie-Dominique PIANELLI-AGOSTINI, Chargée de Mission « Partenariats stratégiques », a rappelé que le rapport Ernst and Young était une étude évoquant différents scénarii existant déjà dans un rapport de l'Inspection générale des Finances relatif aux chambres consulaires.

Sur la base de ce rapport, la Collectivité de Corse s'est déterminée dans un rapport d'information présenté devant l'Assemblée de Corse en janvier 2022 dans lequel elle s'est orientée vers le scénario n° 2 prévoyant un transfert de la tutelle de la CCI de l'État vers la CdC. À ce jour l'État est toujours sur cette position et la Collectivité de Corse est dans l'attente de cette formalisation et de la présentation d'un projet de loi afin de créer cet établissement public.

Mme Marie-Dominique PIANELLI-AGOSTINI a fait observer que des discussions se sont engagées entre le préfet de Corse et le Président du Conseil exécutif de Corse, au cours desquelles la CdC a fait valoir que la CCI et

la Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat soient rattachées dans le même temps à la Collectivité de Corse dans le cadre d'un établissement public.

Un long travail s'est engagé dans la mesure où existe un chevauchement des compétences entre la CCI, la CRMA et la CdC, notamment sur l'action économique, la formation professionnelle. Ce travail va permettre de recueillir toutes les missions opérées par les deux chambres consulaires, voir les superpositions et entreprendre une mutualisation en vue d'une meilleure efficacité.

En réponse à la remarque de M. Jean-Michel SAVELLI sur une superposition avec les Offices et les Agences de la CdC, Mme Marie-Dominique PIANELLI-AGOSTINI a évoqué l'Agence de Développement Économique de la Corse (ADEC) essentiellement et a précisé que l'Agence du Tourisme de la Corse (ATC) n'a pas été authentifiée en tant que telle.

La Commission des Finances a émis un Avis Favorable sur le rapport. Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu » et « Core in Fronte ». Absence du groupe « Avanzemu »

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Qui souhaite prendre la parole sur ce dossier ? Jean-Michel Savelli.

### **M. Jean-Michel SAVELLI**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, je vous remercie pour votre présentation sommaire et qui, effectivement, apporte des éléments nouveaux, nombreux, stratégiques qui changent quelque part aussi un petit peu la nature du rapport que vous deviez présenter aujourd'hui et qui quelque part, va aussi un petit peu en contradiction avec ce qui nous avait été présenté par différents futurs membres du SMO, ce n'est pas forcément aligné par rapport à tout ça. Ce n'est pas un souci, on s'adapte et tant mieux si ces nouvelles sont bonnes.

Simplement, aujourd'hui, c'est vrai qu'on est à quelques jours de la fin des concessions et quelque part, on s'attendait à un rapport qui soit un peu plus conclusif avec des choix d'orientation, des scénarios de mise en œuvre, non plus un panel de choix possibles mais des choix affirmés par vous. Je sais que ce n'est pas facile puisque on a tardé, et on vous a alerté à plusieurs reprises sur les retards pris.

Il y a plusieurs choses qui nous dérangent.

Premièrement, sur le principe du rapport, on n'est pas contre, un rapport est toujours fait pour éclairer des situations et pour prendre les bonnes décisions, mais, comme je l'avais rappelé en commission, on est train de cumuler quand même beaucoup de rapports et je n'ai pas l'impression qu'on tire à chaque fois la substantifique moelle de ces rapports. Pour ça, je prendrai quelques exemples : en mars 2018, un rapport de l'IGF qui était préalable au vote de la loi PACTe, identifiait déjà 3 scénarios possibles et avait déjà mis à disposition une vingtaine de dispositifs d'accompagnement. On était avant que la loi PACTe soit votée en mars 2018.

En 2020, un groupement de commandes, dont faisait partie les trois acteurs actuels, plus l'État, commandait aussi une nouvelle commande au cabinet Ernst & Young, qui avait comme objectif de décliner ces orientations nationales et de les adapter aux spécificités insulaires. Ce rapport, dans notre esprit, il avait deux buts : d'une part, de rentrer déjà dans des problématiques de mutualisation et de transfert et aussi, il avait été utilisé pour faire un choix de scénario. Ce choix de scénario n'avait pas été fait, il avait simplement été acté, c'était le scénario n° 2 qu'on appelait à l'époque scénario intermédiaire.

Puis, est venu ce rapport de 2024 qui est venu un petit peu dans l'urgence puisque c'est un rapport qui permettait de déroger au droit commun et de passer sur un dispositif qui permettait d'éviter la mise en concurrence et la mise en publicité, le rapport du cabinet Deroudille qui effectivement a proposé une quasi régie et aussi un SMO intermédiaire. Je ne suis pas spécialiste mais on en avait parlé en privé, c'est clair que le contrôle analogue non seulement il est compliqué à travers une quasi régie, mais il est encore plus compliqué quand on met une strate intermédiaire comme un SMO où figurent en même temps des acteurs qui sont juges et parties. Donc, ça ne peut pas marcher forcément, c'est très compliqué.

J'ai fait le point sur les rapports, nous ce qui nous gêne au-delà de ces rapports et du cumul des rapports qui coûtent quand même beaucoup d'argent, vous le savez, on connaît ce que ce que coûte une journée de ce type de cabinet et on connaît le nombre de pages qu'ils produisent et on sait qu'à la fin, ça se chiffre plutôt en dizaines de milliers d'euros, voire en centaines de milliers d'euros. Donc, c'est très compliqué. Donc moi, j'ai l'impression qu'on cumule beaucoup de rapports, on doit être autour de 300 ou 400 000 € de conseils sur ce projet-là, à la louche, c'est peut-être moins, c'est peut-être un peu plus et c'est beaucoup d'argent, surtout que j'ai l'impression, je le répète, qu'on n'en tire pas vraiment profit comme il se doit.

Ensuite, il y a d'autres points qui nous interpellent un petit peu sur ce rapport, c'est qu'on n'a aucune information.

Quand on fait un rapport, il y a plusieurs choses qui semblent essentielles, c'est d'avoir d'abord une fourchette tarifaire, un budget, on n'a pas de budget tarifaire, on n'a pas d'estimation tarifaire de ce énième rapport. Premier problème. On ne connaît pas les délais de « livraison », c'est-à-dire à quelle date nous aurons les conclusions de ce rapport. Donc ça, c'est aussi un peu gênant. On n'a aucune idée également de ce que pourront être quelques pistes de mutualisation, Monsieur le Président. On parle de mutualisation, on parle de transfert de compétences.

Nous, aujourd'hui, vous connaissez notre position par rapport à ce qu'on peut appeler une espèce d'internalisation et aussi ce qui pourrait représenter comme un risque de pouvoir excessif compte tenu du fait de la fusion des trois collectivités et de ce que pourrait entraîner d'intégration de nouvelles compétences au sein de la Collectivité. Nous, on est favorables à un transfert de compétences descendant et au fait de donner aux chambres consulaires toutes les compétences et toutes les prérogatives qui concernent la mise en œuvre de ces compétences.

Aujourd'hui, on considère que les opérateurs, sur le terrain, de toutes ses compétences, ce sont les chambres de commerce. On considère que la Collectivité de Corse doit se focaliser sur les orientations et la stratégie et que ces chambres consulaires doivent décliner les politiques. Elles ont toujours prouvé qu'elles étaient capables de le faire. Je pense qu'il faut d'ailleurs quelque part ne plus parler de tutelle parce que ce sont des opérateurs qui sont tout à fait compétents et il faut leur donner les moyens d'aller au-delà des compétences actuelles.

Voilà ce que je voulais dire. Donc, on n'a pas, si vous voulez, de position de principe sur une étude complémentaire. On espère simplement qu'elle portera ses fruits. Et aussi, on espère que, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, que les transferts de compétences se feront dans le sens de plus de délégation pour les chambres consulaires, plutôt que perdre une concentration de pouvoirs auprès de la Collectivité.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui d'autre souhaite intervenir sur ce rapport ? Paul-Félix.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Moi, je me pose une question qui est bête : plan A, plan B, et plan C ? On se retrouve à décembre, l'État ne répond pas à la demande de prorogation de concession et on n'a pas mis en place le syndicat mixte.

Je me pose juste la question, je n'ai pas de réponse, comme vous, mais je pense aux 1 000 personnes qui, elles, sont dans l'angoisse.

Ensuite, groupement de commandes, je n'étais pas élu à l'Assemblée, mais vous en aviez déjà fait un en 2019 pour les mêmes expertises où là, il y avait aussi l'État. Moi je n'aime pas les groupements de commandes parce que ça veut dire que tout le monde partage la même soupe avec la même cuillère.

Moi, j'estime que chacun doit avoir son expertise, surtout dans un domaine où on demande des niveaux de contrôle analogue. Le contrôle analogue, ça veut dire une notion indépendante de ce qui est faisable et infaisable, de ce qui est légal et illégal, de ce qui est correct et incorrect, de ce qui est bon et mauvais. Je pense qu'on doit avoir une expertise propre, à la limite, ce n'est pas les 20, 30 ou 40, ou 50, ou 100 000 € en plus ou en moins, ce ne sont pas les contributions à 40 % des chambres de commerce qui doivent positionner notre recherche d'expertise. La Chambre de commerce n'a pas besoin des 60 % de la CdC, elle a suffisamment de trésorerie, bien plus d'ailleurs que la Collectivité de Corse, pour se payer ce type d'étude.

Donc moi, je ne le vois pas du tout l'opportunité du groupement de commandes.

Le premier avait été fait en tripartite, il y avait l'État, les Chambres, la Collectivité de Corse. Il y a eu un rapport d'expertise qui a été présenté à cette Assemblée.

Donc moi, sur ce point de vue-là, je ne partage pas l'option. Je ne dis pas qu'il ne faut pas une expertise, mais je dis qu'on doit faire notre propre expertise. Les Chambres font leur expertise et si la logique politique de la destinée de la Corse par rapport à ses infrastructures portuaires et aéroportuaires et à la tutelle des institutions consulaires converge par des cabinets différents par des mêmes conclusions, je pense que ça sera encore plus opposable au service de l'État. Je crois que c'est la logique du contrôle analogue qui prévaut à ce genre de méthodologie.

Il y a une autre logique qui est opposable, c'est de dire « on ne va pas gaspiller plus qu'il n'en faut et on ne va faire qu'une seule et expertise ». Je ne le partage pas.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Jean-Christophe Angelini.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

On a eu un certain nombre de discussions sur ce plan, Jean-Michel et Paul-Félix ont rappelé des dates et des repères relatifs au dossier. On a eu la fois dernière une discussion dont on avait regretté publiquement qu'elle ait par certains côtés, frôlé l'invective et l'interpellation trop vive, selon nous, des uns ou des autres de la part du Conseil exécutif.

Le problème, c'est qu'aujourd'hui, ce qui est proposé, ça confirme malheureusement notre analyse et on voit le chemin qui est pris et qui va nous porter d'ici quelques semaines à demander une prorogation des contrats actuels et attendre, dans l'attente tout à fait hypothétique d'une loi, un EPIC venant peut-être confirmer des analyses auxquelles on n'adhère pas forcément en leur principe, mais sur lesquels, je crois, on a collectivement reçu un certain nombre d'alertes.

Donc là, bien sûr qu'il faut une expertise. On partage ainsi l'hypothèse que le groupement de commandes, bien que contraint par les événements et par les délais, n'est pas la meilleure voie à privilégier. On a depuis le début, une lecture du dossier qui est assez fondamentalement différente de celle du Conseil exécutif.

Donc, on comprend l'urgence. On ne va pas, je dirais, malmener encore davantage un dossier déjà bien abîmé, mais on ne va pas voter, on ne va pas voter parce qu'à un moment, il faut quand même signifier autrement que par des propos ou des discours de principe, une opposition qui reste vive.

Donc, on s'abstiendra à tout le moins. Merci.

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'autres interventions ? Valérie Bozzi.

**Mme Valérie BOZZI**

Merci, Présidente.

Moi, je crois que, où il y a une volonté politique, il y a un chemin juridique. Aujourd'hui, la volonté politique, nous l'avons dit, c'est le principe de gestion des pouvoirs publics sur les ports et aéroports, en tout cas, c'est maintenir cette gestion publique et ça, ça a été voté unanimement.

Maintenant, le vecteur juridique, vous l'avez dit, Monsieur le Président, il y a l'option A, il y a l'option B. Deux options, c'est déjà pas mal, essayons d'épuiser ces deux-là avant de trouver la C, la D.

Je crois que la A, effectivement, la facilité d'une loi et au vu du contexte national, a un risque d'être censurée, voire de ne pas arriver avant que le Gouvernement ne puisse la proposer.

Donc l'option B qui nous est proposée et qui est quand même, il faut aussi le rappeler, une proposition concertée avec les Chambres, Chambre de commerce, Chambre de l'artisanat, et aujourd'hui la CdC. Donc, je crois qu'il faut aussi faire confiance à ce travail de collaboration qui a été fait maintenant depuis plusieurs années.

Trouvons le moyen de rassurer le contrôle de légalité et de modifier bien sûr les statuts pour renforcer ce contrôle, s'il semble insuffisant pour effectivement, pouvoir avancer sur cette option B, dans le cas où effectivement nous n'arrivons pas, dans les délais annoncés par Madame la Ministre, de 6 mois, à voter une loi sur la création de l'EPIC.

Mais en tout cas, gardons à l'esprit la volonté politique de gestion publique des ports et aéroports qui doit être le guide, à mon sens, dans cette question qui finalement n'est qu'une question de moyens et de leviers juridiques à utiliser et à sécuriser. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. D'autres interrogations ? Cathy Cognetti.

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Je demande une suspension de séance.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il y a une demande suspension de séance, elle est de droit.

Est-ce que vous voulez plutôt attendre d'abord, c'est une suggestion, les réponses du président de l'exécutif quand même aux questions posées ? Ensuite, je comprends que vous souhaitiez une suspension de séance.

Je repasse donc la parole au président, s'il n'y a pas d'autres questions.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Rapidement. Je ne m'attendais pas à ces critiques. Franchement, elles me surprennent un peu. C'est sûrement que je n'ai pas été assez clair. Donc, je vais redire les choses en essayant d'emporter votre conviction.

D'abord, les avenants, l'État les a évoqués, Madame Vautrin les a proposés dans son rapport en disant que c'était nécessaire et indispensable. Donc, ces avenants seront bien sûr validés par le contrôle de légalité. Donc, nous avons aujourd'hui l'accord politique et juridique pour sécuriser la démarche. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, pour répondre à Paul-Félix, on ne va pas discuter sur le contrôle analogue dans ce cadre-là. Ce groupement de commandes, là, il est fait pour une discussion extrêmement technique sur la question du projet de loi et des textes d'application sur l'établissement public qui va venir mettre en œuvre l'article 34 de la loi PACTe. Pourquoi est-ce qu'on a intérêt à un groupement de commandes ? Jean-Michel, ce n'est pas un rapport, c'est une expertise technique qui vient à côté de nous, je dis bien « nous », c'est la Collectivité de Corse, la CCI et la Chambre des métiers, dans une discussion loyale mais dans laquelle nous n'avons pas forcément les mêmes intérêts avec le Gouvernement et avec l'État.

L'État va travailler de son côté à faire un projet de loi qui doit être approuvé dans les quelques mois à venir. Je vous prends des exemples : il peut y avoir discussion, déjà on a évoqué lors de l'échange avec Monsieur le préfet, ce n'est pas un secret de le dire, l'État dit « pour aller vite, peut-être qu'on fait une loi uniquement sur la CCI et pas sur la Chambre des métiers ». On a intérêt, puisqu'on a réfléchi depuis le début en termes globaux sur l'évolution des institutions consulaires, on a intérêt à essayer de garder un calendrier commun et à faire réfléchir la CCI, la CMA et nous, par exemple sur les questions de mutualisation. C'est dans le cadre de ce groupement de commandes, dans la discussion avec l'État, qu'il va falloir dire... Parce que l'État par exemple, deuxième question, l'État nous dit « le financement du prochain établissement

public, ça sera une péréquation de la Chambre de commerce nationale vis-à-vis du nouvel établissement public ». On n'est pas d'accord du tout.

Si c'est ça, c'est juste un transfert juridique sans le transfert de la fiscalité et des finances qui vont avec, c'est-à-dire qu'on va nous demander à nous d'appliquer le plan de réduction drastique et in fine, de disparition des Chambres de commerce en Corse, qui a été voté au plan national et dont précisément nous ne voulions pas et dont nous avons obtenu qu'il soit écarté pour la Corse, du fait de nos spécificités, au moment de la discussion générale de la loi PACTe.

Donc là, on a besoin de cette expertise dans des domaines qui sont des domaines extrêmement précis. Le périmètre des missions transférées, les modalités d'exercice de la tutelle, la façon dont l'État continuera à organiser sa présence dans un certain nombre d'activités où le régalien intervient, tout ça va faire l'objet de discussions extrêmement serrées avec l'État.

Je préfère penser que nous serons d'accord, mais je ne peux pas exclure que nous puissions être en désaccord ou que nous nous puissions être surpris par certaines propositions dont nous n'aurions pas vu les implications.

Donc, je pense qu'on a absolument besoin de cette AMO et qu'on a besoin de la faire en concertation avec la CCI et avec la Chambre des métiers.

Donc moi, le prix on ne l'a pas mentionné parce qu'on n'a pas encore rédigé le cahier des charges, je pense qu'on est dans un, je ne veux pas prendre d'engagement, mais vous serez informés, je veux dire de 150 000 € environ. Il y a une clé de répartition, vous l'avez vu, qui est 60 nous, 30 et 10, qui à la fois, rappelle que la Collectivité de Corse est, je dirais, le maître d'ouvrage général, qu'il y a la CCI qui a une certaine capacité, la Chambre des métiers qui en a beaucoup moins. Mais moi, je pense que, y compris dans un temps qui est très réduit, si chacun d'entre nous fait son expertise en disant « moi, j'espère qu'il y aura ça dans la loi », la CCI dit « moi, j'espère qu'il y aura ça », la Chambre des métiers dit « moi, j'espère qu'il y aura ça », nous, on dit « on espère qu'il y aura ça » et puis qu'après on n'est pas d'accord entre nous et qu'il faut aller en plus convaincre l'État qui lui-même peut avoir des intérêts divergents par rapport aux nôtres, c'est le plus sûr moyen d'échouer.

Donc vraiment, c'est avec confiance que je vous présente ce rapport et je dis qu'il est la concrétisation d'une victoire politique. La victoire politique, elle est double : elle est la réaffirmation..., au lendemain de la crise que nous avons eue, qu'avait dit le représentant de l'État devant l'assemblée générale extraordinaire, il avait dit « on ne veut pas du SMO en quasi régie ascendante parce qu'il implique qu'il n'y ait pas des mises en concurrence et il implique un

contrôle public ». Et nous, derrière, on a eu l'affirmation que l'État est d'accord sur un principe de maîtrise par la puissance publique Corse à travers une gestion consulaire in house des ports et aéroports. Ça, c'est le principe absolu que nous voulions défendre et qui aujourd'hui est pris en compte.

Deuxième victoire, nous avons une sécurisation juridique de la continuité de l'exploitation et nous travaillons maintenant sans avoir l'aiguillon du 31 décembre.

Troisième victoire, l'État nous dit très clairement qu'il veut, avant juin 2025, avoir une loi qui organise le transfert de tutelle et le rattachement.

Quatrième victoire, nous continuons à discuter, à avoir une solution de repli pour le cas où la situation politique nationale ou d'autres circonstances qui nous échappent ne nous permettraient pas de mettre en œuvre la loi et les décrets d'application.

Donc, après vous voterez bien sûr, et je l'ai dit sans animosité et sans pression quelconque, comme vous pensez devoir le faire. Mais je pense vraiment que c'est l'intérêt de la Collectivité de Corse, de la CCI, de la CMA, des salariés, tous les éléments qui vous ont conduit la dernière fois à vous affirmer positivement par rapport à ce dossier, je pense que vous devriez les prendre à nouveau en compte.

Après, encore une fois, chacun se forge librement son jugement et exprime son vote comme il l'entend.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Suspension.

**La séance est suspendue à 14 H 58 et reprise à 15 h 15.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Nous allons pouvoir reprendre, peut-être explications de vote ou tout simplement passer au vote. Donc, je demande au groupe de rejoindre l'hémicycle, s'il vous plaît. Merci. En revanche, pour les votes, il faudra que tout le monde soit dans la salle ou autrement que vous procédiez à donner des procurations. Merci.

Est-ce qu'il y a des explications de vote à la suite de cette interruption ou pas ? Non. Monsieur le Président, est-ce que vous voulez intervenir ? Non plus. Est-ce que tous les groupes sont prêts pour voter ? J'en profite pour dire que juste après, nous voyons les lycéens, il n'y a pas de pause déjeuner, goûter, etc. On voit les lycéens tout de suite, ils nous attendent depuis midi. Merci. C'est une préconisation du docteur Ghionga qui, lui, est parti d'ailleurs, il fallait jeûner aujourd'hui. Il nous avait dit qu'il fallait jeûner, je le soupçonne d'être allé manger en fait !

S'il n'y a pas d'explication de vote, nous allons pouvoir voter.

Donc qui est contre la proposition qui a été faite par l'exécutif ?

Qui s'abstient ? Donc abstention de « Soffiu novu » en partie, abstention de « Avanzemu » dans son intégralité, abstention de « Core in fronte » dans son intégralité.

Qui ne participait pas au vote ? Qui est pour ? Donc, tous les autres sont pour.

Je demande au secrétariat général de bien prendre note de la précision de ces votes. Merci.

Groupe « Un soffiu novu » :

POUR : Valérie BOZZI, Didier BICCHERAY, Charlotte TERRIGHI, Pierre GUIDONI. Abstention pour les autres membres

Abstention des groupes « Avanzemu » et « Core in fronte ».

**Le rapport est ADOPTE à une large majorité.**

Nous voyons les lycéens tout de suite. Je demande, soit aux présidents de groupes, soit à un représentant du groupe, 1 ou 2 comme vous voulez, de venir rencontrer les lycéens en salle 2. Ça ne durera pas trop longtemps. Une résolution va vous parvenir. Nous reprenons à 16 h 00.

**La séance est suspendue à 15 h 20 et reprise à 17 h 16.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ripigliemu e nostre piazze.

Allora un picculu puntu d'organizzazione, prima.

Fate vene i gruppi chì ùn sò micca quì, o chì ùn anu micca ripresententi.

Allora ci arresta à travaglià oghje, dopu miziornu, ci arresta un raportu nant'à l'Auropa chì hà da esse presentatu da quì à pocu per a cunsigliera esecutiva in carica di fondi Europei.

Dopu ci hè 6 raporti, certi ùn sò micca troppu grossi, picculi, ma impurtanti nant'à e finenze è a fiscalità. D'accordu?

Allora contu nant'à voi, ch'ellu sippia l'esecutivu o i cunsiglieri per esse corti, intelligenti da sicuru, site sempre, ma corti ind'è e vostre spressione perchè chì astrimente pertimu dumaitina.

Dopu ci hè una risoluzione nant'à a lingua, è, pè compie, 6 muzione.

Eccu.

Dunque n'avemu per un pizzettu ma siate prufeziunali, è s'è vo ùn vulete micca dorme quì, senza manghjà, perchè ch'ùn emu cumandatu nunda.

Eccu.

Seguiteremu a pusulugia di u Duttore GHIONGA, ùn manghjeremu micca ma passemu a nuttata quì. Dunque simu d'accordu?

Allora, Signora cunsigliera, vi passemu a parolla è lasciate ci spiegà u vostru travagliu nant'à a cuuperazione territoriale.

À ringrazià vi.

## EUROPA È INTERNAZIONALE / EUROPE ET INTERNATIONAL

**Raportu n° 265 : Raportu pè a messa in ballu di a strategia di cuuperazione internaziunale di a Cullettività di Corsica - Acchisu 2 : a cuuperazione territoriale europea**

**Rapport n° 265 : Rapport pour la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale de la Collectivité de Corse - Axe 2 : La coopération territoriale européenne**

### **Mme Flora MATTEI**

Merci, Madame la Présidente.

Ce rapport sur la coopération territoriale, j'ai promis d'être concise, donc je le serai, vu l'heure avancée, pour cette deuxième journée de session.

La coopération territoriale européenne est un pan de la politique de cohésion qui est bien sûr cofinancé par les FEDER, comme je vous l'ai expliqué hier à la réponse que j'ai pu faire à notre collègue pour la consommation des fonds européens, donc les fonds FEDER.

Elle permet de réduire les disparités de développement entre les différentes régions de l'Union, surtout pour celles en marge des grands bassins de peuplement. Ainsi donc, les îles, les territoires transfrontaliers, les territoires ruraux ou de montagne sont la cible prioritaire de ces programmes et des projets de coopération INTERREG.

Ils sont sources aussi de coopération entre les peuples, entre eux ; quand on dialogue, quand on arrive à discuter et quand on arrive à trouver des solutions entre voisins, ça ramène aussi la paix dans les régions et dans les régions transfrontalières. Donc, ça assure la stabilité politique en Europe et en Méditerranée, les gens qui s'emparent de ces problématiques, qui les rassemblent, cela génère donc un dialogue entre les régions.

Structuration des services qui a été faite donc depuis quelques années, justement, pour essayer de gagner en efficacité. On l'a dit hier, à la réponse pour la question orale, les fonds européens, ça reste quand même quelque chose de très abstrait. Et du coup, pour pouvoir gagner en efficacité, il a fallu que l'on essaye de mailler les différents services et les DGA multisectoriels de la Collectivité, les agences, les offices pour avoir et identifier de façon précise des référents Europe, référents Europe ou relais de thématiques sur les fonds européens pour faire émerger des projets.

Donc ça, c'est une structuration qui a été faite, qui nous permet, pour la Corse en tout cas, de par sa situation stratégique en Méditerranée, de tisser des liens culturels, historiques avec l'Italie voisine, mais pas que, avec d'autres régions, qui nous a permis d'avoir une illustration aussi, un rayonnement sur le transfrontalier, sur la coopération transfrontalière, notamment au travers l'INTERREG Italie-France maritime. Mais ce sont des programmes qui sont maintenant bien connus.

Il nous faut aller chercher d'autres initiatives dans la perspective justement de diversifier les ressources. Trois autres programmes de coopération existent et sont mobilisables par les acteurs corses, le but étant de diversifier en cela tous les guichets de financements européens, s'assurer d'une ouverture pan européenne, c'est-à-dire vraiment toutes directions confondues, et bien sûr, rayonner dans son bassin de vie naturel, avec de véritables défis pour la Corse.

Je vais vous expliquer les différents guichets que l'on propose de structurer au niveau de la coopération européenne territoriale.

Le premier que j'ai abordé, qui est le plus connu et le plus usité en Corse, c'est l'INTERREG Italie-France maritime. Il y a un budget de 193 M€ pour l'enveloppe totale, qui ne va pas forcément être dédiée exclusivement à la Corse, on est bien clairs sur ça, mais c'est le programme en tout cas qui a permis de pérenniser depuis plus de 30 ans à la Collectivité de Corse, les coopérations historiques, culturelles avec l'Italie de manière opérationnelle. Cela représente une manne très importante pour les acteurs corses. D'ailleurs, un premier appel à projets a été lancé en février 2023 et a abouti à l'approbation de 40 projets dont 34 avec des porteurs de projets insulaires, 34 porteurs de projets insulaires sur 40 projets approuvés. Donc, c'est vous montrer vraiment cet engouement et maintenant la maîtrise que l'on a au niveau des porteurs de projets, sur ces fonds européens et leur utilisation.

Un deuxième appel s'est clôturé le 31 mai dernier. 76 projets ont candidaté et nous sommes dans l'attente des résultats en cette fin d'année 2024.

Tout cela pour mettre en œuvre des accords politiques dans le cadre opérationnel d'ailleurs du traité du Quirinal pour la coopération franco/italienne et de faire valoir l'insularité avec des spécificités liées à la Corse.

Un projet a donc été déposé par la Collectivité de Corse, qui est porté par la direction des affaires européennes qui s'appelle le « maritime traité » qui permet justement, dans le cadre opérationnel du traité du Quirinal, d'analyser les productions et les résultats des travaux traitant du thème de l'insularité.

Ensuite, il y a eu dans les bonnes pratiques, des échanges entre les élus locaux sur la gestion des problématiques typiquement insulaires, sur la gouvernance de l'insularité. Donc, faire comprendre les différences que l'on peut avoir, quand on est une île, par rapport à d'autres régions transfrontalières continentales.

Ces programmes-là permettent également de renouer les coopérations engagées avec la Sardaigne. Notre équipe s'est étoffée d'une personne supplémentaire justement pour porter la coopération entre la Corse et la Sardaigne de façon un peu plus organisée sur des thématiques précises, sur l'éducation, la culture, l'environnement et les transports dans un premier temps et puis comme justement, ces guichets-là sont des guichets qui nous permettent aussi de tisser des liens avec les assesseurs de la région sarde, ce qui nous permet aussi de voir plus large sur les modes de coopération que l'on peut faire.

Je parlerai peut-être juste de l'accord « Man and biosphère » pour assurer une gestion commune des enjeux environnementaux dans le périmètre des Bocche di Bonifaziu, donc espaces géographiques d'importance majeure, vous le savez, au cœur de la Méditerranée. Cette coopération a permis en janvier dernier, au président de l'Office de l'environnement de Corse, Guy Armanet, de signer un accord qui était un accord très particulier, avec l'Assessore della difesa dell'ambiente della Sardaigne, un protocole d'entente structurant une démarche partenariale pour la création d'une réserve transfrontalière qui est un programme scientifique et dispositif labellisé intergouvernemental par l'Unesco. Donc ça, c'est un label en quelque sorte international. C'est grâce à la coopération entre la Corse et la Sardaigne qu'on a pu avoir ce label-là et cet espace qui permet vraiment de faire une gestion au plus proche des enjeux environnementaux dans le périmètre des Bouches de Bonifacio.

Ensuite, deuxième volet très important, c'est l'un des programmes européens qu'il nous faut justement aller chercher davantage, ce sont les INTERREG Europe. Pour ces INTERREG-là, il s'agit de permettre l'échange de bonnes pratiques pour améliorer les politiques publiques. Il y a de forts enjeux parce que du coup, nous sommes sur des budgets totaux de 394 M€, donc des budgets, en tout cas, très significatifs, avec en plus des perspectives sur les thématiques comme la décarbonation de certaines infrastructures, infrastructures de transport, intermodalités, etc.

Certains projets ont été déposés dans ce cadre-là, typiquement portés par la Chambre de commerce et d'industrie de Corse que je salue car ils ont maintenant acquis cette culture d'aller chercher des fonds spécifiques, des fonds européens sur l'utilisation spécifique pour leurs infrastructures, pour nos infrastructures donc, nous sommes propriétaires des infrastructures de transport.

Avec cette vision qu'ils ont justement de l'exploitation des plateformes, soit portuaires, soit aéroportuaires, nous arrivons en tout cas à obtenir des financements spécifiques pour la décarbonation des infrastructures de transport. Les INTERREG Europe donc, en sont des exemples très importants.

Également, grâce à ces INTERREG Europe, on a la possibilité d'organiser par exemple des venues d'experts pour pouvoir traiter des sujets, en particulier en Corse, à domicile, sur des problématiques qui sont vraiment propres à notre territoire. Ça, c'était donc le deuxième volet.

Après il y a le troisième programme de coopération vers lequel nous aimerions aller davantage, c'est le NEXT MED qui est ouvert à la rive sud de Méditerranée, qui englobe un budget de 253 M€. Nous avons vu émerger certains projets très intéressants comme par exemple « FISH MED NET » pour organiser en fait un réseau de pêcheurs en lien avec les professionnels de la rive sud. Le mois dernier, à la session, nous avons proposé au niveau du Conseil exécutif, un plan de développement pour la structuration de la filière pêche et d'accompagnement pour la pêche, avec d'ailleurs des montants très importants qui sont mis sur les infrastructures des ports de pêche. Là, c'est un petit peu la même chose, sauf que nous avons en fait un complément tout simplement pour mettre en réseau les pêcheurs et pour améliorer les pratiques de pêche raisonnées et rendre le secteur plus intéressant et plus attrayant pour les jeunes.

Également, et je me tourne vers mon collègue Gilles Giovannangeli, président de l'Office hydraulique de Corse, qui a bien capté également l'intérêt des fonds européens, également sur les grandes infrastructures et également sur les problématiques liées à l'eau et à son économie. Un projet a été déposé, le projet « Aqua-sustain » par l'OEHC pour valoriser les techniques intelligentes. On parle de l'intelligence artificielle pour justement détecter avec des images géo satellitaires, des fuites d'eau sur les différents réseaux, avec des images aériennes ou satellitaires, avec des compteurs également intelligents pour nous permettre vraiment d'avoir plus d'efficacité parce que la première source de déperdition de l'eau, finalement c'est vraiment les fuites par elles-mêmes sur les réseaux existants. Donc pourquoi pas travailler sur ce genre de thématiques nouvelles ? Ça fait partie des différents programmes que l'on suit de très près.

Enfin le dernier, peut-être celui que j'affectionne le plus parce que nous avons contribué à écrire, peut-être même les cahiers des charges, sur le fait que le remède pour le dernier appel à projets pour le programme « EuroMed », il était question d'insularité, il était question de spécificités, il était question aussi de zones rurales, de zones de montagne pour des thématiques que nous connaissons très bien, nous en Corse, sur la gestion de l'eau, mais également sur

la gestion des déchets. Donc, nous cochons toutes les cases en Corse pour ce genre de fonds européens.

Donc, nous étions à Malte en juin dernier pour lancer l'appel à projets spécifique autour de l'insularité et de la ruralité pour justement obtenir tout simplement des financements complémentaires. Et là, il s'agit d'une enveloppe de 294 M€, avec des cofinancements particulièrement attractifs de la part de l'Union européenne, c'est-à-dire que le reste à charge, au niveau de la Collectivité, est vraiment minime.

Nous sommes très contents aujourd'hui de vous annoncer que sur cet appel à projets, 12 projets ont été déposés par des porteurs de projets Corses. C'est quand même un record parce qu'il y a énormément de projets dans les thématiques de gestion, etc., mais il y a aussi une concurrence avec, par exemple, les régions comme la région Sud qui a déposé pour son compte 13 projets, ce qui veut dire qu'on arrive à constituer des équipes grâce au maillage qui a été fait, grâce à la structuration que l'on a réussi à mettre en place au niveau de nos services et de la direction des affaires européennes, l'émergence de 12 projets. Peut-être que les 12 ne passeront pas, nous verrons bien la barre d'admissibilité et les barres d'admission pour ces projets-là. Mais par contre, une chose est certaine, c'est qu'ils vont stimuler la compétitivité des entreprises au sein de la zone de coopération, forcément, verdir les bassins de vie, protéger le patrimoine naturel de la zone et bien sûr, promouvoir le tourisme durable. Nous sommes très contents de vous présenter ces programmes-là.

Il faut savoir aussi que nous avons pour la coopération, une cellule d'assistance, c'est-à-dire qu'à chaque fois, ce qui nous manque, c'est l'ingénierie du projet. On n'est pas forcément outillés en tant que région assez petite, avec une équipe structurée assez restreinte, nous avons besoin forcément de ressources humaines et d'étoffer nos équipes, parce que c'est là où il faut qu'on aille justement chercher pour capter des fonds supplémentaires. Nous avons aussi des assistances d'ingénierie pour le montage de projet. Les porteurs de projets peuvent être accompagnés, encore faut-il le demander. C'est très important de structurer ça aussi.

Nous organisons depuis peu des permanences dans les territoires pour être au plus proche. Je le disais hier dans la réponse à la question orale, être au plus proche des Corses pour faire tout simplement comprendre l'intérêt des fonds européens et pour que, autour de la table, il puisse y avoir des porteurs de projets qui nous disent « voilà, nous avons ce projet-là. Quels sont les guichets de financement que je peux solliciter pour obtenir une aide ou en tout cas un cofinancement européen ? »

Aujourd'hui, nous sommes à un carrefour au niveau de la coopération européenne territoriale. Nous avons vu que l'utilisation des fonds INTERREG dans le cadre du Marittimo France/Italie permettait à de très nombreux porteurs de projets insulaires d'accéder à des fonds spécifiques pour développer leurs projets depuis près de 30 ans : le parc marin, le parc naturel, la CCI bien sûr, les différentes agences, les offices de la Collectivité, mais pas que, tous les acteurs peuvent être impliqués dans des projets de coopération.

Aujourd'hui, il nous faut voir justement des guichets nouveaux, se tourner vers ce que l'on ne connaît pas, ce que l'on sait moins faire. C'est difficile, c'est certain, mais le programme Interreg France/Italie nous a montré qu'on avait la capacité de structurer réellement une démarche bien faite.

Donc l'objectif de ces prochaines années est donc de nous lancer sur cette nouvelle route qui s'ouvre, se familiariser avec le dossier spécifique dans le cadre des autres programmes et avec une couverture géographique beaucoup plus vaste, avec des enveloppes budgétaires particulièrement importantes, dans une perspective de politique de cohésion post 2027 d'une part, mais aussi dans la perspective d'un statut d'autonomie qui nous demandera tout simplement d'être plus autonomes également sur les sources de financement que nous voulons, que nous cherchons en tout cas à avoir et donc d'être plus performants également sur la complémentarité des financements que nous allons chercher à l'Europe également.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Madame la Conseillère.

Il y a un rapport de la commission des affaires européennes et des relations internationales et méditerranéennes.

Vous nous donnez la synthèse, merci.

**Mme Paola MOSCA**

Donc, avis favorable, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vous avez battu Pierre Ghionga en termes d'efficacité, je vous remercie.

La parole est à qui veut la prendre sur ce sujet, sur ce compte rendu.

Marie-Thé Mariotti, je vous en prie.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Ça va être très rapide.

Moi, je pense, Madame la Conseillère exécutive, que c'est d'une complexité sidérante et je pense que tout le monde y gagnerait alors qu'on va quand même sur une raréfaction des fonds publics. Je pense entre autres aux communes, aux EPCI, aux porteurs de projets, ça peut être des SIVOM, des SYVADEC ou autres, à faire de la pédagogie sur ce sujet.

Alors vous, vous maîtrisez donc voilà, mais ce n'est pas le cas de tout le monde, en tout cas ce n'est pas mon cas. Est-ce que c'est sous la forme d'un webinaire ? Est-ce que c'est sous la forme... Je ne sais pas, mais je pense qu'il faut communiquer sur ces fonds. Même s'ils sont complexes, il faut effectivement aider... D'abord, qui seraient les porteurs de projets ? Quelles sont les thématiques ? Les rendre extrêmement concrètes, parce qu'aujourd'hui, comme dans tout programme complexe international, on a peut-être du mal également à le traduire en projet concret sur nos territoires. Donc, je pense que ça aiderait beaucoup, beaucoup de monde.

Alors parmi les porteurs de projets, j'ai vu, il y a la Chambre de commerce, il y a un certain nombre d'entités qui sont peut-être habituées, mais nous en tout cas, je pense que nous ne le sommes pas. Et vu ce que l'on pressent en matière d'aide publique, je pense que ce serait peut-être bien d'aller les chercher et aller chercher l'argent là où il est.

Voilà, donc, c'est une demande que je vous fais et je pense qu'elle sera partagée par bon nombre d'élus.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Paul-Jo Caïtucoli.

### **M. Paul-Joseph CAITUCOLI**

Tout d'abord, merci, Madame la Conseillère, pour ce rapport que l'on attendait depuis un petit moment.

Merci aux services aussi pour le travail effectué.

Et pour aller dans le sens de ce qu'a dit Marie-Thé donc, il y a eu des webinaires qui ont eu lieu, mais c'est vrai qu'il y a une nécessité d'avoir plus de lisibilité.

Pour cela, la conseillère a expliqué un petit peu la structuration et le renforcement du service ingénierie auprès des collectivités. Mais je pense qu'il y a déjà un passage qui peut être opéré et il a été matérialisé par Via Patrimonio notamment, c'est-à-dire où la Collectivité est cheffe de file et ensuite, il y a des partenariats qui s'établissent, par exemple avec les territoires, communautés de communes ou communes, et c'est déjà je pense une des entrées intéressantes qui permet en plus aux communautés ou aux communes de participer en temps agents et de ne pas avoir forcément à sortir de la trésorerie. Donc, ce qui n'est pas neutre puisque sur ces projets-là, il faut généralement 20 % de contrepartie à avancer.

Voilà, donc je pense que là-dessus, il y a bien sûr beaucoup de progrès qui ont été faits, mais il y en a encore qui sont à faire et, comme ça a été dit, il y a d'ailleurs un des champs qui a été exploré, qui était au départ sur les fonds de l'Office de l'environnement et qui aujourd'hui est ciblé sur les fonds européens, notamment les sentiers du patrimoine, qui sont des outils importants de valorisation et de développement.

Voilà ce que je pouvais dire moi sur ce rapport et sur la nécessité, bien entendu, qu'il y a à utiliser ces fonds au maximum.

Et simplement un point sur lequel on a échangé déjà, c'est qu'on a dans la plupart des territoires européens des groupes d'actions locaux, les GAL, les LEADER qui, par exemple en Toscane, vous avez certains qui en sont à la 6<sup>ème</sup> ou à la 7<sup>ème</sup> génération, ce qui n'est pas notre cas, même si ça le devient.

Et je pense que cette structuration par territoire au travers de ces GAL et une ingénierie de plus en plus renforcée au niveau de ces dispositifs permettraient et permettent en plus d'avoir l'association aussi des forces vives et des entreprises dans le cadre des territoires, et donc d'apporter aussi, on l'a vu, aux petits porteurs, aux petites entreprises, on a vu les difficultés qu'on a, et pas qu'en Corse, au niveau du LEADER, mais c'est une problématique structurelle importante sur les fonds, sur la fluidité des fonds. Mais avoir de plus en plus

d'ingénierie, bien sûr, auprès des associations aussi parce que beaucoup d'associations portent des projets et ont la possibilité, je dirais, de faire ces échanges de bonnes pratiques aussi avec d'autres territoires.

Donc voilà un petit peu le chantier qui est devant nous et on va essayer de s'y atteler.

Ça a été le cas aussi de la présentation devant la Chambre des territoires, il y a quelques temps justement, de ces dispositifs et c'est vrai qu'il faut peut-être les accélérer.

Et à ce titre, saluer aussi le travail quand même que fait le centre Europe Direct auprès des écoles et des enfants. Cette sensibilisation-là qui, on l'espère, portera ses fruits, notamment pour la paix, mais pour aussi bien sûr la construction collective et transnationale de l'ensemble de ces dispositifs.

Voilà, je vous remercie.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Nò, allora ridò a parolla à a cunsigliera esecutiva.

### **Mme Flora MATTEI**

Merci pour ces commentaires.

Donc du coup je me permettrai de répondre à Mme Mariotti en particulier, étant donné qu'on a discuté également avec Paul-Jo Caïtucoli sur certaines modalités justement pour rendre plus vivants et plus palpables tout simplement ces fonds européens. Vous avez raison de le dire, c'est d'une complexité énorme. C'est vrai. Et c'est sûr que pour les petits porteurs de projets, pour les petites communes, une telle ingénierie nécessite énormément de temps, d'investissement et forcément, on n'est pas outillés pour pouvoir accompagner toutes les petites communes vers des projets européens de type Euro-MED ou NEXT MED. On est bien d'accord.

Par contre, il y a des actions sur le territoire qui ont commencé à être organisées.

La dernière fois, à la Chambre des territoires, j'ai tenu à présenter un rapport qui n'est pas passé à l'Assemblée, c'était juste pour donner vraiment tous les fonds européens aux différents élus et aux présidents de com-com qui étaient présents à la Chambre des territoires. C'était à l'occasion du passage, je ne sais

pas si vous aviez vu, de certains membres du Parlement européen et de la Commission européenne et donc du coup, c'était aussi pour que ces membres-là puissent voir les spécificités de notre territoire et la déclinaison opérationnelle de ces fonds européens, et la difficulté de mise en œuvre de ces fonds européens sur le territoire. Donc ça, c'était la première chose.

La deuxième chose, c'est qu'à chaque fois que j'ai des webinaires, que j'ai comme information, parce que j'ai beaucoup d'informations sur les programmes européens, la coopération européenne, j'essaie le plus possible de les envoyer à un listing de maires, de personnes, d'élus, de présidents de com-com qui seraient intéressés justement par ces problématiques-là.

Donc, si vous voulez en faire partie, je peux peut-être prendre un listing de personnalités qui voudraient être informées sur les fonds européens, très volontiers. Et à ce moment-là, je pourrais éventuellement vous les envoyer également.

Ensuite, on a pu piloter des nouvelles réunions. On a appelé ça « des permanences dans les territoires ». Alors, c'est très poussif encore parce que la dernière, c'était à Corte, c'était il y a plus de 6 mois. Et donc entre-temps, vous avez su ce qui s'est passé au niveau national : la dissolution, l'instabilité politique majeure, etc., donc on n'a pas pu réorganiser une nouvelle permanence. Mais on aimerait bien justement faire des tournées sur ces permanences-là pour essayer de les structurer et voir comment on arrive tout simplement à vulgariser ces fonds européens.

« Vulgariser », c'est-à-dire un porteur de projet arrive, a son projet, même s'il est petit, et puis on essaie de voir en fait vers quel guichet de financement on peut le diriger.

Enfin, et c'est Paul-Jo Caïtucoli qui en a parlé, le Centre Europe Direct, c'est aussi un petit morceau d'Europe qu'on a la chance d'avoir sur Ajaccio, qui est un petit espace où on peut rentrer justement pour s'informer sur les fonds européens et pas que sur les valeurs de l'Europe, etc.

Mais c'est certain qu'il faut qu'on arrive en tout cas à structurer quelque chose pour qu'il puisse y avoir, et on le voit déjà dans les écoles, parce qu'il y a beaucoup de présentations au niveau des écoles, pour inculquer vraiment ce sentiment d'appartenance aussi à nos plus petits aux projets européens, et pourquoi pas à les projeter vers quelque chose qui nous permette vraiment de structurer une filière nouvelle.

Et enfin, à chaque fois j'en parle sur les fonds européens, on a un site web qui est très bien fait. Il est très pédagogique. Vous devriez aller voir. Vous

posez une question et on vous donne en fait les différents liens pour voir quels sont les guichets de financement qu'on peut solliciter quand on est une commune, quand on est une interco et qu'on aimerait réaliser un projet dans le patrimoine ou dans la sauvegarde du patrimoine naturel.

Voilà. Donc ça, c'est les 2 points.

Et enfin on a eu une idée, concernant les fonds européens, les appels de projets pour les fonds européens, je pense que c'est une idée qu'on pourrait peut-être soumettre également à la Présidente de l'Assemblée de Corse et au président de la Commission des affaires européennes et méditerranéennes, pour justement peut-être permettre d'avoir la présentation des appels à projets au sein de la commission des affaires européennes, pour que tous les élus de l'Assemblée de Corse ici présents ou en tout cas qui siègent dans cette commission puissent être informés en temps réel des appels à projets qui peuvent émaner en fait des Euro-MED, des NEXT MED, etc., comme ça on peut peut-être voir quels sont les maillages et peut-être voir comment on pourrait structurer de façon plus intelligente, et voir des projets qui émergent pour les proposer, pourquoi pas sur un guichet Euro-MED, un guichet NEXT MED, etc. Ce qui permettrait aussi de réunir la commission des affaires européennes un peu plus souvent, et peut-être même de la densifier et de rendre vraiment le débat, au sein même de la commission des affaires européennes, sur les appels à projets spécifiques qui émanent de la Commission européenne.

Voilà. Merci en tout cas au gros travail que produisent les services.

Merci également au CESEC qui a produit un avis très, très précis.

Donc merci beaucoup et on essaiera en tout cas de travailler en ce sens pour rendre beaucoup plus opérationnelle l'action des fonds européens en Corse.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Pas de remarques ? C'est bon. Donc, nous allons procéder au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc abstention d'Avanzemu.

Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc la majorité est pour, merci.

**Le rapport est ADOPTE.**

Donc nous passons maintenant au bloc « finances, fiscalité ».

Donc, c'est Gilles Giovannangeli qui va procéder à différentes présentations sur le sujet.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Merci, Madame la Présidente.

Je vais vous demander un peu d'attention, je sais qu'à l'heure où on parle, c'est toujours un peu difficile.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

C'est un sujet budgétaire, excusez-moi, je rappelle que personne n'a demandé le doublement des temps de parole, sur ces pièces budgétaires, on est bien d'accord ? Merci.

Allez-y, Monsieur le Conseil exécutif.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Merci, Madame.

Je vous propose de commencer par la répartition du fonds de péréquation de de la taxe additionnelle, les DM et on termine par la DM du budget, si ça vous convient, Madame la Présidente. Je peux dérouler dans ce sens.

Donc, premier rapport, celui de la répartition de la péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement.

**BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ /  
BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ**

**Raportu n° 297 : Scumpartera di u Fondu dipartimentale di perequazione di a taxa addizionale à i diritti d'arrigistramentu 2024 - Pumonti**

**Rapport n° 297 : Répartition du Fonds départemental de péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement (TADE) 2024 - Pumonti**

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Cette péréquation, elle est faite au profit, en France, des conseils départementaux et qui en fixent aussi le barème de répartition entre les communes dont la population n'excède pas 5 000 habitants, sur 3 critères indispensables : l'importance de la population, l'effort fiscal et le montant des dépenses d'équipement.

En Corse, depuis la fusion des trois collectivités, comme vous le savez, c'est notre collectivité qui est amenée à délibérer sur la répartition des 2 fonds, 1 par département, et au profit des communes et des groupements.

Depuis 2018, nous avons fait le choix de maintenir les répartitions qui avaient été faites par les anciens conseils départementaux, Cismonti et Pumonti. Alors, ça avait un avantage, ça a permis de maintenir le niveau de répartition auquel les communes avaient été habituées selon leur situation géographique, mais ça engendre de fait aussi, comme c'est écrit, une disparité entre Cismonti et Pumonti. Et l'année dernière, nous avons déjà eu un débat, je ne dirai pas animé, mais un débat sur la nécessité de franchir le pas de l'harmonisation et ce que nous avons entrepris, en tout cas en termes de travail cette année puisque nous avons réfléchi avec les services sur des scénarii de répartition homogène entre Cismonti et Pumonti qui consistaient soit à retenir la méthode de répartition du Cismonti et l'élargir à l'ensemble de la Corse, soit l'inverse, soit à faire un mixte des deux méthodes, soit même de partir sur y compris de nouveaux critères. Nous avons pensé, par exemple, le critère de l'artificialisation des sols qui aurait pu être un critère supplémentaire.

Ce travail, il a été fait, je ne vais pas vous le présenter parce que ça prendrait trop de temps, tout simplement parce que nous avons choisi cette année encore de demander la prolongation de ce qui était fait les années précédentes, donc la non-modification, pour plusieurs raisons.

La première raison, c'est que la taxe que l'on vote aujourd'hui, elle s'applique à l'année 2024 et elle est importante. Ça veut dire que les communes, elles ont déjà inscrit dans leur budget la recette sur les bases de 2023 et que dans le contexte budgétaire actuel, il nous semble difficile de demander aux communes, ça créerait encore un peu plus d'incertitude dans un climat général d'incertitude. Et parce que quand on regarde les effets, on s'aperçoit que pour certaines communes, ça peut avoir des effets importants. Cette taxe, elle peut représenter plus de 20 % des recettes de fonctionnement de certaines petites communes. Donc nous, il nous semblait que c'était délicat d'aller dans ce sens.

Et par ailleurs, il faut aussi savoir qu'il y a une baisse générale du montant global de la taxe à répartir, 7 % pour le Cismonti et plus de 15 % pour le Pumonti.

Donc nous, cette année, ce que nous avons dit, c'est que, premièrement, on demande le vote et le maintien de la répartition en l'état. On lance une concertation, parce qu'on ne voit pas comment on pourrait tout seul ici décider de cette répartition, donc on lance une concertation avec les communes à travers la Chambre des territoires et les associations de maires et on revient, au plus tard au printemps, devant l'Assemblée pour proposer une répartition qui sera le fruit de cette concertation qui nous semble indispensable.

Donc, Madame la Présidente, pour les 2 fonds, on propose la répartition des taux actuels. Je ne rentrerai pas plus dans le détail, mais c'est la proposition du Conseil exécutif.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc merci pour cette proposition. Il y a un rapport de la commission des finances.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Oui, Madame la Présidente.

Non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte » ; absence du groupe « Avanzemu ».

Favorable, pour ceux qui étaient présents.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui souhaite s'exprimer ? Paul-Félix.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je l'ai soulevé en commission des finances, il y aura toujours un moment clivant où on va rééquilibrer. Mais aujourd'hui, la gestion avec des critères différenciés déjà, au sein de la même enveloppe dans la Corse-du-Sud, parce qu'il y a 2 niveaux de mise à égalité, déjà de mettre les mêmes critères et ensuite, faire une fongibilité de l'enveloppe.

Je me suis renseigné, je n'ai pas la possibilité de poser une question légale et de faire un contrôle de l'égalité préventif. Mais il m'a été sous-entendu que rien n'interdisait la Collectivité de Corse de considérer qu'il y a une enveloppe générale. C'est à vérifier, mais ça fait partie des pistes là-aussi du rééquilibrage global.

Mais le problème, il est aussi sur les critères, parce qu'on arrive quand même à des aberrations. Et aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, il y a des communes qui sont beaucoup plus aidées en Corse-du-Sud qu'en Haute-Corse, à strates de population égales. Nous, on doit être justes.

Je ne vais pas vous embêter avec les communes qui ne me concernent pas, je vais vous prendre Aullène et Ghisoni, mes deux villages. C'est à peu près les mêmes en termes de population hivernale, en termes de zone d'altitude, en termes de strates économiques, tout pratiquement, en termes de surface : un, touche 11 000 € et l'autre, 68 000 €. Et c'est comme ça presque partout.

Moi, je vous l'ai soulevé il y a 3 ans, quand je suis arrivé pour la première fois dans cette nouvelle mandature. On est encore, après un laps de temps conséquent, à continuer à laisser perdurer.

Oui, c'est sûr que demain vous allez appeler Pierre Castellani, Maire d'Aullène, et vous allez lui dire « tu vas faire moitié/moitié avec une autre commune », ça va poser un problème. Mais charge à nous de trouver les voies et moyens de faire un rééquilibrage par le haut et de trouver des priorisations pour faire en sorte que l'enveloppe qu'on rajouterait, qui serait de l'ordre de 3 à 4 M€ pour faire un rééquilibrage par le haut, elle sera prise sur d'autres investissements qui sont donnés, je dirai, au cas par cas en fonction des projets. Parce que là, pour les communes, c'est important parce que c'est une dotation à la source sans affectation.

Moi, je crois qu'on est dans l'obligation de le faire et ne pas le faire, ce n'est pas être dans la logique du spartimentu. Surtout que pour moi, ce sont des sous mal acquis, c'est le retour de la spéculation, c'est le retour des ventes abusives. Donc au moins que ça profite à tout le monde.

Non mais, arrêtez me regarder bizarrement, je le dis franchement et moi, je considère que votre réponse de dire « on ne peut pas le faire parce qu'il va y avoir des disparités », avec les bras de levier que vous avez à côté, ça permet de faire de la compensation. Parce que vous avez des anomalies qui sont, je ne vais vous les citer, je vous en ai pris 2 qui sont quand même... Bastani.

Et après, il y a la manière dont on l'affecte.

Par exemple, le sud est moins respectueux des petites communes, parce que l'enveloppe de répartition dans le sud, elle ne tient pas trop compte, je dirais, de la petitesse de l'endroit. Ce que le Nord avait fait, mais avec des enveloppes plus petites. Parce qu'il y a moins de spéculation dans le Nord, il y a moins de plages et il y a beaucoup plus de villages.

Donc, tout ça pour vous dire qu'à la prochaine réécriture de ces documents, essayez d'avoir une vision qui soit un peu un rôle d'aménageur territorial et pas une vision campaniliste maire par maire, parce que c'est vrai que vous ne pouvez pas diminuer, mais vous pouvez trouver des voies de compensation ailleurs, avec un effet de lissage sur 3 ou 4 ans pour permettre de résorber. Parce qu'il y a des communes qui sont pénalisées globalement par rapport à d'autres, elles n'ont pas du tout les mêmes moyens. Et après il n'y a pas une logique qui permet sur d'autres projets de dire « comme toi tu n'as rien, sur ce projet du clocher, tu auras un peu plus ». Elle n'existe pas cette case de compensation.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Cathy Cognetti !

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Madame la Présidente.

Alors dans la continuité des propos qui ont été tenus, nous avons besoin nous-aussi effectivement d'éclaircissements à propos des modalités de calcul des taxes additionnelles de droit d'enregistrement, dont les deux rapports proposent de reconduire les mêmes critères d'éligibilité, moins de 5 000 habitants INSEE, sauf stations de tourisme et de répartition.

Alors, pour les 2A, Paul-Félix l'avait expliqué, 3 critères : importance de population, dépenses d'équipement brutes, effort fiscal de la commune

Pour le 2B, 4 critères : population DGF 30 %, potentiel fiscal 30 %, effort fiscal de la commune 20 %, montant des dépenses d'équipement brutes.

En Corse-du-Sud, le montant notifié est de 6,8 M€, contre 8,1 M€ l'an dernier, soit - 15,60 %.

7,8 M€ en 2022, 120 communes y émargent sur les 124 du 2A.

En 2B, on reviendrait au niveau de 2022, 5,6 M€ et 5,7 M€ avec une baisse de 7 % par rapport à 2023.

Parallèlement à la baisse des dotations et des transactions, ce qui est logique, 229 communes émargent sur les 236 que compte le 2B.

Néanmoins, en regardant les annexes du rapport, on voit que les communes enregistrent des baisses plus importantes que d'autres. On souhaiterait comprendre comment fonctionne vraiment le mécanisme de péréquation.

Concernant la demande que j'avais, vous y avez répondu, vous avez dans le contexte actuel opté pour le maintien de l'ancien calcul, parce qu'il nous faudra attendre le printemps pour avoir le nouveau mode de calcul, peut-être plus équitable, car certaines communes, comme l'a évoqué mon collègue, ne sont pas favorisées par ce mode de calcul.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Cathy. D'autres interventions ? Xavier Lacombe.

**M. Xavier LACOMBE**

Très rapidement, je ne veux pas revenir sur les critères, les calculs, ça a été déjà discuté.

Tout simplement, ces sommes attendues, et lorsqu'on on établit les budgets dans les communes, souvent sans en avoir la notification, de manière prévisionnelle, on reprend le chiffre de l'année précédente.

Donc dans ce cas, vous comprenez qu'il y a des communes qui d'un seul coup, d'une année sur l'autre, d'un exercice budgétaire sur l'autre, perdent 30, 40, 50, 60 000 €. C'est quand même considérable sur le budget de

fonctionnement, parce que là on est sur une recette de fonctionnement et non d'investissement.

Donc, à la réflexion, tout simplement, c'est qu'aujourd'hui effectivement, pour certaines communes, il y a une perte sèche et considérable. Alors, si c'est quelques milliers d'euros, on peut l'entendre suivant la taille de la commune. Mais il y a des communes où c'est, quasiment, pratiquement, pas tout à fait, les chiffres sont là, mais quasiment divisé par 2.

Ce qui serait envisageable, c'est une proposition, puisque vous avez souhaité retenir et reconduire la même méthode de calcul ou les mêmes critères, c'est un choix. Peut-être qu'aujourd'hui, nous n'aurions pas fait les autres, ça méritait une réflexion tout autre, peut-être la facilité de le faire, même s'il y a la diminution de l'enveloppe, et on le comprend et vous n'en avez pas la responsabilité. Par contre, vous avez la responsabilité de la répartition.

Moi, premièrement, je pense que cette répartition aurait pu être abordée différemment, avec un peu plus de pédagogie. Ce qui aurait été plus compréhensible. Mais surtout, pour l'exercice à venir, peut-être qu'il faudra envisager, au vu ou en prévision du produit financier, une enveloppe de compensation qui viendrait, non pas forcément retrouver le même niveau puisqu'on est à la restriction et je pense que les années à venir vont être compliquées, mais essayer au moins d'atténuer cette baisse et avoir ce qui a été dit : un lissage progressif sur les années à venir.

Pour cela, encore une fois, il faut peut-être faire des économies ailleurs, parce que, quand même, la difficulté, si on est à ce rythme-là, il y a des communes qui vont perdre 70 ou 80 000 € sur des exercices, et sur un budget, c'est énorme.

Donc moi, j'en appelle à votre réflexion et j'en appelle à, peut-être à travers la fameuse commission des finances qui doit se réunir pour étudier les choses, faire une proposition.

Je le répète, ma demande n'est pas de retrouver le niveau de l'année précédente, mais ne pas subir cette diminution pour les différentes communes. Parce qu'aujourd'hui, qui est pénalisé ? Le budget communal et le maire de la commune qui se trouve avec une perte financière très importante dans certains cas. Dans certains cas, ce n'est pas pour toutes les communes. Il y a des baisses, on accuse des baisses certaines fois, mais c'est supportable et ça peut être discuté.

En contrepartie, encore une fois là où je ne suis pas tout à fait d'accord sur ce qui a été proposé, c'est que là on est sur du fonctionnement, il ne faudrait

pas qu'il y ait une réflexion de compensation sur l'investissement, parce que ce sont 2 sections vraiment différentes et ce n'est pas parce qu'on enlève à une commune 50 000 € en fonctionnement et qu'on va lui financer un dossier à 10 % de plus sur tel ou tel dossier de petites communes, qu'il va retrouver ses petits moutons, ce n'est pas vrai, parce qu'on est bien sur 2 sections différentes.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. D'autres interventions ? Non, donc je repasse la parole à l'exécutif.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Merci, Madame la Présidente.

Merci aux intervenants pour leurs précisions, leurs interrogations et les propos qui peuvent être parfois aussi contradictoires.

Rapidement, on se rejoint, Paul-Félix, sur au moins la fongibilité, ça paraît évident, mais nous avons fait des démarches, nous avons interpellé à plusieurs reprises l'État et les réponses ont toujours été...

**Brouhaha.**

Oui et pourtant ils nous répondent, donc après peut-être qu'il faudrait faire du contentieux, mais chaque fois ils nous ont répondu que c'était, je cite, de manière récurrente, « les 2 fonds en cause étant des fonds d'État, ils font l'objet d'une ventilation globale et d'une gestion au niveau de chacun des 2 préfets des départements ». C'est une enveloppe nationale, c'est une notification d'enveloppe nationale. On n'a pas, nous, on n'est pas aujourd'hui en capacité de définir le fonds, ça a été aussi précisé tout à l'heure par Xavier.

La baisse aujourd'hui, c'est la baisse de l'enveloppe nationale qui est affectée. C'est important de le dire parce que ça conditionne aussi notre philosophie globale et ça a été dit. Il y a une baisse et si en plus derrière on devait réfléchir dans la rapidité à une nouvelle répartition, qui doit être améliorée, on est tous d'accord. Paul Félix a pris deux exemples, on pourrait tous en prendre. Mais il y aura forcément des gagnants et des perdants dans cette répartition, il faut qu'on se le dise parce que sinon on n'est pas honnêtes.

Donc, il faut le préparer. Il faut en discuter avec l'ensemble des parties prenantes ; au premier chef ceux qui seront impactés par cette modification,

harmonisation et j'en conviens aussi, amélioration dans un sens plus équitable. Mais il faut que les communes et groupements de communes soient autour de la table. Nous, ce qu'on propose, c'est de mener ce travail avec la Chambre des territoires et les associations des maires. Mais vous avez raison, ça ne nous empêche pas et ça doit même exiger de notre part un travail peut-être plus approfondi, plus collégial sur cette question-là.

Et moi, je retiens l'idée de la commission des finances, un sujet de plus, mais ça pourrait être évidemment un travail mené en commission des finances, concomitamment au travail qui est mené avec la Chambre des territoires et les associations des maires.

Voilà moi, ce que je voulais dire. Mais ce que je vous propose, ce n'est pas nous, Madame Cognetti qui avons défini les critères. On a toujours repris ces critères-là. Donc le calcul, c'est le calcul qui est fait en fonction des critères des deux départements avec des approches différentes. On le voit bien. En Haute-Corse, les plus petites communes sont favorisées et en Corse-du-Sud, ce n'est pas le cas, c'est plutôt même l'inverse.

Donc on voit bien que là-aussi, on n'est pas sur la même philosophie, il faut harmoniser tout ça, on en convient. On n'a pas voulu le faire cette année, sincèrement, non pas parce que nous n'étions pas prêts, mais parce que nous sommes certains qu'il y aurait eu des impacts et que ça mérite une discussion avec les communes et les intercommunalités.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien merci, donc je soumetts au vote cette proposition.

Qui est contre ? On fait le Pumontu, on est bien d'accord, et après on fera l'autre ?

Donc qui est contre ?

Qui s'abstient ? « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte »

Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Donc, le rapport est **ADOPTÉ** à une large majorité.

(Abstention des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et « Core in Fronte » ; Pour : « Fà Populu Inseme » et M. Pierre GHIONGA Non-inscrit ; Absence de Mme Josepha Giacometti-Piredda, non-inscrite)

Rapport suivant !

**Raportu n° 298 : Scumpartera di u Fondu dipartimentale di perequazione di a tassa addizionale à i diritti d'arrigistramentu 2024 - Cismonte**

**Rapport n° 298 : Répartition du Fonds départemental de péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement (TADE) 2024 - Cismonte**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Cismonte, même analyse ?

Je suis obligée de poser la question de savoir s'il y a des conseillers qui veulent s'exprimer sur le Cismonte. C'est bon ? Très bien.

Donc, je soumetts au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? « Un soffiu novu », « Avanzemu », Core in fronte

Qui est pour ? « Fà populu in seme » et Pierre GHIONGA.

Merci. Donc, **le rapport est ADOPTE.**

**(Abstention des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et « Core in Fronte » ; Pour : « Fà Populu In seme » et M. Pierre GHIONGA Non-inscrit ; Absence de Mme Josepha Giacometti-Piredda, non-inscrite)**

Rapport suivant, la taxe professionnelle.

**Raportu n° 299 : Scumpartera di u fondu dipartimentale di perequazione di a tassa professionale FDPTP 2024 - Cismonte**

**Report n° 299 : Répartition du fonds départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle FDPTP 2024 - Cismonte**

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

C'est la même mécanique. C'est un fonds d'Etat, avec une gestion au niveau des départements.

Simplement, depuis la disparition de la taxe professionnelle, ce fonds départemental, c'est toujours une dotation. Il a considérablement diminué et en 2019, la baisse de ce fonds a conduit les communes de Corse-du-Sud à perdre leurs fonds, tout simplement parce qu'il y avait moins de perception en Corse-du-Sud qu'en Haute-Corse et au fur et à mesure que le fonds baissait, la Corse-du-Sud s'est retrouvée à 0, donc depuis 2019.

Aujourd'hui, seules les communes du Cismonti perçoivent cette taxe. Les critères de répartition se font en fonction de la faiblesse de leur potentiel fiscal ou par l'importance de leurs charges.

Le montant, en 2024, est en baisse de 23 % par rapport à 2023. Donc ce qui a amené notre collectivité à contester cette répartition parce que, au niveau national, on s'est aperçu que la baisse, elle avait été, de mémoire, de 4,57 %, alors que chez nous elle s'élevait à 23 %. Donc, nous avons fait une contestation, notamment sur le calcul de cette répartition et de cette taxe. Pour autant, le préfet de Corse a ordonné le versement au profit de ces communes de cette répartition de taxe professionnelle, pour un montant total de 429 254 €.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Alors, il y a un rapport de la commission des finances.

(Inaudible)

On a entendu même sans micro. Mais c'est vrai que pour les enregistrements c'est plus compliqué.

Donc, avis favorable avec non-participation de « Un soffiu novu », « Core in fronte » et absence de « Avanzemu ». Merci.

Qui veut la parole sur ce dossier ? Oui, Cathy Cognetti.

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller,

On est dans l'exercice habituel qui nous conduit à répartir cette année, vous l'avez donné, 429 254 € contre 557 en 2023 et en 2022. Ce n'est pas la faute de la Collectivité, je précise.

Mais dans votre rapport, Monsieur le Conseil exécutif, vous contestez le montant alloué en considérant que la baisse nationale est de 4,57, alors qu'elle est de 23 % chez nous.

La baisse serait 2 fois trop élevée parce que le calcul effectué par la préfecture prend en compte les données des 2 départements au lieu de ne prendre que celui de la Haute-Corse.

Je crois me rappeler qu'effectivement, la Corse-du-Sud a perdu son fonds depuis 2019, et vous l'avez évoqué, de mémoire, parce que le département dépassait le seuil au-delà duquel le territoire perdait le bénéfice de la péréquation.

Le courrier du préfet datant de juillet, je souhaitais savoir de quand la date du recours administratif ? Et si on ne prend pas de risque à en délibérer maintenant ?

Le rapport se veut rassurant sur ce point, mais comment ça se passe si le TA modifie le montant alloué ?

Les critères restent inchangés, à savoir que moins de 500 habitants DGF et les communes dont le potentiel fiscal ne dépasse pas 40 110 €, ce qui fait 70 communes. Cette année encore, je regrette que la strate des communes de 501 000 ne soit pas prise en compte, d'autant plus que le Cismonte, à l'inverse du Pumonte, compte plusieurs communes qui ont légèrement plus de 500 habitants et qui se trouvent soustraites de fait à cette possibilité.

Je cite, par exemple, Pietralba ou même Omessa. Mais il y en a d'autres.

On avait discuté en début de mandature dans cet hémicycle de ce problème. Donc, c'est un regret que j'ai par rapport à ce mécanisme de péréquation et je tenais aussi à m'exprimer dans notre hémicycle, vous

connaissez ma fibre rurale, et c'est vrai que j'ai tendance à être vigilante sur l'accompagnement des petites communes.

Nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Altre dumande ? Nò, allora ripassu a parolla à u cunsiglieru esecutivu.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Donc, oui, bien sûr, vous avez raison de vous interroger sur le recours. Le recours n'est pas suspensif, comme c'est inscrit, et de toute façon, on ne peut avoir qu'une bonne nouvelle, j'ai envie de dire : le jugement nous sera, ou favorable, ou au pire il maintiendra en l'état le montant proposé. Donc à ce niveau-là, il n'y a pas de souci.

Sur la répartition, sur les critères de répartition, c'est un peu le même débat. Nous, on est reparti sur ce qui nous semblait être consensuel. S'il s'avère qu'il peut y avoir des améliorations, de la même façon, on peut reproduire et le travail avec la commission des finances qui pourrait produire une réflexion et interroger, comme précédemment, la Chambre des territoires et les associations des maires pour qu'elles puissent éventuellement là-aussi apporter des améliorations à ces critères de répartition.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, merci. Je sou mets au vote ce rapport 299 sur la répartition du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (Cismonte).

Qui est contre ? Qui s'abstient ? « Un soffiu novu », « Avanzemu »

Qui ne participe pas ? Qui est pour ? « Fà populu in seme », « Core in fronte », Pierre GHIONGA.

Merci. **Le rapport est ADOPTE**

**Absence de Mme Josepha Giacometti-Piredda, non-inscrite**

Nous passons au rapport suivant.

**Raportu n° 310** : Decisione mudificativa n° 2 di u Bughjettu annessu di u laboratoriu d'analisi Pumonti di a Cullittività di Corsica par l'annu 2024

**Rapport n° 310** : Décision modificative n° 2 du Budget annexe du laboratoire d'analyses du Pumonti de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

On peut commencer par le Pumonti, mais ce sera la même chose pour le Cismonte, le principe étant le même.

Concernant le Pumonti, ce sont des réajustements, sans qu'il y ait de modifications sur les totaux des recettes ou des dépenses, et surtout, sans qu'il y ait de modifications sur le montant global de la subvention d'équilibre versée par la Collectivité de Corse pour permettre le fonctionnement de ces 2 laboratoires.

Pour le Pumonti, il est demandé à l'Assemblée de Corse d'adopter les mouvements de crédits suivants, vous les avez : c'est un transfert de 14 500 € de crédits de fonctionnement du service « paye » vers le service gestionnaire d' « administration générale ».

La réduction de 7 545 € de crédits de fonctionnement du budget annexe du laboratoire d'analyse Pumonti, c'est un transfert d'un laboratoire à un autre au bénéfice du budget annexe du laboratoire d'analyse de Cismonti, et c'est l'inscription de 583 € de crédits de créances admis en non-valeur et 1 880 € de crédits en dotation aux dépréciations des actifs circulants. Ça, c'est pour les dépenses.

En recettes, pour équilibrer, c'est la diminution de la subvention d'équilibre du budget annexe du laboratoire du Pumonti, pour un montant de 7 200 €, au bénéfice du budget annexe du laboratoire du Cismonti.

C'est un transfert là-aussi de fonds entre les 2 budgets sans modification au niveau global.

Et enfin, c'est l'inscription de 2 118 € de crédits en reprise sur dépréciations des actifs circulants.

Ce qui fait, des deux côtés, - 5 082 € en dépenses et en recettes.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora, prima, v'aghju da fà vutà l'urgenza nant'à stu cartulare.

Je vous fais voter l'urgence parce que, en fait, l'envoi a été conditionné évidemment par le projet de loi de finances, le PLF 2025, concernant le réajustement des recettes fiscales.

Donc, je soumetts à votre approbation cette urgence.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Donc l'urgence est adoptée.**

Il y a un avis de la commission des finances.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Même chose que précédemment : avis favorable avec non-participation des mêmes groupes et absence du même groupe.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Madame la Conseillère.

Qui souhaite intervenir ? Xavier Lacombe.

**M. Xavier LACOMBE**

Madame la Présidente, vous me regardez, vous me forcez la main.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Non, non, je ne vous force absolument pas.

**M. Xavier LACOMBE**

Bon, je ne ferai qu'une intervention courte et succincte concernant les deux budgets des laboratoires.

Evidemment, la même qui s'applique, toujours cette subvention d'équilibre. Je regrette de vous dire, M. le Conseiller exécutif, qu'on devait voir ce qu'on devait voir et on voit que cette subvention ne diminue pas.

Alors, j'ai entendu parler de transfert de fonds entre Cismonte et Pumonte, peut-être faudrait-il créer une compagnie de convoyeurs pour transférer tout ça...

Tout simplement, aujourd'hui, l'harmonisation, encore une fois, je parle des tarifs, a du mal à se mettre en place. Je sais que ce n'est pas chose aisée, mais depuis tant d'années, encore une fois, on procrastine. Ça fait des années quand même !

Deuxièmement, subvention d'équilibre, je suis au regret de le dire, on ne fait pas d'économies, bien au contraire et quand on regarde dans le détail, il y a des augmentations de charges de fonctionnement.

Donc encore une fois, la situation, pour le moment, nous l'espérons quand même, nous restons optimistes et positifs, ne s'est pas améliorée malgré les années et les recommandations.

En vous remerciant.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Saveriu !

**M. Saveriu LUCIANI**

Merci, Présidente.

Dans la suite de ce que disait mon collègue de Peri, il y avait eu, il me semble, dans mes souvenirs, la nomination de quelqu'un pour justement harmoniser et arriver in fine, espérons-le, ça fait déjà deux ans au moins, un coordonnateur ou un médiateur, je ne sais pas comment... 3 ans, je ne sais plus, je suis en base 1.

A l'heure où on parle, là aussi les années passent, est-ce qu'on a un retour sur expérience ou un petit rapport sur cette initiative intéressante justement, qui visait à terme à justement fusionner l'ensemble des laboratoires, y compris celui de l'Office hydraulique.

A l'heure où on parle, on n'a pas trop de nouvelles et donc pour revenir au-delà des chiffres, sur la démarche engagée, est-ce qu'elle a pris forme ? Est-ce qu'elle avance ou est ce qu'on est encore à voter année après année des réajustements comme ça budgétaires ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Altre dumande ? Nò, allora mi girgu versu u Presidente.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Merci, Mme la Présidente.

Alors, moi, vous savez, j'ai pour principe d'essayer de faire ce que je dis et je pense que sur ce sujet-là, ce qui avait été dit, c'était 2 niveaux d'intervention.

Le premier niveau, c'était de stabiliser la trajectoire budgétaire des laboratoires. Alors peut-être que Xavier Lacombe a compris qu'il fallait baisser. Moi, j'ai dit à plusieurs reprises qu'il y avait un sujet sur le modèle économique de ces labos et qu'il fallait réussir dans un premier temps à stabiliser cette trajectoire. C'est ce que nous avons fait.

Si vous regardez les chiffres, reprenez les comptes administratifs de 2022 ou de 2021 jusqu'à aujourd'hui, vous verrez la stabilisation, et vous verrez même la baisse, légère certes, de la subvention d'équilibre. Ça, c'est le premier point.

Il y a un travail à poursuivre et je pense aussi avoir dit que c'était un travail qu'il fallait mener sur le moyen terme avec là-aussi au moins deux étapes.

La première étape, c'était ce que nous avons appelé l'embauche, et Saveriu le rappelait, d'un préfigurateur. Il n'y a pas 3 ans, cela fait effectivement à peu près 1 an qu'il a été employé et qu'il travaille avec les services à améliorer une situation qui est complexe, parce qu'il y a 2 laboratoires, qu'il y a une situation pour être honnête aussi, notamment sur le laboratoire de Pumonti, immobilière et autres à gérer, mais qu'il travaille.

Et le deuxième temps, c'était de dire qu'on avait aussi conscience qu'il fallait l'épauler par une AMO. Et je vous l'ai dit, lors de la dernière présentation budgétaire, que nous étions en phase de consultation pour pouvoir, à la fin de l'année, contractualiser avec une AMO qui devra, avant le mois de juin, je reprends mes propos de mémoire, avant le mois de juin, en tout cas pour le mois de juin 2025, produire un travail avec notre préfigurateur pour aboutir, en 2026, fin d'année 2026, en tout cas pas au-delà, à la fusion des 2 laboratoires.

Ça, c'est le temps dont moi, de manière très claire ici, j'ai toujours donné comme la temporalité de travail et premier point d'arrivée de la mission

en tout cas que nous nous sommes impartis collectivement moi-même et les services qui travaillent sur ce sujet.

Saveriu fait état aussi après d'une manière plus globale de la réflexion plus approfondie avec la consolidation, y compris avec le laboratoire de l'Office d'équipement hydraulique. Et là aussi, depuis le départ, je crois qu'on a été clair, on s'est dit, on y va par étapes.

Dans un premier temps, en fusionnant les 2 labos de la Collectivité. Evaluons les choses, donnons-nous le temps d'évaluation et si après il y a possibilité, réfléchissons effectivement à l'agrégation. Mais j'ai envie de dire que ces choses-là, elles vont se faire.

Vous savez, il est fort probable que, à partir de l'année prochaine, le marché l'ARS, vous le connaissez, enfin ceux qui connaissent le sujet sur la qualité des eaux, devienne un marché régional. Donc, de fait, on va devoir aussi se regrouper, réfléchir, mieux mutualiser, rationaliser.

C'est un sujet, mais aujourd'hui allons-y par étape, parce que c'est aussi un sujet complexe. On touche à la ressource humaine et donc il faut aussi dans ce cas-là, prendre toutes les précautions d'usage et faire en sorte que les choses se passent au mieux, avec toujours cette optique de réussir d'une part à construire un laboratoire performant, indispensable aujourd'hui face aux enjeux notamment du réchauffement climatique, la sécurité environnementale, la sécurité sanitaire, c'est extrêmement important, et qui doit nous permettre aussi d'être économiquement viable.

Aujourd'hui, on en convient tous, la participation de la Collectivité de Corse, elle est trop importante, on le sait tous, au regard y compris de nos moyens budgétaires.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Donc je soumetts au vote cette DM pour le laboratoire annexe du Pumontu.

Qui est contre ? « Un soffiu novu », « Avanzemu » Qui s'abstient ? « Core in fronte » Qui ne participe pas ?

Qui est pour ? Tous les autres.

**Le rapport est ADOPTE.**

(Contre : « Avanzemu » et Un « Soffiu Novu » ; Abstention du groupe « Core in Fronte » ; Vote Pour du groupe « Fà Populu Inseme » et de M. Pierre Ghionga, non-inscrit ; Absence de Mme Josepha Giacometti-Piredda, non-inscrite)

Donc, rapport 311.

**Raportu n° 311** : Decision mudificativa n° 2 di u Bughjettu annessu di u laboratoriu d'analisi Cismonte di a Cullittività di Corsica par l'annu 2024

**Rapport n° 311** : Décision modificative n° 2 du Budget annexe du laboratoire d'analyses du Cismonte de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024

### **M. Gilles GIOVANNANGELI**

Donc, c'est le même principe, réajustement d'inscriptions.

En dépenses réelles de fonctionnement, on propose l'inscription de 7 545 € de crédits de fonctionnement supplémentaires au budget annexe du laboratoire Cismonti pour les frais d'électricité, 920 € de crédits de créances admises en non-valeur et 1 573 € de crédits en dotations aux dépréciations des actifs circulants.

En recettes réelles de fonctionnement, 1 285 € de recettes supplémentaires liées aux taxes d'analyse, l'inscription de crédits supplémentaires au titre de la subvention d'équilibre du budget annexe du laboratoire du Cismonti pour un montant de 7 200 €. On les retrouve, Monsieur Lacombe, vous les voyez cette fois-ci, ils apparaissent en recettes sur le Cismonti. Et l'inscription de 1 553 € de crédits en reprise de dépréciation des actifs circulants.

Ce qui nous fait des 10 038 € en dépenses et 10 038 € en recettes.

Enfin, ici l'affectation du résultat de fonctionnement reporté pour un montant de - 37 280 € à la section d'investissement, afin d'en couvrir le déficit comme prévu dans la réglementation.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je dois faire voter l'urgence.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**L'urgence est établie.**

Il y a un avis de la commission des finances.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Même chose que précédemment.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Donc, la parole est à qui veut la prendre. Paul-Félix.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

C'est un questionnement sur le règlement.

Est-ce qu'il y a un quorum pour le Conseil exécutif ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ce n'est pas gentil... Allez, on continue.

Donc, qui veut prendre la parole, au-delà du rappel au règlement et ce n'est pas prévu au règlement d'ailleurs, ni le nôtre, ni le sien... peut-être dans le sien, je ne sais pas, je ne le connais pas par cœur... Moi, je connais le mien, c'est déjà bien.

Donc qui souhaite s'exprimer ?

**M. Xavier LACOMBE**

Madame la Présidente, je me suis déjà exprimé, n'insistez pas.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je n'insiste pas, vous faites une fixette. Non, mais vous faites une fixette ! Je regarde Valérie qui est derrière, voilà.

Alors on continue. Donc, vous voulez rajouter quelque chose, Monsieur le conseiller exécutif ? Non.

Donc, je soumetts au vote, si vous en êtes d'accord. Nous sommes sur la DM budget annexe du laboratoire Cismonte.

Qui est contre ? « Un soffiu novu » et « Avanzemu »

Qui s'abstient ? « Core in fronte »

Qui ne participe pas ? Personne.

Qui est pour ? Tous les autres et Pierre GHIONGA aussi.

Donc, **c'est ADOPTE.** Merci.

Rapport suivant.

**Rapportu n° 312 : Decision mudificativa n° 2 di u Bughjettu Primitivu di a Cullittività di Corsica**

**Rapport n° 312 : Décision modificative n° 2 du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vote sur l'urgence pour cette DM du BP de la Collectivité, exercice 2024.

On vote l'urgence, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Parfait, merci.

**L'urgence est adoptée.**

Donc, je passe la parole aux 2.

Ils ont le droit, c'est dans le règlement, ils peuvent bouger, c'est possible. On sent un rapprochement entre l'Agence d'urbanisme et l'Office hydraulique, c'est bien.

**Brouhaha.**

Stratégique, tout à fait.

Donc vous avez la parole. Je crois que c'est Monsieur le Président de l'Office hydraulique qui va nous le présenter d'abord.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Merci, Madame la Présidente.

Ce dernier rapport, c'est la DM au budget de la Collectivité.

Cette DM porte essentiellement sur le réajustement de recettes fiscales et sur l'inscription de dépenses obligatoires. J'y reviendrai.

Elles portent aussi, mais plus à la marge sur un ajustement des AE et des AP et elle porte aussi et enfin, sur la proposition d'inscription d'un emprunt complémentaire, et j'en parlerai bien entendu.

Sur le premier point, le réajustement de recettes fiscales et de dépenses obligatoires.

Pour ce qui est des recettes, il s'agit bien entendu uniquement, comme c'est dit, d'une baisse de recettes de fiscalité indirecte, pour un montant total de 13,9 M€, ce n'est pas neutre.

Et vous le savez, dans le contexte qui est le nôtre, dans le contexte contraint, la question des recettes, elle touche l'ensemble des collectivités, touche d'ailleurs le budget général de la France et, par impact, l'ensemble des collectivités. Et j'ai envie de dire qu'elle touche de manière exacerbée la Corse, compte tenu de notre structure de recettes, à la fois dépendantes et peu dynamiques. Ça, on l'a déjà dit à plusieurs reprises et on convient tous que la sortie, elle est là comme ailleurs, mais en tout cas, là, de manière très prégnante sur ce que nous appelons tous ici « le pacte fiscal et budgétaire » à négocier dans le cadre d'un pouvoir législatif, parce que c'est vraiment le chemin qui nous permettra de sortir de cette contrainte générale structurelle de notre collectivité.

En l'occurrence là, sur la baisse des recettes fiscales, on a une baisse sur la taxe sur les tabacs. Alors, je ne sais pas si on doit s'en plaindre ou s'en réjouir, c'est toujours la même question, mais on a une baisse de plus de 1 M€, 1,1 M€ sur cette taxe tabac.

On a une baisse, pareil, sur la TICP Corse, là-aussi, moins de 2,5 M€. De la même façon, on pourrait aussi s'en réjouir, mais en l'occurrence, budgétairement, c'est une contrainte.

On a une baisse sur les DMTO estimée à 7,4 M€ qui vient s'ajouter déjà et un premier ajustement qui avait été, je crois, de 3,4 M€ au BS. Donc c'est une baisse importante sur l'année, - 18 % par rapport à ce que nous avons perçu en 2023. Là-aussi, ce n'est pas forcément dû à la baisse de la spéculation. C'est plutôt dû au fait que les transactions sont en diminution et surtout par le fait que, avec la crise et l'inflation, ce sont souvent les Corses qui ont du mal à acheter.

Enfin, on a une baisse importante, de pratiquement 5 M€, 4,9 M€, de la fraction de TVA, et ça, ce sont les impacts directs déjà de la politique de l'État et des décisions prises au niveau de l'État, puisqu'on se retrouve avec moins de dynamique de TVA que prévu.

Vous savez que le débat, il a eu lieu au niveau français sur l'estimation qui avait été faite par les services de Bercy sur les recettes liées à la TVA. Comme elles ont été surévaluées mécaniquement, tous ceux qui en bénéficient dont la Collectivité de Corse, se trouvent elles aussi impactées.

Pour nous, ce sera 4,9 M€ de diminution.

Heureusement, dans ce concert de baisses, on a aussi une augmentation : celle de la taxe de transport qui augmente de 1,3 M€, qui passe à 36,5 M€ et ça c'est plutôt une bonne nouvelle. En tout cas, ça traduit aussi ce que ma collègue Angèle Bastiani met en œuvre et aussi les résultats qu'on a sur la fréquentation touristique en avant et en après saison, puisque ça se traduit par cette augmentation de plus 1,3 M€ par rapport à l'année dernière.

Donc vous voyez une baisse globale de 13,9 M€, auxquels on doit rajouter des charges, je dirais, constatées mais qui ne sont pas forcément décaissées, ce sont des reprises de provisions puisque chaque année, en fin d'année, on constate les charges pour provisions et en même temps on récupère des provisions qui avaient été inscrites et qui ne se sont pas réalisées parce que tout simplement, généralement dans le social, les produits ont pu être recouverts.

Donc, 3 M€ de reprises sur provision, et vous verrez tout à l'heure dans les dépenses, que par contre, on aura 5 M€ de provisions qui seront inscrits.

Pour ce qui est des dépenses qui viennent s'ajouter, nous avons un total de pratiquement 10 M€, 9,9 M€.

Toujours les opérations financières pour 3,2 M€, toujours liées au contexte budgétaire, puisque cette année, vous savez qu'on fait appel à l'emprunt et que nous avons dû faire appel à l'emprunt de manière plus importante et surtout plus tôt.

Donc tout ça, engendre des intérêts pour 1,9 M€, le fait que nous ayons mobilisé l'emprunt tout au long de l'année, de manière plus rapide.

Enfin, des intérêts supplémentaires pour les lignes de trésorerie qui sont dus aussi au décalage de paiement de l'État. Là-aussi, l'État paye en retard aujourd'hui, ça induit chez nous des besoins de trésorerie. Donc, la nécessité de mobiliser des lignes de trésorerie et cela engendre aussi des frais financiers à hauteur de 0,8 M€. Enfin, des admissions au nombre valeur pour 520 000 €. Ça, c'est pour le bloc charges supplémentaires en opérations financières.

Des régulations de ponction sur la fiscalité, on nous a prélevé en plus sur les DMTO 1,45 M€. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais ce sont les systèmes de péréquation entre collectivités. Et, au titre du fonds national de péréquation, on a dû abonder plus cette année, à hauteur de ce 1,45 M€.

Les dotations pour provision et dépréciation, je vous en ai parlé. D'un côté on avait la reprise de 3 M€, de l'autre côté on dépense, on a l'inscription d'une charge de 5,2 M€.

Enfin, de manière plus aléatoire, les frais de fonctionnement des élus, puisqu'il a fallu réajuster à hauteur de 162 813 €.

Pour couvrir à la fois ces baisses de recettes et ces augmentations de charges, mécaniquement nous avons choisi, pour équilibrer, dans une vision d'équilibre comptable, d'inscrire un emprunt supplémentaire à hauteur de 17,9 M€ d'euros. On est, je le précise à ce stade, dans l'inscription comptable. Ça ne veut pas dire qu'au moment où je vous parle, nous allons activer la mobilisation de cet emprunt. Pour dire clairement les choses, nous ne pensons pas le faire pour la globalité. Nous ne pensons pas le faire pour la globalité, certainement pour une partie, mais pas pour la globalité. C'était important de le préciser à ce stade.

Dernier point, les autorisations de programme et d'engagement et je vous demande encore un peu d'attention.

Pour les autorisations de programme qui concernent la section d'investissement, on a quelques autorisations de programme pour le redéploiement entre deux programmes du chapitre 903 culture. Enfin, une nouvelle inscription qui concerne le secteur du social pour 250 000 €, ça concerne plus exactement le projet instruit dans le cadre du plan des établissements et services médico sociaux. Ces AP seront bien entendu déduites l'enveloppe 2025.

Pour les AE, un ajustement, un redéploiement d'AE pour un montant de 1,064 M€, ça concerne le chapitre 930 administration générale. Il s'agit d'accompagner la poursuite du transfert de la tutelle, on l'a vu tout à l'heure, c'est le sujet qui a été abordé dans un rapport précédent par le président du Conseil exécutif et qui concerne le SMO. Ça concerne la campagne de communication des clubs sportifs, on en a déjà parlé aussi. Et le chapitre 937 pour la finalisation du dossier de la SEM bois énergie et le réseau de chaleur de Corse où nous avons besoin d'une inscription budgétaire complémentaire.

À noter et également et pour terminer, une inscription par anticipation aux AE 2025 de 250 000 € au profit du COS pour permettre le fonctionnement dès l'année 2025, mais ces AE seront, bien évidemment là-aussi, déduites de l'enveloppe qui sera votée au BP 2025.

Voilà Madame, Madame la Présidente, j'en ai terminé.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vous remercie. L'urgence a été votée, donc maintenant il y a un avis de la commission des finances.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Mme la Présidente, absence des groupes « Avanzemu » et « Core in fronte », et non-participation du groupe « Un soffiu novu », favorable pour les présents.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Qui souhaite s'exprimer sur cette DM ?

**M. Xavier LACOMBE**

Merci Madame la Présidente.

Nous arrivons à cette fin d'exercice, avec une décision modificative, ce qui est tout à fait normal et dans une logique puisque le BS a été voté très tôt cette année et que la situation budgétaire est quand même tendue au niveau des recettes, avec une baisse notamment des DMTO, comme vous l'avez dit, Monsieur le conseiller exécutif, qui se poursuit. Donc, encore moins de 18 %, de même que la fraction de TVA et d'autres, vous l'avez expliqué à l'issue de la PLF 2025.

C'est sûr qu'aujourd'hui, nous sommes dans une situation, pour faire simple, où la baisse des recettes de 9 M€ et l'augmentation des dépenses de 10 M€, créent un delta mathématique de 19 M€ que vous avez choisi de compenser par une augmentation de l'emprunt ou un aggravement peut-être de la situation, de 18 M€. Nous sommes d'accord jusque-là, ce qui porte l'emprunt qui atteindra cette année, et vous l'avez dit, budgétairement, ce n'est pas forcément ce qui sera réalisé, on le saura en janvier ou en février peut-être, à 137 M€ pour l'année 2024.

Je ne sais pas, je me suis posé la question, si ce n'est pas l'année depuis l'existence de la Collectivité de Corse, où le niveau d'emprunt n'est pas le plus élevé. Mais je ne sais pas, je pose la question. Si ce n'est pas le cas, nous serons dans la deuxième ou troisième année.

Ce qui a été présenté et nous conforte dans l'idée, encore une fois et de manière très constructive, et sans attaques, de l'idée qu'il faille réaliser des économies et un travail de fond sur les charges de fonctionnement.

Je reviens à ce que je disais précédemment sur la taxe additionnelle, si à un moment donné, on continue comme ça, on ne prend pas de décisions, je ne vois pas comment on peut faire face à la situation, si à un moment donné on ne prend pas des décisions. Il y a de véritables choix stratégiques à faire qui tardent à venir. Encore une fois, cela aurait dû être fait, je le dis et je le répète et je n'aurai cessé de le dire au fil des années et des exercices budgétaires, il y avait des choix à faire, stratégiques, je le dis bien, pour réduire les charges de fonctionnement sans cesse en augmentation, qui aujourd'hui nous conduisent à l'effet ciseaux et à une situation qui devient tendue et compliquée. Je pense que l'année 2025 sera une année difficile à passer, j'espère que 2026 sera meilleure, mais je ne sais pas de quelle façon.

Donc voilà ce que je voulais dire sur ce sur ce point. C'est bien pour ça que, Monsieur le conseiller exécutif, je reviens sur cette proposition de travail de fond en commission des finances qui devait avoir lieu la dernière fois et n'a pas eu lieu. Ça avait été dit, ça devait se produire en CP le matin, ce n'est pas fait, mais si on ne le fait pas et à un moment donné, il n'y a pas un travail de fond et des décisions qui sont prises, on va reconduire encore l'exercice budgétaire avec les mêmes difficultés qui aggraveront la difficulté et la situation financière de la Collectivité.

Concernant notre position, nous ne varions pas, on reste constants en ne votant pas cette DM, vous l'avez compris, tant celles des labos que les autres. Aujourd'hui, c'est plus une situation, vous me l'accorderez, inquiétante que nous souhaitons, et nous l'avons déjà fait, non pas alerter mais sanctionner au fait de la présentation de ces écritures comptables.

Enfin, il avait été annoncé, et nous en avons parlé même hier de la situation des RH, mais vous aviez annoncé que pour le mois de décembre, il y aurait un rapport sur le toilettage en AP et en AE. Même si dans la DM aujourd'hui il y a une augmentation des AP de 250 000 € et de 1 million d'euros pour les AE. Donc, c'est difficile de comprendre, on va toiletter et on rajoute. Donc, si ce travail doit être fait, autant qu'il soit fait de manière logique, transparente et de manière concordante. Les sommes ne sont pas mirobolantes, certes, je vous l'accorde, c'est dans le cadre des ajustements, mais soyons logiques dans ce que nous faisons.

Moi, je voulais à ce sujet et au vu de ces difficultés grandissantes, vous interpellier sur ce qui a été un peu dit, avancé, puisqu'une question a été posée hier, la réponse de ces questions orales est toujours mitigée, on n'a jamais vraiment la réponse claire et nette que nous attendons, avec la révision du règlement d'aides aux communes où on encore une fois, on dit : mais non, tout va bien se passer, il y aura une année blanche, mais il n'y aura pas d'arrêté de subventions l'année prochaine. J'entends un peu tout et son contraire. Je reste un peu inquiet.

Donc, j'en profite pour vous dire que j'accuse réception aussi en même temps de la question écrite que j'avais faite concernant, au niveau du BS, toutes les questions et les réponses et les éléments qui m'ont été apportés concernant l'individualisation, même si je dois quand même le noter au passage, mais je le note tout simplement, sans appréciation et sans jugement, que la lecture des aides octroyées en milieu rural, on peut constater que les agrandissements Calvi et Corte, concentrent 60 % de ces individualisations. 89 dossiers sur 149, ce qui fait 2,8 M€, sur un total de 4,8 M€, soit 50 % du montant financier. Voilà, je laisse à l'appréciation de chacun, c'est ce que je voulais savoir aujourd'hui, nous en avons la confirmation.

Donc moi, je reviens un peu à travers ce sujet, sur la difficulté financière alors qu'à un moment donné, nous avons eu des ratios et je crois que la majorité s'en faisait les gorges chaudes, mais aujourd'hui les ratios, petit à petit, se dégradent et la situation se complique.

Donc moi, j'en reviens à l'aide aux communes et je vous interroge, peut-être pas avec une réponse ce soir, Monsieur le conseiller exécutif, je ne voudrais pas vous mettre dans l'embarras et je crois que vous n'avez pas totalement les mains libres pour répondre ou la connaissance totale pour ce qui va se passer, non pas que vous ayez une méconnaissance, mais de ce qui va être décidé à l'avenir du prochain règlement d'aides. Mais toujours est-il qu'aujourd'hui nous sommes en attente, et les communes s'en plaignent, dans les projets, en attente des arrêtés de subventions et des versements des crédits.

Ce qui se passe à force d'avancer comme ça, et vous l'avez dit tout à l'heure sur la trésorerie et les intérêts de trésorerie, d'ailleurs dans le document, je n'ai pas très bien compris, là je vous pose la question directement, je reviendrai sur l'aide aux communes, on a pris en compte les frais financiers de l'emprunt au BP 2024 qui sont rajoutés, je ne comprends pas pourquoi au BP 2024 nous n'aurions pas prévu les intérêts d'emprunt ? Vous me répondrez, mais je pose la question.

Je reviens sur l'aide aux communes où aujourd'hui on se rend bien compte que la Collectivité n'a plus de trésorerie, la Collectivité ne peut plus être à l'heure pour payer ce qu'elle doit. Je ne vais pas prendre d'autres collectivités, je ne veux pas polémiquer aujourd'hui et ce soir, sur des étalements et des promesses qui sont faites, mais étaler sur 3 et 4 exercices budgétaires, ça veut dire qu'il y a bien une situation contrainte.

Mais ça implique quoi, concrètement ? C'est là-dessus où je voudrais y venir, c'est qu'en fin de compte, on demande aux autres collectivités de faire de la trésorerie pour la Collectivité de Corse, c'est-à-dire que ne payant pas, les autres collectivités, tout confondu, je ne parle pas que des communes, mais particulièrement des communes qui elles, sont aussi contraintes pour certaines, d'autres un peu moins et d'autres ont une surface financière qui leur permet de le faire parce que la strate ou la taille de la commune le permet, ou la rigueur ou la gestion de la commune antérieure le permet, mais aujourd'hui, en fin de compte, la Collectivité de Corse, pour résumer et terminer, demande aux autres collectivités de faire les avances pour elle.

J'en ai terminé. Merci.

**Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente, préside la séance**

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Y-a-t-il d'autres demandes de parole ? Oui, Monsieur. Angelini.

## **M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci.

Rapidement, il y a des choses importantes qui ont été dites un peu plus tôt, à la faveur des précédents débats, on a marqué également une position de principe relativement au vote sur les DM des labos.

Moi j'aurais, au nom du groupe, Président, deux questions : une que Xavier a un peu abordée en creux, non, de manière assez directe concernant donc les frais financiers. De deux choses l'une : soit, et vous nous l'expliquerez, une évolution est intervenue qui vous a empêché, au moment où la maquette était fixée et l'emprunt réalisé, d'ajuster normalement les choses, comme vous le faisiez d'ailleurs auparavant ; soit vous les avez sous-estimées.

Il y a là pour nous une inquiétude majeure au regard de ce qu'est la trajectoire financière de la Collectivité. Xavier disait : les collectivités locales servent de « banques » à la Collectivité de Corse, moi je n'ai pas ce privilège puisque sur un certain nombre de plans et malheureusement, on s'en est expliqué, la collectivité locale que je dirige n'a plus beaucoup de soutien, notamment sur des opérations très structurantes, je ne parlerai pas à ce stade du port de plaisance, ni des appels à projet dont on a été exclus et sur lesquels je n'ai pas eu de réponse en dépit des réunions qui ont été provoquées avec les services. Je vais être précis, je parle notamment de l'appel à projets adressage, 200 communes ont été retenues et la commune de Porto-Vecchio, à ce stade, n'a toujours pas eu de réponse.

Donc, on voit bien qu'il y a un certain nombre de choses qui préoccupent. J'ai parlé techniquement de l'ajustement des frais financiers sur les emprunts en cours, parlé d'un certain nombre de sujets politiques. Je ne vais pas ouvrir de polémiques, il est tard et on sort d'une session qui a été longue et éprouvante, mais simplement terminer en disant que vous nous demandez aujourd'hui de porter l'emprunt annuel à 137 M€. C'est, Gilles, et vous le savez, le record absolu dans cette Collectivité, et très honnêtement, on croyait, y compris nous-mêmes, à la faveur du dialogue engagé avec l'État, que l'autonomie, ou un début d'évolution institutionnelle, allait nous conférer des marges de manœuvre supplémentaires.

Pour notre part, bien que demeurant des nationalistes convaincus et des partisans de cette évolution, nous pensons que ce sera extrêmement difficile et vous voyez bien que le simple fait d'obtenir, en dépit du travail conduit par nos députés, une rallonge légitime de la dotation de continuité territoriale, elle a été validée, mais on reste dans l'attente, est extrêmement difficile.

Donc, une incertitude totale, une pression fiscale qui subrepticement repart un peu à la hausse, confère le débat que l'on a eu assez récemment sur les cartes grises et un certain nombre d'autres sujets.

Je voudrais simplement vous redire pour que la fidélité aux propos soit totale et la constance relevée, notre très, très profonde inquiétude, avec notamment ce record triste et malheureux qu'il nous faut pointer à la lueur de l'effort supplémentaire que vous nous demandez de réaliser et que très naturellement nous ne soutiendrons pas.

Je vous remercie.

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y-a-t-il d'autres interventions ? Pierre Ghionga.

**M. Pierre GHIONGA**

Madama a Presidente, vi ringraziu.

Si vede dunque chì e nostre ricete fiscale ùn ci permettenu più di fà una pulitica imbiziosa per a nostra isula, è tucchimu quì à a necessità, pè contu meiu, d'avè un statutu d'autunumia è un veru statutu fiscale. Ma ùn sò micca d'accunsentu cun voi per fà un imprestu di 17 milioni. Eiu preferia d'avè u curagiu di calà e nostre spese di manera impurtenantissima, per fà capisce à a ghjente ch'ellu ci vole issu scambiamentu istituzionale.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Paul-Félix Benedetti.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Moi, ce n'est pas l'erreur des prévisions qui me choque, elle est bien moindre que l'erreur des champions du monde de la finance publique de l'État français, en proportion. Mais quand on compare le différentiel du transfert entre la section de fonctionnement initialement prévue à 140 M€ avec ce qui peut théoriquement être fait aujourd'hui, toujours sur du prévisionnel, on descend à 120. Mais là, on commence à descendre très bas, on est dans des ratios entre un programme d'investissement qui est le poumon économique de la Corse et la capacité à le faire, sur une part d'emprunt qui va bientôt tangenter les 50 % et

qui va nous amener, à très court terme, à une interdiction formelle parce qu'à un moment donné, l'emprunt ne peut pas payer l'emprunt, même en investissement, il est limité à la fraction du remboursement du capital.

On n'est pas très loin de tout ça. Si on fait des sauts de 20 M€ chaque année, le grand saut, il est avant votre départ, et il risque de le précipiter, c'est-à-dire ça vient à 3 ans, l'impossibilité.

Donc là, il faut qu'on ait une analyse stratégique de comment trouver des recettes nouvelles et comment ne pas avoir des dépenses inflationnistes, comment les résorber, comment mettre en synergie tous nos moyens, comment faire des économies de ressources et limiter les dépenses.

Moi, je ne la vois pas cette trajectoire. Je vois des propos, je vois des intentions, mais formellement, quand on regarde les pages des comptes administratifs, ça n'y est pas.

Après, les seuls endroits où vous tentez de faire un effort de manière assez frontale, c'est dans le milieu sportif et sur les associations. Moi, je ne suis pas trop d'accord sur ces méthodes.

Donc globalement, je pense qu'il y a besoin d'une réflexion d'ensemble. Peut-être qu'il faudrait faire travailler la commission des finances de manière un peu plus intelligente, que ce ne soit pas une chambre d'enregistrement, qu'on missionne et qu'on demande un complément de compétences pour pouvoir faire une expertise sur les encaissements de TVA, sur toutes les recettes, je dirais, fiscales, qui sont directes et indirectes, liées à la Corse et sur des perspectives cohérentes. Si personne ne fait ça, ça ne va pas tomber du ciel. L'État ne le fera pas, il ne sait même pas le faire pour lui-même.

Donc moi, je pense qu'aujourd'hui, ce n'est pas qu'on ne va pas bien aujourd'hui, c'est qu'on connaît l'échéance. Je vous vois tous contrariés quand vous présentez ces documents parce que vous savez à la fin ce que ça voudra dire.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'autres interventions ?

Il n'y a personne, bien évidemment, qui est ravi de présenter des augmentations d'emprunts, mais on est dans un contexte, vous le voyez bien, et on l'a évoqué à plusieurs reprises, un contexte avec un effet ciseaux qui est terrible, avec les dépenses qui augmentent mécaniquement. Dieu sait si du point de vue de la rationalité budgétaire et de la gestion, moi je peux plaider, avec

d'autres, le président de l'exécutif aussi, pour des réductions de dépenses, mais il y a des dépenses qui sont incompressibles, avec 1/3 du budget qui est consacré au social, une augmentation de la population précaire et l'augmentation de ces dépenses-là, et là je donne l'exemple le plus criant, il va être difficile de diminuer les dépenses.

Donc, les dépenses vont continuer à augmenter. En revanche à droit constant, les recettes vont rester les mêmes, voire diminuer... Oui, elles vont diminuer, les recettes. Alors j'en conviens, cette fois-ci, il y a un recours à l'emprunt et on ne pourra pas recourir à l'emprunt ad vitam aeternam, ça c'est clair, mais c'est bien pour ça qu'il y a une demande très forte de révision de notre équation budgétaire et de nos compétences, en particulier fiscales. On en est aujourd'hui, même pas à réclamer de l'argent, on en est à réclamer encore des données sur les transferts fiscaux. Voilà, on ne demande pas des millions, on demande des données, des informations que l'on n'a pas.

L'équation budgétaire, elle est compliquée aujourd'hui pour toutes les régions, je vous le dis, ils se prennent la tête dans toutes les régions, pour assister aux réunions budgétaires et financières de « Régions de France », il me semble avoir déjà dit, je radote, j'ai entendu Valérie Pécresse d'écrire le fonctionnement en Ile de France, la difficulté du cumul avec la métropole, les doublons, les triplons, la nécessité de tout rationaliser.

Donc, on est vraiment dans une situation qui est complexe, qui n'est pas insurmontable, qui n'est pas propre à la Corse et à la Collectivité de Corse, sachant qu'on a des compétences qui ont été transférées sans les transferts financiers associés, et qu'on n'a pas la possibilité de gérer comme on le voudrait, on n'a pas l'autonomie, au sens générique même du terme, même pas politique, on n'a même pas l'autonomie de pouvoir prélever d'autres recettes.

Donc la réalité, c'est celle-là, et ça, il faut qu'on se le dise.

Après, je souscris tout à fait à ce qu'a dit Paul-Félix, on doit se voir en commission des finances sous un format, je dirais, brainstorming, travail, pas pour s'envoyer des invectives les uns et les autres et dire qu'on est plus forts, les uns et les autres, en finances. De potion magique, il n'y a personne qui l'a ici, je ne crois pas, en matière budgétaire, mais de travailler au fond entre-nous, in camera, et essayer de voir, parce que oramai, de toute manière, quelle que soit la majorité au pouvoir, puisque Paul-Félix met des perspectives y compris électorales, et puis il a raison et il a le droit de le faire, je veux dire, à un moment donné, il n'y a personne qui va s'en sortir, ça ne va pas tomber du ciel, c'est évident.

Donc là, il y a vraiment un appel à la responsabilité de chacun, il y a un travail absolument nécessaire collectivement en commission des finances dans un premier temps et je sais que tout le monde y souscrit.

Alors, Louis Pozzo di Borgo ne pouvait pas être là aujourd'hui, vous savez pour quelle raison, mais je pense qu'il souscrirait tout à fait à l'analyse.

Bien, Monsieur le conseiller exécutif, je vous repasse la parole.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Merci.

Je peux rejoindre les propos, je pense qu'ils sont ici ressentis par tous, sur l'inquiétude. On ne peut pas se dire qu'il n'y a pas d'inquiétude, et la Présidente le rappelait, il y a une inquiétude aujourd'hui budgétaire, chez nous comme dans bien d'autres collectivités, et c'est normal, compte tenu de la situation de contraintes qui est celle de la France et par effet, nous la subissons nous aussi tout en ayant en plus nos propres contraintes et surtout des besoins énormes.

Donc moi, je veux rappeler deux choses : oui, nous sommes inquiets, mais en même temps nous sommes déterminés, complètement résilients. On ne va pas aujourd'hui baisser les bras en se disant que parce qu'il y a une contrainte, on n'est plus capable de la surmonter, y compris dans la méthode qui va nous amener à la solution.

J'entends les appels sur la commission des finances, bien entendu, le président du Conseil exécutif l'a exprimé à plusieurs reprises, plus nous sommes nombreux à participer, à réfléchir, l'intelligence collective, elle produit toujours forcément des éléments qui participent à la solution.

Néanmoins, il faut qu'on fixe un cadre. Je me suis exprimé là-dessus, nous pensons d'abord que le cadre, c'est celui d'une forme de sérieux et de rigueur budgétaire. La rigueur, ce n'est pas l'austérité, je crois l'avoir déjà dit dans cette Assemblée, il faut qu'on ait un cap. Le cap, ce sont les indicateurs financiers sur lesquels on doit aujourd'hui prêter attention, le taux d'épargne, la capacité de désendettement. On sait qu'on est dans une situation normée et que notre position d'aujourd'hui, elle reste acceptable. On ne doit plus la dégrader. Ça, ça doit être notre cadre politique et ça va nous amener à faire des efforts, mais il faut qu'on soit cohérents, des efforts, à la fois en fonctionnement et forcément aussi des efforts en investissement. C'est aussi la réponse aux uns et aux autres.

On ne peut pas tout dire, Monsieur le Maire de Peri, on ne peut pas venir me dire dans un premier temps, lorsqu'on vote les taxes, qu'il faut faire une enveloppe supplémentaire de répartition pour les communes, donc une charge de fonctionnement supplémentaire et puis dix minutes après m'appeler en disant : mais il faut diminuer les charges de fonctionnement.

Commençons par être prudent, à rationaliser les choses, à être prudent sur les dépenses supplémentaires. Moi je crois qu'on ne peut pas rajouter des dépenses aux dépenses, il faut rationaliser, la Présidente l'a dit, déjà dans la situation actuelle, c'est difficile parce qu'on a beaucoup de dépenses contraintes. Mais il faut qu'on s'attelle à cette tâche et nous allons le faire. Nous ne dépenserons pas plus en 2025 en fonctionnement, que ce que nous avons dépensé en 2024. C'est le premier objectif qu'on doit se fixer collectivement. On le pourra travailler en commission des finances, mais c'est le premier objectif pour rester dans une équation budgétaire tenable.

Pour ce qui est de l'investissement, pareil. Paul-Félix l'a justifié, il a raison, parce que si on ne dégage pas de l'excédent de fonctionnement, on va se retrouver rapidement contraints sur nos possibilités d'investissement et on va faire appel à l'emprunt. La mécanique est infernale. Je dis simplement que pour l'emprunt, c'est plus contrasté, parce que quand on contracte comme cette année, au départ 120 M€ d'emprunt ou même quand on ira au bout des 136 M€ d'emprunt, en réalité on va rembourser en capital chaque année 54 M€. La vérité, c'est que l'endettement net, il est de 82 M€ chaque année. Et je veux vous le dire, on est toujours dans un exercice de prévisions, nous ne sommes pas à l'atterrissage. Il faut bien distinguer, propos des uns des autres, record absolu, etc., de l'inscription budgétaire d'aujourd'hui, de l'atterrissage qu'il y aura au compte administratif, on ne sera pas à 136 M€, je vous l'ai dit, au compte administratif. On ne va pas mobiliser la totalité de l'emprunt. On le sait aujourd'hui, sur les 17 M€, nous n'allons pas mobiliser les 17 M€. On les a mobilisés par prudence dans un souci d'équilibre, mais je vous dis qu'on ne le fera pas.

Pourquoi il nous coûte plus cher ? Parce qu'effectivement, cette année, on l'a mobilisé de manière totale et plus tôt, d'habitude on l'étale dans le temps. Cette année au mois de juin, nous avons déjà mobilisé l'emprunt qui a été inscrit. Et fondamentalement ça, Jean-Christophe, je sais que vous le comprenez, ça engendre des frais financiers supplémentaires. Donc ça, c'est le c'est la réalité. Nous devons être vigilant sur nos dépenses d'investissement.

Nous l'avons dit ici, c'est mon collègue Alex Vinciguerra qui l'a précisé assez souvent, sur les 3 dernières années, nous étions peu ou prou à 1 milliard d'investissement, nous nous sommes projetés, 2024, 2025, 2026 sur ce

même niveau d'investissement, c'est à dire le milliard. Cette année, on va atterrir globalement autour de 350 M€ en 2024. Donc, on est toujours sur un haut niveau d'investissement. Mais il faudra forcément mieux identifier, mieux prioriser, et Jean-Christophe Angelini le sait puisqu'on en a discuté. Choisir, je vais paraphraser Jean-Martin Mondoloni, c'est renoncer.

Choisir, c'est effectivement prendre des décisions. Et quand on doit faire des priorités, forcément on laisse des projets qui peuvent paraître au niveau local, indispensables et structurants, et quand on les porte au niveau, nous, de notre analyse régionale, on peut aussi ne pas être dans la possibilité ou dans la volonté de les financer.

Donc oui, nous sommes conscients de la difficulté. Oui, nous sommes aussi très conscients que par la méthode et la rigueur, il y a un chemin et qu'on est bien sûr prêt à le partager avec la commission des finances, mais avec cet objectif premier pour nous, de ne pas dégrader nos indicateurs financiers. On est à un stade aujourd'hui où on doit améliorer la trajectoire.

Et je termine par ça, et c'est cette amélioration de la trajectoire qui nous permettra, Paul-Félix, progressivement de diminuer, y compris notre appel à l'emprunt d'ici 2027.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président de l'office hydraulique. La parole est au Président de l'agence de l'urbanisme.

**M. Julien PAOLINI**

Simplement quelques mots pour répondre à Xavier sur l'aide aux communes, j'ai pu y répondre déjà hier.

Tout d'abord, vous dire que l'interprétation que vous faites de la deuxième individualisation sur l'aides aux communes...

**M. Xavier LACOMBE**

Les chiffres sont là !

**M. Julien PAOLINI**

Les chiffres sont là, mais les chiffres, il faut qu'ils soient significatifs pour pouvoir être interprétés.

Je disais hier qu'on a individualisé 300 M€ en 5 ans, de soutien aux territoires, environ 60 M€ par an. Vous faites une interprétation sur au mieux 10 millions de ces 300 M€, ce que représente cette individualisation, et vous ciblez sur les territoires.

Mais à ce jeu-là, vous voulez que je vous donne quelques chiffres en passant ? La commune d'Aiacciu par exemple, je prends une opération : travaux de rénovation du Diamant 2 dans le cadre de la deuxième individualisation aux communes urbaines, 320 000 €. On ne l'a pas fait pour des raisons politiques, on l'a fait parce que la commune d'Aiacciu avait un projet et qu'on a souhaité l'accompagner.

Donc vous me dites : rien ! Je vous donnerai un deuxième exemple : des travaux de voirie et d'aménagement, 320 000 € également en 2024. Autre exemple, la ville de Corti, puisqu'on retourne un peu dans le Centre Corse, circonscription qu'il me semble, vous avez ciblée dans votre intervention, le maire de Corti qui nous a beaucoup soutenus au cours de cette campagne des législatives, en tout cas notre candidat...

### **M. Xavier LACOMBE**

Je ne parlais pas de politique, moi.

### **M. Julien PAOLINI**

Ah bon ? Ah j'ai cru, j'ai mal interprété, excusez-moi ! Travaux pour une école, c'est important une école, 165 000 € de subvention et je pourrais continuer comme ça, à l'envie, si vous le souhaitez.

Donc les chiffres, ils parlent, mais il faut les manier avec prudence et les voir dans leur globalité. Moi je ne crois pas qu'on ait fait de la politique sur l'aide aux communes. Vous le savez puisque vous avez mobilisé à plein, comme vous êtes un bon maire, des dispositifs qui étaient offerts par la Collectivité de Corse, c'est votre droit et on respectera tous nos engagements.

On l'a dit et ça répond aussi à votre question sur le règlement précédent, tous les engagements qu'a pris la Collectivité de Corse en crédits de paiement, seront honorés en 2025 et les AP correspondants au règlement précédent pour tous les dossiers arrivés en temps et en heure seront également individualisés en 2025.

Donc, il n'y aura pas d'année blanche et on maintiendra des niveaux d'investissement similaires à ceux qu'on a mobilisés les années précédentes. Mais on a des incertitudes, notamment sur les crédits de l'État, je l'ai dit hier

également, la dotation de continuité territoriale, il faudrait que vous aussi vous portiez avec nous, au moins aussi fort, ces revendications pour que cette revalorisation puisse enfin être obtenue.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci pour ce débat sur la DM 2. Donc nous allons procéder au vote. Y a-t-il des explications de vote ?

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

C'est juste pour vous montrer ce que c'est ma notion de majorité politique et de majorité de gouvernance. Une majorité politique, c'est un esprit politique des familles nationalistes qui a permis l'avènement d'une prise de pouvoir à un certain moment où d'ailleurs je n'y étais même pas puisque j'étais à côté du pouvoir. Par contre, la majorité de gouvernement, elle incombe à ceux qui gèrent, et celle-là je ne la partage pas du tout. Donc, nous allons voter contre à deux mains.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Xavier Lacombe, qui lui n'est pas dans la majorité politique, va-t-il nous réserver une surprise ? Je vous en prie.

**M. Xavier LACOMBE**

Merci, Madame la Présidente. Peu importe la majorité politique, aujourd'hui on est sur des chiffres et sur la problématique financière.

Donc, pour l'explication de vote je vais donner quelques éléments. Je remercie pour les réponses des conseillers. Mais les chiffres sont-là, ils peuvent être, selon mon interprétation, significatifs ou pas, mais ils sont têtus, ils sont parlants. Et les chiffres que j'ai énoncés après de l'avoir bien étudié, mes pourcentages sont exacts et je n'accepterai pas qu'on vienne les contester. Premièrement. Vous en faites plus une affaire politique que moi-même. Mais je tiens à vous dire une chose, c'est qu'aujourd'hui vous avez bien compris que nous ne voterons pas pour, ni ne nous abstiendrons, ni non-participation, nous voterons contre. Je n'ai qu'une seule main, mais j'ai un pouvoir, donc avec les 2 mains aussi.

Tout simplement, nous alertons sur la situation et sur cette trajectoire politique, et le président de l'exécutif l'a dit et l'a reconnu qu'elle n'était pas

bonne et qu'il fallait la changer. Aujourd'hui, tout simplement, il y avait des choix à faire, ce n'est pas parce que la situation devient compliquée qu'il y a urgence, qu'il faut faire les choix. Où je suis totalement en désaccord, c'est que, ça a été dit et redit, et ces choix et ce courage de la politique n'a pas été mis en œuvre.

Aujourd'hui, par obligation, et ça a été dit, il faudra prendre des décisions. Vous l'avez gentiment dit en faisant référence à Jean-Martin, quand on fait un choix, on abandonne toujours quelque chose.

Où je ne suis pas d'accord, c'est que vu le montant du budget de fonctionnement de 1,7 milliard de la Collectivité, enfin un peu plus de 1 milliard, je pense que ce n'est pas 3 ou 4 M€ pour venir continuer à aider dans votre politique que vous défendez tant, qu'on ne peut pas trouver sur ce montant-là, 2 ou 3 M€ en faisant de vrais choix. Et ça, c'est peut-être aussi de la politique. Cela vous appartient. Ça a été dit tout à l'heure. Nous verrons bien au prochain BS, mais je redoute que l'année 25 et 26, je le redoute avait regret, pour l'ensemble des collectivités, que ce ne soit des années compliquées.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'autres interventions ? Jean Biancucci.

### **M. Jean BIANCUCCI**

Quelques mots. J'allais intervenir tout à l'heure, mais vu les interventions de mes collègues, j'ai pensé que les choses allaient en être autrement.

Vous nous présentez un budget qui est un budget d'ajustement avec, c'est vrai, un recours à l'emprunt. Mais dans le même instant, vous nous dites que cet emprunt ne sera pas vraisemblablement mobilisé. On est en fin d'exercice, en tout cas du point de vue civil, il reste encore quelques jours, je veux vous croire.

Néanmoins et sans me joindre à l'opposition, bien entendu, que ce soit clair, il y a un certain nombre d'enseignements à tirer... Laissez-moi parler, Monsieur Lacombe, vous ne savez pas ce que je vais dire. Alors tout à l'heure, vous vous prononcerez.

Bien. Donc, il y a un certain nombre d'enseignements. Le premier enseignement, il y a du fait, et certains intervenants l'ont utilisé en argumentation, du fait qu'aujourd'hui on est là, dans une situation qui est difficile. Une fois qu'on a dit ça, je crois qu'il y a un exercice de responsabilité à

avoir, on est dans une situation difficile, mais il faut qu'on se serre les coudes. C'est la première des choses à faire.

Ensuite, il y a dans notre manière de gérer, certaines réformes qu'il faut faire. Mais quand on touche les dépenses de fonctionnement, et vous le savez, vous êtes à la tête de collectivités de base, quand on touche aux coûts de fonctionnement, il est difficile de les compresser à l'envie. Il est même difficile de limiter ces coûts de fonctionnement. Alors, vous le dites, vous le demandez, je le comprends. C'est bien entendu acceptable.

Après, il faudra nous expliquer comment vous pouvez compresser les coûts de fonctionnement, parce que là, je n'ai pas compris, je n'ai pas compris ! Mais il se pourrait que vous ayez des recettes spéciales, cogitées dans les groupes, avec des analyses qui sont particulières et qui nous permettraient justement de limiter ces coûts.

Ensuite au niveau de l'emprunt, le problème, il se nourrit de lui-même. On ne peut pas demander à la fois des investissements et continuer à avoir un flot d'investissements très important, vous le savez, les sommes, vous les connaissez comme nous, que ce soit au niveau annuel ou même dans une PPI, on sait très bien qu'on investit de plus en plus.

La question est de savoir, bien entendu, et je peux comprendre, jusqu'où on pourra aller. Mais moi je crois qu'il faudra faire appel aussi au bon sens de l'exécutif, la situation est difficile, il va falloir prendre des décisions. Je fais confiance à notre président et au conseil exécutif pour prendre les décisions qu'il convient de prendre.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Paul-Félix Benedetti, vous pouvez retourner à votre place s'il vous plaît ? Déjà, il a créé une jurisprudence, il a inventé à la dernière session, la précédente, l'explication du vote qui dure 15 minutes. Voilà. Il se lève, il va dans les travées. D'accord ?

Voilà... qui n'explique pas le vote, Jean Biancucci a suivi. Donc maintenant, il faut arrêter là-dessus. Donc il n'y aura plus d'explication de vote, comme ça sera réglé. Ou vous expliquez votre vote en une minute ou autrement vous ne prenez plus la parole, è basta !

Donc, Pierre Ghionga, vous voulez expliquer votre vote ? C'est fait. Non, c'est fait et de manière efficace.

**M. Pierre GHIONGA**

Stende, per colpa d'un imprestu di 17 milioni, l'aghju detta.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Quessa ùn site micca d'accordu. Donc, abstention d'accord.

Maintenant on peut voter, d'accord, donc on va voter cette DM 2. Personne n'est très content, mais il faut la faire.

Donc qui est contre ? « Un soffiu novu », « Core in fronte » et « Avanzemu ».

Qui s'abstient ? Pierre Ghionga.

Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ? « Fa populu ».

**Donc, la DM 2 est ADOPTÉE à la majorité absolue.**

Merci. Bien, alors on prend une grande inspiration, nous allons passer à la séquence résolution - motions.

Peut-être qu'on va commencer les motions en attendant que tous les groupes aient pris connaissance de la résolution, les présidents de groupes, on vous a proposé une résolution, vous l'avez vu ? Ce sont les présidents de groupes qui l'ont eue.

Il y avait d'abord encore un petit tour de négociation éventuelle si nécessaire, donc s'il n'y a pas de retour à droite, Xavier, Valérie, est-ce qu'il a des retours sur la résolution ? Alors, demandez s'il vous plaît et dans l'intervalle, je passe les motions, d'accord ?

(Brouhaha)

**Mme Valérie BOZZI**

Alors en fait, on ne va pas à cette heure tardive commencer à modifier la résolution qu'on vient d'avoir.

Donc, on fera une non-participation parce qu'une grande partie du groupe est partie et on n'arrive pas à avoir les retours. Donc, voilà pour information.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ce n'est pas ce que nous avait dit Jean-Martin Mondoloni en réunion tout à l'heure. Bon, mais OK.

Ce sont les présidents de groupes qui en ont été destinataires pour un premier échange entre présidents. Il y avait peut-être des modifications demandées par les présidents. Une fois que les présidents ont fait un retour, nous l'envoyons à tout l'hémicycle, évidemment...

Changez de président de groupe, alors ! Il n'est pas là, je peux le dire.

On va prendre encore quelques minutes, on va renvoyer la résolution à tout le monde. Dans l'intervalle, je vais donner la parole à Romain Colonna.

**M. Romain COLONNA**

Madame la Présidente, j'entends ce que je viens de dire Madame Bozzi.

Rappeler à cette Assemblée qu'a priori la résolution a été travaillée aujourd'hui, qu'il y a eu des échanges pour essayer d'aboutir à un vote commun.

On aurait peut-être même rédigé autrement la résolution si par avance on savait qu'il n'y allait pas avoir de vote commun.

J'entends la position, mais bon, ça reste à discuter.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc moi j'entends qu'il n'y a pas de demande de modification à ce stade de la résolution... Alors on va arrêter la séance, on va faire une interruption de séance.

Donc, interruption de séance, s'il vous plaît, merci.

**La séance est suspendue à 19 h 26 et reprise à 19 h 35.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, donc nous reprenons nos débats.

Donc, j'attends le texte définitif de la résolution dans l'intervalle, si vous en êtes d'accord, je vous présente les motions.

Je vais demander à ceux et celles qui ont des notions à proposer de le faire, normalement il y a 6 motions inscrites depuis la commission permanente organisationnelle.

Dans l'ordre où elles ont été déposées, logiquement Anne-Laure Santucci doit nous présenter sa motion, elle a été co-écrite avec Juliette Ponzevera, mais je crois que c'est Anne-Laure qui la présente.

**MUZIONE / MOTIONS**

**Motion N° 2024/O2/022** déposée avec demande d'examen prioritaire par Mmes Anne-Laure SANTUCCI et Juliette PONZEVERA pour le groupe « Fà Populu Inseme » : **Demande de garanties sur le projet d'extraction de nickel au sein du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate**

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Madame la Présidente, nous avons, le groupe « Fà populu », Juliette et moi-même présenté cette motion parce qu'au vu de l'histoire industrielle tourmentée de l'exploitation d'amiante de la mine de Canari, exploitation qui fut la cause de tragédies humaines et environnementales, il nous avait paru important de prendre les devants et de faire de la prévention.

Donc, vous savez tous que le nickel est un élément essentiel de l'industrie de l'acier, il est présent partout et que les réserves de nickel sont aujourd'hui évaluées à 94 millions de tonnes et se situent principalement en Indonésie, en Australie, au Brésil.

Alors il semblerait que dans les roches du Cap Corse et particulièrement sur les plages de Nonza et de Albo, il y ait des quantités, dans ces plages artificielles, de teneur en nickel.

Ceci a attiré une entreprise du Canada, immatriculée aux Bermudes bien entendu, représentée par un Britannique et qui a deux sociétés qui se sont créées en Corse, une qui s'appelle « Corsica Ressources », son siège est dans la commune de Biguglia, le maire n'est pas là, et l'autre s'appelle « Breizh ressources » et son siège social est en Bretagne.

Donc l'objectif de cette société est l'étude et l'exploitation des ressources minérales.

L'idée de « Corsica ressources », c'est d'exploiter les galets de ces deux plages, Nonza et Albo, Albo est sur la commune d'Ogliastru.

Les premières estimations auraient été très positives, il y a apparemment une très forte concentration de nickel.

Donc, l'entreprise indique que la matière première ne nécessite aucun forage, aucun dynamitage et qu'elle peut être expédiée directement de Corse vers un acheteur potentiel. Un scénario de rêve, est-il écrit sur leur site.

Cette motion, je ne vais pas vous lire les considérant, vous en avez tous pris connaissance, elle exprime les trois faits les plus importants. Le premier, c'est que nous affirmons que la protection des populations et de l'environnement constitue un point de vigilance incontournable, et doit toujours prévaloir aux intérêts économiques.

Le second : nous souhaitons que l'ensemble des études nécessaires pour évaluer la faisabilité du projet et sa compatibilité avec les enjeux de sécurité, de santé des populations et de préservation de l'environnement, soient menées au travers d'un cahier des charges exigeant qui garantit la transparence et l'impartialité des conclusions.

Et enfin, l'Assemblée demanderait que la Collectivité de Corse, l'Office de l'Environnement de la Corse, le Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate, puisque nous sommes en plein centre de ce parc, la Communauté des Communes du Cap Corse ainsi que les communes concernées soient associées à toutes les étapes du projet.

Voilà en quelques mots, Madame la Présidente, le cœur de cette motion.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Je vous rappelle le principe, normalement il y a un pour un contre, donc est-ce que quelqu'un est contre et souhaite s'exprimer ? Non, donc je vais demander son avis au Conseil exécutif.

**Mme Antonia LUCIANI**

Avis favorable, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Donc je soumetts au vote cette motion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participait pas ? Qui est pour ?  
Merci, donc tout le monde est pour.

**La motion est ADOPTEE à l'unanimité.**

Motion suivante.

**Motion N° 2024/O2/025** déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Avanzemu » : **Novembre 2024 : les rapports entre la Corse et Paris**

**M. Saveriu LUCIANI**

Merci, Présidente.

Simplement, c'est en quelque sorte une piqûre de rappel. On a devant nous un État qui n'a pas d'horizon à un mois. On ne sait pas si mercredi le Gouvernement actuel va rester en place. Entre-temps, il y a eu quand même un certain nombre de remises en cause, y compris les dernières décisions émanant de vos appels, de nos appels à nous, importants avec le retour d'un Gouvernement qui pendant des mois s'est cherché, rappeler quand même, au lendemain des visites de Vautrin, etc., de rappeler à l'État que l'on reste sur des positions très claires.

Alors, je ne vais pas vous lire la motion, je pense que tout le monde voit à peu près où elle veut aller. Elle est simplement un rappel de notre vote du 5 juillet 2023.

Demander donc à l'Etat de continuer d'accélérer même le nouveau cycle avec, bien entendu pour nous, en direction d'un statut d'autonomie de rester sur des fondamentaux et ce que l'ensemble des nationalistes et au-delà des nationalistes, a voté le 5 juillet 2023, pardon, la déclaration solennelle.

Voilà, c'est simplement rappeler à Paris qu'au-delà des attermoissements, des épisodes de censure et autres que, quoi qu'il en soit et quoi qu'il arrive, nous sommes déterminés à continuer dans le même sens de l'émancipation de ce peuple.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc pour cette présentation, qui souhaite intervenir sur cette proposition ? Est-ce qu'il y a des avis contre ? Non.

Je soumets donc à votre approbation cette motion. Pardon, l'avis du Conseil exécutif ?

**Mme Antonia LUCIANI**

Merci, Madame la Présidente.

J'en profite pour rappeler un certain nombre d'éléments. D'abord que nous sommes en accord avec cette motion et donc, nous émettons un avis favorable. Vous avez rappelé, à juste titre, la genèse du processus de l'assassinat d'Yvan Colonna jusqu'à l'adoption du projet d'écriture constitutionnelle. Vous mentionnez également la dissolution de l'Assemblée nationale et les élections législatives en juillet dernier. Donc, il s'agit d'événements qui, s'ils n'ont aucun rapport direct avec le processus engagé, l'impactent de façon importante et immédiate.

Lors de sa déclaration de politique générale, le Premier ministre, Monsieur Michel Barnier, a effectivement évoqué la Corse. Nous n'avons eu de cesse depuis le changement de gouvernement, de multiplier les contacts et les prises de position pour maintenir la question de l'évolution du statut de la Corse au centre des débats, à l'Assemblée nationale, au Sénat et bien sûr auprès du Gouvernement.

Notre action, elle s'est traduite par la transmission sous la forme d'un courrier cosigné par Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse et le président du Conseil exécutif à Monsieur le Premier ministre, dès le 30 septembre 2024, nous lui avons adjoint la résolution adoptée. Nous avons également eu des expressions directement par les députés à l'Assemblée nationale. A également été donc annoncée la venue de Madame Vautrin au mois d'octobre qui nous a permis effectivement d'échanger avec elle. Malgré ce calendrier resserré, nous avons pu rencontrer Madame Vautrin avec l'ensemble des élus et du Conseil exécutif pour échanger sur un certain nombre de sujets.

Il a été convenu de prolonger le travail, notamment en permettant la mise en place d'une instance de suivi pendant le temps parlementaire qui est celui devant transcrire en droit constitutionnel le projet d'écriture déposé. La ministre doit revenir vers nous pour nous faire des propositions de composition et de calendrier.

Je souhaite mentionner également le travail de contribution conséquent par la mission d'information sur l'évolution institutionnelle de la Corse constituée par la commission des lois du Sénat et outre la visite des sénateurs du mois de juin 2024, un questionnaire comportant 69 questions nous a été transmis à la fin du mois de juillet, avec une date butoir fixée au 16 septembre 2024.

Nous avons respecté ce délai. Nous avons produit un document de 246 pages afin d'étayer nos propositions et de démontrer le bien-fondé de nos revendications et l'extrême nécessité d'obtenir un statut d'autonomie.

Le rapport du Sénat était attendu pour la fin du mois d'octobre et devrait paraître à une date que nous ne connaissons pas encore. Il nous a été indiqué que la commission des lois de l'Assemblée nationale souhaitait également poursuivre ses travaux après son déplacement du 23 novembre 2023, à l'occasion duquel nous avons déjà pu remettre aux députés les documents étayés.

Nous sommes donc complètement disposés à poursuivre le travail de production, d'échanges nécessaires à la parfaite connaissance des parlementaires de nos enjeux.

Je souhaitais donc apporter ces compléments d'information suite donc au dépôt de cette motion. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Madame la Conseillère, pour cette précision.

Donc, il y a une convergence de vue. Merci beaucoup.

Si vous en êtes d'accord, je soumetts au vote la motion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**La motion est adoptée à l'unanimité.**

**Motion N° 2024/O2/024** déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse : **Soutien aux régions espagnoles affectées par les récentes inondations meurtrières**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

J'ai donc moi même proposé une motion de soutien aux régions espagnoles affectées par les récentes inondations meurtrières.

Je ne vais pas vous lire la motion. L'idée est d'exprimer toute notre solidarité avec les personnes mais aussi les collectivités locales qui ont été victimes des récentes catastrophes, en particulier dans la province de Valence, en Castilla-la Mancha, en Andalusia et en Catalunya.

Demander aussi à l'exécutif, à travers son dispositif d'aide humanitaire notamment géré par Lauda Guidicelli de mobiliser les moyens disponibles.

Solliciter les institutions européennes qui ont un programme d'intervention et d'aide afin qu'elles puissent accompagner bien évidemment ces régions dans les besoins urgents, y compris de reconstruction et de prévention des risques futurs.

Je rappelle qu'hier matin, à l'initiative de deux associations, « Per a paci » et « Corsica Catalunya », a été réalisée d'abord une réunion, puis a été réalisée une conférence de presse à laquelle certains d'entre vous avez participé et qui sont eux, en train de s'organiser de leur côté pour mettre en place un convoi humanitaire début janvier en direction de Valencia en particulier.

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut s'exprimer contre cette motion ? Je demande son avis à l'exécutif.

**Mme Antonia LUCIANI**

Bien sûr, avis favorable.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Je soumetts au vote cette motion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ? Tout le monde est pour.

**La motion est adoptée à l'unanimité.**

Merci de votre confiance.

Ensuite, il y a 3 motions qui ont été largement débattues parce qu'elles sont passées dans les commissions.

Donc, il y a une motion d'abord qui a été déposée par « Avanzemu » sur le soutien à la demande de coofficialité du créole et du français par l'Assemblée de Martinique. Je t'en prie.

**Motion N° 2024/O2/019** déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Avanzemu » : **Soutien à la demande de coofficialité du créole et du français par l'Assemblée de Martinique**

**M. Saveriu LUCIANI**

Merci, Présidente.

L'actualité nous rattrape puisque c'est pratiquement l'objet de ce qui va nous préoccuper tout à l'heure.

Rappel rapide de la situation. En Martinique, l'Assemblée a voté une coofficialité pour la langue créole. Bien entendu, derrière l'État a réagi, comme il l'a fait ici et a donc complètement effacé la décision de l'Assemblée martiniquaise.

Parallélisme des formes, je crois que c'est important qu'on affirme notre soutien, comme ils nous ont soutenu aussi et comme beaucoup nous soutiennent aussi à l'extérieur, les soutenir dans leur volonté d'avancer sur un statut d'officialité de la langue créole sur leur territoire. Et bien entendu par là même, l'Assemblée de Corse rappelle son souhait de mise en place d'une coofficialité ou d'officialité, peu importe le choix du vocable, du corse sur son propre territoire.

Je rappelle quand même qu'il y a 11 ans de ça, nous étions dans l'opposition, Pierre Ghionga était conseiller exécutif en charge de la langue, nous avons déjà voté une demande de coofficialité. Donc 11 ans après, on demande à l'État, aux députés, conformément à l'ensemble des libérations successives, de relancer ce débat. Quand je dis relancer, c'est bien entendu arriver rapidement à cette modification de la Constitution, notamment au travers de son article 2 qui finalement n'est pas l'article de la Constitution de 58, mais qui date de 1992 quand même et qui est donc beaucoup plus récent que ce que l'on croit, afin de permettre donc la reconnaissance de l'officialité des langues,

au-delà du corse, des langues qui en font notamment la demande, y compris en Martinique, sur leur propre aire d'expression géographique et historique.

C'est à la fois un soutien que nous portons à des peuples qui, comme nous, revendiquent une langue officielle sur le territoire et aussi, rappeler que nous, sur notre propre territoire, en sommes toujours au même point, c'est-à-dire qu'on est en attente et on revendique encore le droit d'officialiser notre langue sur ce territoire.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Saveriu.

Effectivement, elle est pleinement d'actualité à quelques milliers de kilomètres, pour nous aussi.

Qui souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui est contre ? Non, personne n'est contre cette notion.

Il y a un amendement par contre, Saveriu vous êtes en contact, donc vas-y. Je pense que Romain Colonna va le présenter.

### **M. Romain COLONNA**

Merci, Madame la Présidente.

Très rapidement, profiter pour dire que, bien sûr, nous sommes contents de voter cette motion parce qu'il en va d'une solidarité avec des peuples qui souffrent des mêmes maux et face au même État, donc notre solidarité toute naturelle.

En revanche, le groupe « Fà populu in seme » dépose un amendement dont on avait parlé en commission, qui, je pense, ne posera aucun problème et la commission des compétences législatives abondait dans ce sens, au sujet du dernier dispositif, il nous semble que pour défendre les délibérations de l'Assemblée de Corse, les premiers concernés sont la présidente de l'assemblée, d'un point de vue institutionnel, le président de l'exécutif, en plus de demander au Gouvernement et aux parlementaires de faire valoir les différentes délibérations puisque maintenant, ça fait à peu près 40 ans qu'il y a des délibérations, ça ne fait pas que depuis 2013, même si celle de 2013 est importante. Ça fait 40 ans que, quelles que soient les majorités de cette Assemblée, nous prenons des décisions au nom du peuple Corse en faveur de la langue.

Donc voilà, c'était juste ça. Je pense que l'ensemble des élus a reçu l'amendement. Donc je ne le lis pas, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Il est très clair. Je demande son avis à l'exécutif tant sur la motion que sur l'amendement.

**Mme Antonia LUCIANI**

Avis favorable pour l'amendement et la motion amendée. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il n'y a pas de souci sur l'amendement ?

**M. Saveriu LUCIANI**

Aucun souci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Donc du coup, je vous fais voter l'amendement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ? Donc tout le monde est d'accord pour cet amendement.

**L'amendement est adopté.**

Oui, alors un instant, excusez-moi. Une remarque formelle du secrétariat général, donc Monsieur Tomi me fait remarquer que dans les visas, les ordonnances sont données avec leur numéro et qu'il vaut mieux pour une lecture aisée par le citoyen de mettre les dates. On les a. Est-ce que vous nous autorisez à mettre les dates ?

**M. Saveriu LUCIANI**

Aucun souci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Donc l'amendement a été voté.

Je vous propose maintenant de voter la motion ainsi amendée, y compris avec le remplacement, la substitution des numéros d'ordonnance par les dates auxquelles elles ont été publiées.

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ? À ringrazià vi.

**La motion ainsi amendée est ADOPTÉE à l'unanimité.**

Cette motion a été votée. On en fera part bien évidemment aux deux présidents de Martinique puisqu'en Martinique il y a deux présidents aussi, de l'Assemblée et de l'exécutif.

Nous passons maintenant à la motion de François Sorba pour « Fà populu in seme », qui est relative à la demande d'asile de Paul Watson.

Vous avez la parole.

**Motion N° 2024/O2/020** déposée avec demande d'examen prioritaire par M. François SORBA au nom du groupe « Fà Populu In seme » : **Soutien à la demande d'asile de Paul WATSON**

**M. François SORBA**

Cette motion exprime le soutien de l'Assemblée de Corse à la demande d'asile politique de Paul Watson qui est fondateur de l'ONG Sea Shepherd, qui est un militant écologiste qui est emprisonné au Groenland depuis juillet 2024 et qui est menacé d'extradition vers le Japon.

Cette motion met en avant l'engagement de Paul Watson et de son organisation pour la protection des écosystèmes marins ainsi que la défense de l'environnement, combat qui a toujours été cher au mouvement national et à d'autres d'ailleurs.

Elle dénonce aussi les motifs politiques de sa poursuite et inscrit ce soutien dans la défense à la fois de l'environnement et des droits de l'homme.

Je vais juste vous lire la motion que propose le groupe « Fà populu in seme ».

La motion propose que l'Assemblée de Corse exprime sa solidarité envers Paul Watson et salue son engagement pour la protection des écosystèmes

marins et de la biodiversité et soutient la demande d'asile politique formulée par Paul Watson au président de la République française.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Qui souhaitait émettre un avis contre ? Non.

Par contre, il y a un amendement. Je t'en prie, présente l'amendement.

**M. Saveriu LUCIANI**

Bien entendu, nous soutenons sans équivoque cette motion, mais on souhaiterait un amendement uniquement sur un point. Vous savez que Paul Watson a sollicité la nationalité française. Ça arrive ! Je pense qu'il l'a sollicitée notamment pour des raisons évidentes. Donc cette demande, elle a été appuyée par une question au Gouvernement via le député Colombani.

Donc nous, on souhaiterait que sur le 2<sup>ème</sup> point donc « soutien la demande d'asile et la demande d'obtention de la nationalité française complémentaire formulée par Paul Watson au président de la République française ». Ajouter simplement « sa demande » pour essayer de se sauver. Je sais que c'est extraordinaire ce que je viens de dire et presque surréaliste, mais c'est quelqu'un qui peut aller en prison au Japon et qu'il faut enlever des prisons. S'il faut qu'il soit reconnu Français, écoutez, c'est pour lui, c'est Watson ! C'est élémentaire !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je comprends votre étonnement, votre surprise, mais c'est lui-même qui a demandé l'obtention, ce n'est pas nous qui lui conseillons, ce n'est pas nous qui lui conseillons, on serait bien mal placés n'est-ce pas, et un peu risibles. Mais par contre, c'est lui qui a demandé et donc, on soutient sa demande, c'est tout, c'est la sienne.

Donc, explication de texte. Je donne la parole à l'exécutif sur l'amendement et sur la motion.

**Mme Antonia LUCIANI**

Favorable.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

La politique, c'est compliqué quand même !

Est-ce que quelqu'un est contre l'amendement ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Josépha ne participe pas. Qui est pour ? Tous les autres.

**L'amendement est adopté.**

Merci. Donc maintenant, nous passons à la motion ainsi amendée.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**La motion ainsi amendée est ADOPTÉE à l'unanimité.**

Merci.

Il faudra l'expliquer, vous expliquerez, s'il vous plaît, « Avanzemu » !

Merci.

(Brouhaha).

Bon, allora, à pena di seriu pè piacè. A so chè vo site stanchi ma quantunque...Dunque avà ci hè una muzione chì ghjè stata pruposta da Françoise CAMPANA per “Fà populu” per via di i posti d’insignenti in Corsica.

Françoise, ai a parolla.

**Motion N° 2024/O2/021** déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Françoise CAMPANA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : **Non à la suppression de postes d'enseignants en Corse**

**Mme Françoise CAMPANA**

À ringrazià vi.

Cette motion qui a été présentée en commission durant laquelle tous les groupes d'Assemblée ont décidé de s'associer. Je ne sais pas si c'est toujours le cas, s'ils ont fait la demande ou pas...

Cette motion porte sur les annonces du Gouvernement par rapport au projet de loi de finances et les conséquences budgétaires. Le projet du Gouvernement est de supprimer 4 000 postes, et la Corse ne semble pas épargnée par ces suppressions, pour l'instant. Cela impactera énormément d'écoles dans le rural et nous savons bien que dans le rural, les écoles, c'est la vie, c'est le maintien de la vie.

Ces fermetures d'écoles accentueront la désertification du rural, ce qui va à l'encontre de notre projet qui d'ailleurs a été débattu hier avec le PADDUC.

Pour toutes ces raisons, il me semblait important que l'Assemblée de Corse se positionne sur ce sujet.

Je vous propose donc que l'Assemblée de Corse s'oppose au projet du Gouvernement de supprimer 4 000 postes d'enseignants en France dans le cadre de son projet de loi de finances.

Demande au recteur de Corse de tenir ses engagements visant à ne pas supprimer de postes d'enseignants en Corse malgré ces annonces.

Réaffirme la nécessité de renforcer la présence d'écoles dans les territoires de l'intérieur et de la montagne.

Rappelle la nécessité d'une gestion partagée de l'élaboration des cartes scolaires entre l'État et la Collectivité de Corse, lesquelles devront être formalisées au sein du conseil académique territorial, dans l'attente de compétences supplémentaires en la matière.

Mandate le président du Conseil exécutif de Corse afin d'entreprendre toutes les démarches utiles à la réalisation de ces objectifs.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Tous les groupes s'y sont associés en commission, on est bien d'accord ? Je pense que les non-inscrits sont d'accord ? Parfait.

Je pose la question à l'exécutif ? Un avis favorable de l'exécutif.

Je soumetts au vote cette motion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**La motion est ADOPTEE à l'unanimité.**

Je vais juste revenir en arrière un instant, compte tenu du caractère humanitaire concernant Valence, est-ce que tous les groupes, tout à l'heure je ne l'ai pas précisé, s'associent à cette motion sur Valence, l'aide humanitaire à Valence ? Oui. Les non-inscrits aussi. Merci.

Donc, on rectifiera en ce sens.

Nous passons maintenant à la fameuse résolution.

## RESOLUTION SUR LA LANGUE CORSE

### Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'abord, je vous remercie pour ceux qui ont pris la peine de la lire dans l'intégralité. Vous ne l'avez pas eue en début de semaine parce que nous y avons encore travaillé ce matin, puis après l'audition des lycéens.

Donc, je remercie et mon cabinet et les services, le cabinet aussi du président de l'exécutif, puisque Monsieur Bertolucci a participé aussi.

Donc, merci Lesia Sargentini, merci Yannick.

Je ne refais pas le contexte, tout le monde a compris ce qui s'est passé. Nous avons un règlement intérieur voté à l'unanimité. Nous avons décidé ensemble de pouvoir débattre en français et en corse. Recours gracieux du préfet Lelarge. Le tribunal administratif de Bastia, évidemment, n'est pas d'accord. Nous faisons appel de cette décision. La Cour d'appel a rendu sa décision le 19 novembre dernier. Il nous est interdit d'écrire ce que nous avons écrit dans le règlement intérieur, donc l'article en question est caduc et donc, par voie de conséquence, nous ne pouvons pas utiliser le corse comme langue des débats.

Il s'en est suivi évidemment, un certain nombre de contestations, évidemment, de tous pratiquement ici, des lycéens, des étudiants aussi, des syndicalistes.

Donc nous avons déjà établi une résolution, souvenez-vous, à la suite de la décision du TA de Bastia. Donc, nous l'avons reprise, nous avons complété avec un certain nombre de visas. Elle vous a été proposée, je ne vais pas la lire dans son intégralité, elle vous a été proposée en corse et en français. Chaque paragraphe est traduit bien évidemment in corsu è in francese.

C'est une résolution donc, je ne demande pas son avis à l'exécutif parce que nous l'avons faite ensemble, bien évidemment, avec le président Simeoni.

Je vais juste lire peut-être en corse, ce que nous attendons.

Dunque,

“L’Asemblea di Corsica è u cunsigliu esecutivu

**CUNFERMANU**, cun determinazione, a so vulintà di parlà corsu ind’è l’emiciculu di l’Asemblea di Corsica è in u quattru di u Cunsigliu esecutivu dinò, tramindui « guaranti di l’interessi materiali è murali di u populu corsu »,

**VOLENU** in stu fine chì i regulamenti interni vutati à l’unanimità da l’Asemblea di Corsica è u Cunsigliu esecutivu di Corsica, chì specificheghjanu chì « e lingue di i dibattiti sò u corsu è u francese » si possu appiegà senza restrizione in cundizione ghjuridiche sicurizzate,

**CUNSTATENU** chì l’arrestu di a Corte d’Appellu Amministrativa di Marseglia in data di u 19 di nuvembre di u 2024 pruibisce l’usu liberu, effettivu è securizatu di a lingua corsa in core di l’istituzione di a Corsica è in seguita in core di l’inseme di e cullettività pubbliche di l’isula è di u spaziu publicu,

**RAMENTANU** chì sta decisione averà a stessa cunsequenza chè pè e lingue dette « regionale » è pruibisce di fatti u bisliguisimu reale,

**RIACCERTANU** a so vulintà da chì a lingua corsa è a lingua francese possu esse aduprate di manera libera in l’atti di a vita publica, cuncigliendu u dirittu à l’usu liberu di a lingua è a parità trà tutti i citadini,

**S’INGAGIANU** à mubilizà i mezi ghjuridichi è dimarchje pulitiche pudendu cuncorre à ghjunghje à st’ughjettivu,

**ACCERTANU TORNA** chì una revisione custituzionale hè indispensabile da permette di ghjunghje ci, accurdendu à a lingua un statutu di cuufficialità,

**SPRIMENU** a sulidarità cù l’inseme di l’associ, sindacati, citadini, attori publichi è privati è in particolare cù i liceani è studenti chì dapoi l’arrestu ritirendu à l’eletti u dirittu di parlà u corsu in core di l’instituzioni isulane, anu fattu sapè a so incapiscitura è a so collera,

**RAMENTANU** chì a difesa è a sparghjera di a lingua corsa piglia parte à un cumbattu universale per a salvezza di tutte e lingue, chì sò patrimoni di l’umanità è per un dirittu fundamentele, quellu di ogni donna è omu à parlà a lingua soia.

Eccu a pruposta chì hè stata fatta. Ci hè unu o dui sbagli, l'aghju vistu, lighjendu. Feremu e currezzione.

Ci hè un'intervenzione, o à prò, o contru ? Avete a parolla.

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Vurariu metta piuttosto "exige" que "souhaite".

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

U vostru argumentu hè bonu, sò d'accusentu, perchè chì ghjè nant'à i nostri regulamenti chè n'avemu pigliatu da per noi dunque sò d'accordu.

**Mme Marie-Claude BRANCA**

È un antra cosa, no manifestemu a noscia "incumpriensione" nant'à issa parolla "incumprendimentu". Pensu chì incumpriensione basta

**Mme Josepha GIACOMETTI**

"Incapiscitura", s'è vo vulete fà una traduzione litterale

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Aghju avutu à pena di difficoltà.

Incumpriensione ? Incapiscitura, si c'est mieux, on prend.

Altr'intervenzione?

Iè, Pierre GHIONGA.

**M. Pierre GHIONGA**

(début inaudible)

Aghju lampatu una petizione nant'à e rete suciale pè appughjà a nostra dumanda, di pudè aduprà a lingua corsa in'u st'assemblea.

Vi dumandu di firmà la è di sparghje la.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Per contu meiu ghjè fatta. L'aghju vutata.

À ringrazià vi.

Aspittate, avemu da vutà ! Avà avemu da vutà.

S'è vo site d'accordu passemu à u votu, pè piacè.

Quale hè chì ghjè contru?

Quale hè ch'ùn vote micca?

Astensione?

Quale hè chì vote à prò?

**ADUTTATA.**

À ringrazià vi.

L'esecutivu hà vutatu dinò, sicura.

À ringrazià vi, à prestu, bona sera.

**La séance est levée à 20 h 15.**